

PLURALISME ET SOCIABILITE

**ELEMENTS POUR LA COMPREHENSION DES
RESISTANCES PAYSANNES**

Mémoire de Maîtrise

présenté par:

Jean FERRETTE

Directeur de

Maîtrise: L. MOREAU

de BELLAING

REMERCIEMENTS :

- à M-H SOULET, pour son coup de main de début d'année.

- à Yves DUPONT

- à tous les militants (es) CNSTP et FNSP de la Manche qui ont très gentiment accepté de me recevoir.

- à la CNSTP et la FNSP de Paris, qui ont bien voulu répondre à mes questions et m'ouvrir leur fond documentaire.

- à Didier SEBILLEAU, qui a bien voulu m'envoyer gracieusement son travail sur la CNSTP

- à Joëli ANNE de l'ANFIPAR

- aux animatrices de l'AFOCC de l'Orne et de la Manche

- aux sièges de l'AFOCC vendée, de l'INTERAFOCC et de l'UNAF OCC que j'ai parfois dérangé -bien malgré moi- en plein conseil d'administration.

- et à Bernadette LECOUTOUR de la SDTP-Manche pour tous les services rendus.

*

*

*

PLAN DU MEMOIRE

- Introduction générale _____	Page 1
- Pourquoi la Basse-Normandie ? _____	- 4
- <u>Première partie:le syndicalisme progressiste de Basse-</u> <u>Normandie,l'exemple de la Manche</u> _____	- 7
- Introduction _____	- 7
- Questions de méthode _____	- 12
- <u>Chapitre 1 :Le syndicalisme dans la Manche des origines</u> <u>à 1960</u> _____	- 12
- 1.La naissance du syndicalisme:un enjeu politique _____	- 12
- 2.La crise économique et ses conséquences _____	- 13
- 3.L'après-libération:l'ère des exploitants modernistes _____	- 15
- <u>Chapitre 2 :Vers l'exclusion des bailleurs de la FNSEA</u> _____	- 15
- 1.Les tentatives de conciliation _____	- 16
- 2.L'affrontement _____	- 19
- <u>Chapitre 3 :1969-1976:le combat de la FNSEA contre le</u> <u>syndicalisme progressiste</u> _____	- 21
- 1.Un cas exemplaire:l'affaire de Courcy _____	- 21
- Premier volet :la procédure d'expulsion _____	- 22
- A.La tentative d'arrangement à l'amiable _____	- 22
- B.L'action _____	- 22
- Deuxième volet :La répression que mène Challe à l'encontre du maire de Courcy et des militants de la défense collective _____	- 24
- 2.La réaction de la FNSEA _____	- 25
- <u>Chapitre 4 :1976-1984 :Vers le regroupement syndical</u> _____	- 33
- 1.La gauche paysanne s'organise _____	- 33
- 2.Un test:les élections aux chambres d'agriculture _____	- 34
- A.Les résultats au niveau national _____	- 34
- B.Analyse du vote en Basse-Normandie _____	- 38
- 3.Et depuis ? _____	- 43
- <u>Chapitre 5 :La réaction du champ journalistique</u> _____	- 44
- Introduction _____	- 44
- 1.L'enjeu du champ journalistique _____	- 44

- 2.La réaction du champ journalistique _____	Page 45
- A.Le 5 juin 1981 _____	- 46
- B.Le 28 avril 1982 _____	- 47
- C.Le 28 janvier 1983 _____	- 47
- Conclusion du chapitre 5 _____	- 49
- Conclusion de la première partie _____	- 51
- Un exemple de neutralisation de l'information _____	- 52
- <u>Deuxième partie</u> : Vers un contre-appareil d'encadrement ? -	53
- Introduction _____	- 54
- <u>Chapitre 1</u> :L'ANFIPAR,une JAC déconfectionnalisée ? _____	- 57
- 1.Origines et motifs _____	- 57
- 2.Une nouvelle JAC ? _____	- 61
- <u>Chapitre 2</u> :L'AFOCC :une activité très féminine _____	- 64
- 1.Présentation _____	- 64
- 2.Une occupation très féminine _____	- 65
- Conclusion générale:Vers une sociabilité nouvelle ? _____	- 67
- ANNEXES _____	- 73
- Bibliographie _____	- 82

TABLEAUX ET CARTES

- Quelques affaires qui ont mobilisé les paysans de la Manche dans les années 70	- 32
- L'implantation des syndicats	- 35-36
- Combinaisons systèmes de culture-tailles d'exploitation (1962)	- 37
- Surfaces moyennes par région agricole en Basse-Normandie	- 40
- L'implantation des syndicats par région agricole en Basse-Normandie	- 40-41
- La réaction du champ politico-journalistique	- 50
- Le pluralisme:un exemple de sociabilité	- 67

- INTRODUCTION GENERALE -

" M. Guillaume et la plupart des autres dirigeants ont reconnu que le président Mitterrand cherchait à apaiser leurs craintes et que de prochaines réunions de concertation verraient l'aboutissement d'une entente réciproque.

La concertation pluraliste ,autre point de mécontentement des professionnels, a été également dédramatisée par M. François Mitterrand qui n'envisageait pas de recevoir les organisations "non-reconnues" pour l'instant.

J.BASSIERE Ouest-France 5 juin 1981

" Depuis sa nomination, Mme Cresson a annoncé à plusieurs reprises qu'elle entend "mener une politique de concertation, mais avec toutes les organisations représentatives."

Ouest-France 6-7-8 juin 1981.

Le pluralisme en agriculture, de par sa dénégalion aussi bien de la part du pouvoir étatique que de la part des portes-paroles autorisés de la paysannerie -les militants du syndicalisme majoritaire- se définit mieux par son contraire: le monopole exorbitant de la FNSEA, véritable pieuvre contrôlant non seulement la représentation syndicale, mais également divers services allant des conseils juridiques, techniques, etc... au crédit agricole et aux chambres d'agriculture. Or la FNSEA est au monde agricole ce que le CNPF est au monde industriel: un syndicalisme d'exploitation et de domination de classe. Personne ne revendiquerait pour le CNPF le rôle de porte-parole et de représentant légitime de la classe ouvrière. C'est pourtant la situation, compréhensible en regard de l'Histoire et des traditions paysannes, qui règne sur les campagnes et dont cherchent à sortir certains paysans.

Le pluralisme, ce peut être un mot d'ordre politique qui, vu du pouv -

oir, se résume en un simple effet tactique: diviser pour régner ⁽¹⁾. Pour celui-ci, au lendemain des élections du 10 mai 1981, peu lui chaut que le syndicalisme soit de gauche ou de droite pourvu qu'il serve ses intérêts. Que l'on songe, dans le champ du syndicalisme patronal, à la réception à l'Elysée du Syndicat National des Petites et moyennes industries (SNPMI) peu suspect d'intentions progressistes, un an après les élections prud'homales qui devaient lui attribuer une représentativité de 1 % des voix.

Dans le champ du syndicalisme agricole, le pouvoir savait que la FNSEA, officiellement "a-politique" lui était hostile. Une ouverture vers la gauche paysanne - et la FFA, pluralisme oblige ! - visait à lui donner une chance de développement pour constituer un contre-pouvoir à un syndicat qui avait jadis donné son investiture à De Gaulle.

Cette période - illustrée par la présence de Edith Cresson au ministère de l'agriculture - verra la FNSEA engager une lutte avec le nouveau pouvoir pour sauver son monopole. Celle-ci culminera avec la manifestation dite des "100 000" à Paris le 23 mars 1982 et la réception très brutale de E. Cresson dans une ferme du calvados le 2 février 1982, d'où elle dû être évacuée par hélicoptère.

L'affrontement se terminera par la victoire de fait de la FNSEA lorsqu'arrivera aux "affaires agricoles "Michel Rocard, amnésique du temps où il préfaçait le livre de Bernard LAMBERT: les paysans dans la lutte des classes ."

La trahison de Rocard aux idées qu'il avait autrefois défendu sonnera le glas de la reconnaissance du pluralisme syndical. Il ne lui manquera qu'un prétexte pour ne plus recevoir les travailleurs-paysans, devenus des alliés gênant. L' "affaire Ranc" le 29 mai 1984 le lui fournira.

Du point de vue des petits et moyens paysans, le pluralisme, c'est surtout une lutte pour sortir de la condition de classe-objet, ⁽²⁾ parlée par des représentants dont la position, à l'extrême opposé du champ, est riche en capitaux culturels, économiques et symboliques. ⁽³⁾ Du succès de cette lutte dépend la survie des petits paysans, que l'on présente volontier comme des nostalgiques d'un temps révolu qui n'auraient rien de mieux à faire, s'ils savaient être raisonnables, d'attendre résignés l'approche de leur fin. ⁽⁴⁾

(1) "La représentativité en question" in "La vie française" du 29 juin 1981

(2) P. BOURDIEU: "Une classe-objet" in "Actes de la recherche en sciences sociales" N° 17-18, 1977, Page 4.

(3) S. MARESCAT "Les dirigeants paysans" éd. de Minuit, 1983.

(4) Cf. La réaction d'un responsable de coopérative à une tentative de paysans

Le pluralisme, c'est l'émergence d'un syndicalisme progressiste qui ne cache pas, l'analyse économique aidant, l'existence de la lutte de classes à la campagne. Mais de même que le syndicalisme ouvrier se partage en rouges et jaunes, les paysans se répartissent selon qu'ils croient ou non au mythe de l' "unité agraire". De là sans doute le succès indéniable que conserve la FNSEA.

Pourtant, dans l'histoire du monde paysan, l'unité fut l'exception, le pluralisme la règle.⁽⁵⁾ Que celui-ci connaisse tant de difficultés à s'imposer tient peut-être au fait suivant: constatant leur diminution numérique relative et absolue dans la population globale et l'état de dépendance sans cesse accru vis-à-vis des industries agro-alimentaires, les masses paysannes serrent leurs rangs; cela expliquerait l'importance de la manifestation des "100 000". Pour les autres, le contenu du pluralisme, ce sont les formes de luttes spécifiques à une fraction des paysans exploités prenant conscience d'elle-même.

Car le pluralisme, ce n'est pas qu'un combat syndical. La FNSEA forme un tout protéiforme, qui compose autant de terrains qui assoient sa légitimation et sur lesquels il est nécessaire de combattre. C'est pourquoi le pluralisme est aussi associatif. Ce phénomène très récent par son ampleur et les thèmes qu'il met en avant touche à divers domaines dont le point commun est la démarche autogestionnaire. La paysannerie, longtemps privée de parole par les vagues de médiations successives (que ce furent le château, le prêtre, l'instituteur laïc ou l'agronome) brûle de se parler, de s'affirmer comme sujet.

Le pluralisme, enfin, c'est un lieu de sociabilité qui dent de plus en plus que pour perdurer, il ne lui faut plus composer avec les instances de la domination. Il lui faut de plus en plus affronter le conflit pour se découvrir une nouvelle identité.

Le pluralisme progressiste sous ses formes syndicale, associative et en tant que lieu où s'exprime une sociabilité paysanne: tel sera le sujet de ce mémoire. Il s'agit là d'un tout, non seulement parce qu'on y trouve les mêmes acteurs (Encore que la convergence des destins soit sans doute un indicateur important de l'existence d'un phénomène social) mais

bretons de produire autrement: le Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA): "vous voulez retourner à l'âge de la binette" in "Le Travailleurs-Paysan" N° 27, mai 1984, page 17.

(5) chemise AFIP N°4, page 6. Voir aussi l'introduction à la première partie.

parce que, s'agissant du syndicalisme paysan, celui-ci va de pair avec la gestion (la "cogestion" de la FNSEA avec les pouvoirs publics, tant décriée par les Travailleurs-Paysans) du monde paysan. Ce qui est en jeu, c'est l'auto-gestion contre la cogestion.

Pour repérer les acteurs qui parlent à travers ces instances de résistances, il a fallu un cadre géographique, utilisé en fonction des disponibilités; ce fut la Basse-Normandie.

- POURQUOI LA BASSE - NORMANDIE ? -

La lutte pour l'imposition d'un découpage légitime de l'espace est, pour une bonne partie de la France tout au moins, pour l'essentiel terminée. C'est dire que, parlant du syndicalisme agricole, les contours de la Basse-Normandie, construits administrativement, c'est-à-dire résultant de luttes historiques concrètes, ⁽⁶⁾ sont désormais généralement reconnu comme lieu d'un enjeu entre les différentes factions prétendant au statut de représentant légitime de la paysannerie.

Le travail de construction de la région administrative en région réelle, c'est-à-dire existant réellement dans la représentation de l'espace que se font les acteurs sociaux, a été prise en charge à plusieurs niveaux: - au niveau administratif; l'imposition d'un découpage auquel correspondent autant d'instances de représentation du pouvoir politique par lesquelles il est nécessaire de passer dans le cadre d'un processus revendicatif, impose également pour des raisons pratiques, voire pragmatiques, d'efficacité des luttes et de prise en compte de celles-ci par les tenants du pouvoir, la reconnaissance et partant la légitimation de la notion administrative de "région".

- Dans le cadre d'un monde réputé aussi traditionnel que le monde paysan, ce procès s'est trouvé accéléré par la collaboration d'un syndicalisme dont les dirigeants avaient déjà partie liée avec le pouvoir sous le régime de la corporation paysanne. Cette organisation très hiérarchisée a organisé le découpage d'une société jusque là limitée aux rapports de voisinages plus ou moins immédiats selon le schéma préétabli administrativement, depuis l'échelon communal jusqu'à l'échelon national en passant par la mise en place de délégations cantonales, départementales et régionales.

(6) A. GUILLEMIN " "L'invention" du Mortainais " Actes... N°52/53 juin 84
page 15

- La presse locale s'est associée à ce mouvement de reconnaissance par la pratique des pages locales: régionales départementales et communales. La page départementale de Ouest-France, le quotidien le plus lu de Basse-Normandie, a activement participé à la constitution de l'évènement en évènement "local", lui interdisant pratiquement d'avoir valeur d'exemple dans d'autres départements, constituant ainsi objectivement un frein à l'extension des luttes. ⁽⁷⁾

De ce constat, il ressort que de construction politico-sociale le découpage officiel peut être traité comme le lieu (au sens sociologique aussi bien que spatial) ⁽⁸⁾ d'un phénomène social particulier, qui transcende, dans cette problématique, les particularismes locaux.

Ce phénomène social peut être éphémère, tout au moins sous cette forme, mais il aura eu tout au moins le mérite de marquer une étape dans la remise en cause du monopole institutionnel de représentation de la paysannerie et, partant, de la légitimité du projet dont les tenants de ce monopole (la FNSEA) font celui de l'agriculture de demain.

Le pluralisme constitue, sans doute, une étape supplémentaire et décisive dans la formation de groupes sociaux dont jusqu'à maintenant l'unité apparente était d'autant plus facilement préservée qu'elle éclatait en une multitude de différenciations tenant aux conditions naturelles de production, (pour la Basse-Normandie par exemple: Plaine, Bocage et Marais...) à la superficie et aux différents types de capitaux (symboliques culturels et économique) que ces groupes étaient capables de mettre en oeuvre. ⁽⁹⁾

(7) Voir par exemple en annexe l'affaire du maïs de Cérances paru dans Ouest-France du 5-6 novembre 1977 en page "Manche".

(8) On pourrait multiplier à l'envi les types et le nombre de découpages régionaux et on pourrait dire qu'il existe, parallèlement à la lutte politique dont ils sont l'enjeu, une lutte des différentes disciplines entre elles pour l'imposition d'un découpage légitime qui, en retour, cautionnerait la légitimité de la primauté de leur démarche sur celle des disciplines concurrentes. Ainsi H. MENDRAS dans un "Que Sais-Je?" intitulé: "Sociologie de la campagne française paru en 1959 note que: "Les géographes comptent en France plus de 500 régions homogènes; les agronomes répartissent notre terroir en 600 "pays" agricoles; l'administration a réduit à 450 le nombre des arrondissements; certains pensent que tout jugement dépassant l'horizon d'un de nos 3000 cantons est une généralisation hâtive; quant aux sociologues, (...) leur concept de "pays sociologique" (...) les amène à tracer des frontières nouvelles (...) page 21.

C'est ce processus de dissolution/recomposition qu'il s'agit ici d'observer, dont le témoin agissant et l'adversaire désigné est le syndicat majoritaire-la FNSEA. Que ce syndicat ait pu s'associer si longtemps un large soutien des jeunes agriculteurs de l'après-guerre à son projet productiviste et modernisateur ne sera pas sans conséquences sur l'avenir. Aux prises avec des difficultés de mobilisation tenant à l'âge moyen des contestataires (beaucoup ont été autrefois des soutiens du productivisme) dû pour une part aux difficultés pour un jeune "non-confirme" de s'installer (entendez par là: ne répondant pas aux exigences du Crédit Agricole sans les prêts duquel il est impossible de s'installer) ceux-ci ont du créer des formes originales de remises en cause efficaces - dépendantes pour une large part d'un rapport de forces régional - d'un monopole qui ne peut que leur nuire.

C'est l'histoire de ces formes connues sous le nom de "pluralisme" qu'il s'agira d'examiner et d'interpréter dans ce mémoire.

(9) "Pour bien faire, il faudrait un million deux cent mille politiques agricoles différentes" s'est écrié un ministre de l'agriculture, Michel Cointat. Cité dans "Le Monde" du 29 octobre 1975

PREMIERE PARTIE: LE SYNDICALISME PROGRESSISTE EN BASSE - NORMANDIE ,
L'EXEMPLE DE LA MANCHE.

Introduction: la genèse du syndicalisme progressiste en France.

Deux tentatives de constitution d'un syndicalisme progressiste avaient déjà vu le jour dans l'entre-deux guerres.

L'une, en 1929, animée par des militants communistes, aboutit à la constitution de la Confédération Générale des Paysans-Travailleurs (C.G.P.T.)

L'autre, en 1933, par des militants de la SFIO, la Confédération nationale Paysanne (CNP).

Ces syndicats constitués à partir de clivages politiques n'eurent pas le temps (la capacité?) de s'enraciner dans une structuration propre à la communauté paysanne. Depuis lors, que ce fut durant le règne de la Corporation Paysanne ou celui de la FNSEA, le mythe de l'unité agraire fut le crédo officiel de tous les représentants du monde paysan.

Les divergences de fond au sein du syndicalisme unitaire éclatèrent en 1968 dans la branche jeune de celui-ci. L'échec de la candidature du socialiste B. THAREAU à la présidence du CNJA marqua néanmoins une étape décisive du syndicalisme progressiste en privilégiant des thèmes tels que la réduction des disparités, une rémunération ne sanctionnant pas les petits producteurs ainsi qu'une critique du rôle des industries agro-alimentaires dans le développement agricole.

En 1970, le 12ème Congrès national du CNJA est l'occasion de produire le premier document "officiel" des Paysans-Travailleurs, le contre-rapport de Antoine RICHARD: "Pour un syndicalisme de travailleurs".⁽¹⁾ Les thèses majoritaires l'emportent de justesse. On apprend 5 ans plus tard, dans "Le Monde" du 29-5-1975, que CHABAN-DELMAS avait envisagé de couper les crédits alloués au CNJA pour éviter de financer des "gauchistes". L'opposition se verra confrontée à des choix stratégiques. Certains choisiront de rester dans les structures de la FNSEA pour garder le contact avec le plus grand nombre de paysans. Les autres décideront de les quitter pour défendre leurs positions de manière plus radicale. D'autres encore n'auront pas le choix et seront obligés de quitter leurs organisations départementales.

Dès lors, le rythme de constitution des Paysans-Travailleurs en syndicat va s'accélérer. 1973 voit la création d'un syndicat Paysan-Travailleur dans 4 départements de la région Poitou-Charentes. Juin 1974, c'est la création d'une Association Paysan-Travailleur en Loire-Atlan-

tique et en Vendée. En septembre, un syndicat Paysan-Travailleur se constitue dans les Côtes-du-Nord. Les 19 et 20 octobre, enfin, les Paysans-Travailleurs décident de créer une association nationale: l'Association Nationale des Paysans-Travailleurs (ANPT)⁽²⁾

Le ton monte à la FNSEA. Si 1970 était encore l'année où elle conseillait dans son rapport moral du Congrès National: "...chacun de nous a plus à gagner en restant dans une structure unitaire qu'en provoquant la constitution des structures concurrentes"⁽³⁾ en 1975 elle ne désigne plus le courant Paysan-Travailleur que comme "Une supercherie gauchiste qui, par ses outrances prétentieuses, risque de bloquer toute l'évolution à laquelle travaillent des hommes de bonne volonté" (page 22) et ailleurs (page 15) qui "entretiennent des liens avec des groupes gauchistes, maoïstes ou autres (...). Certains agriculteurs ne vont-ils pas en Chine pour se faire "éduquer?"⁽⁴⁾ De son côté, le procureur du palais de justice de Lorient n'hésite pas à qualifier les Paysans-Travailleurs de "malfaiteurs chevronnés, de bandits de grands chemins..." malgré le soutien de 2000 agriculteurs.⁽⁵⁾

Néanmoins, le processus de réunification des dissidents sur des bases nouvelles continue. 1975, c'est la création du Mouvement National des Travailleurs Agricoles et Ruraux (MONATAR) dont l'implantation restera limitée aux régions du massif central et du sud-ouest.

En 1977, malgré l'échec d'une tentative d'alliance, le Mouvement Syndical des Travailleurs de la Terre (MSTT) se constitue par regroupement du MONATAR et de quelques équipes de Paysans-Travailleurs dissidentes.

En 1981, la reconnaissance (toute formelle?) du pluralisme syndical accélère le processus de rapprochement de l'ANPT, du MSTT, de syndicats et comités départementaux et créent la Confédération Nationale des Syndicats de Travailleurs-Paysans (CNSTP) aujourd'hui représentée dans environ 70 départements.⁽⁶⁾

De leur côté, les tenants de l'opposition interne à la FNSEA se sont trouvés en butte à des tentatives de réalignement des fédérations départementales par la structure nationale,⁽⁷⁾ exclusion de la FDSEA de Loire-Atlantique, réalignement de la fédération nationale porcine en 1978, de la Section Nationale des Fermiers et Métayers en 1981, etc... Après le 10 mai 1981, les opposants se regroupent au sein de "l'Interpaysanne" qui fonde un an plus tard la Fédération Nationale des Syndicats Paysans (FNSP) présente dans une trentaine de départements.

(1) Reproduit dans le N° de janvier-février de "Critique socialiste", 1971 revue théorique du PSU.

La période de l'après 10-mai 1981 se distingue de celles qui l'ont précédé en ce qu'elle consacre un renversement du principe de classification des agents dans le champ syndicalo-politique agricole. Dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, partagé entre le syndicat des agriculteurs de France et la société d'encouragement à l'agriculture, le monde paysan se polarisait suivant le clivage gauche/droite caractéristique d'un clientélisme et du pouvoir des notables.⁽⁸⁾ Après la seconde guerre mondiale, en réaction à la Corporation Paysanne instaurée par Vichy, le nouveau pouvoir créa la CGA qui devait être l'homologue agricole de la CGT. Il fallu attendre l'apparition en 1953 du Comité de Guéret pour amorcer un processus de répartition des agents dans le champ syndicalo-politique selon des critères de différenciation internes (taille de l'exploitation, désir ou refus du productivisme, etc...)⁽⁹⁾

Le comité de Guéret prit naissance dans un contexte de violentes crises dans l'élevage et l'Aviculture. Des manifestations et des barrages de route rassemblaient les paysans qui remettaient en cause la stratégie dite "d'action civique" de la FNSEA, consistant pour celle-ci à donner son investiture "à tout candidat décidé à s'engager dans la défense des intérêts agricoles définis par le syndicat(...). Elle sanctionnera dans les faits une alliance politique de la FNSEA avec la droite."⁽¹⁰⁾ Ce comité rassemblait 18 fédérations départementales de la FNSEA. Il était "particulièrement représentatif des régions de tradition laïque et des zones de petites structures agricoles. (...) Si les FDSEA adhérentes ne posent pas le problème de la rupture, leur initiative est entrée en opposition ouverte avec la direction nationale de la FNSEA qui représente alors on ne peut plus clairement la grande agriculture du Nord et du Bassin Parisien."⁽¹¹⁾ (souligné par moi-J.F)

(2) F. PREVOST: Mutation dans le syndicalisme agricole: le courant Paysan-Travailleur, éd. Chroniques sociales de France, coll "l'essentiel", 1976.

(3) Extrait du "Rapport moral du Congrès National" 1970, page 2. Cité par F. PREVOST, op.cit.

(4) Extraits du "Rapport moral du Congrès National" 1975, pages 22 et 15, citées par F. PREVOST, op.cit.

(5) F. PREVOST, op.cit.

(6) Chemise AFIP N° 4, page 18.

(7) Idem, page 18

(8) Idem, page 7

(9) Sur la correspondance entre choix syndical et taille de l'exploitation, voir chapitre 4, paragraphe: "les élections aux chambres d'agriculture" page 34

Ce processus, inachevé, peut être sans lendemain. La FNSEA, par sa main-mise sur les centres de formation et de gestion, ses accointances avec des caisses du Crédit Agricole, opère un véritable "tri à l'installation" des jeunes agriculteurs, imposant des critères de "viabilité" qui excluent d'office toute tentative d'anti-productivisme. La race des petits producteurs, soutiens du syndicalisme progressiste est ainsi en disparition programmée.

(10) Chemise AFIP, op.cit. page 12.

(11) Idem page 13.

" Nous croyons sincèrement que l'harmonie peut régner entre propriétaires et fermiers si les bases de l'accord sont saines. Ne sommes-nous pas tous propriétaires? L'un est propriétaire de la terre, l'autre est propriétaire du cheptel, de l'équipement et des produits. (...) Nous ne cherchons nullement à détruire ou à briser la classe des propriétaires dont nous sommes."

Léon OURRY à "la Manche Libre", mars 1963

Léon OURRY "rappelle que les rapports qu'on venait d'entendre avaient justement démontré comment l'action des bailleurs à l'intérieur de la FDSEA paralysait celle de la section des fermiers du fait que les intérêts de ces deux catégories sont divergents."

"L'Agriculteur Normand", 21 avril 1972

- QUESTIONS DE METHODE -

La prise en compte de l'histoire par le sociologue ne peut avoir pour seul objectif la narration linéaire d'une suite d'événements factuels. Il se doit de reconstruire, d'organiser, d'interpréter. En ce sens, retracer la genèse du syndicalisme agricole "progressiste" dans la Manche, c'est surtout tirer les leçons de l'histoire et examiner, à la lumière de celle-ci, les mécanismes de constitution des groupes sociaux. C'est dans cette perspective que nous aborderons dans ces chapitres la genèse du syndicalisme progressiste dans la Manche de 1962 à nos jours.

On peut dire que, d'une certaine façon, en 1960 dans la Manche, par l'absence du MODEF ou de tout autre courant rival, la FDSEA représente bien le monde paysan, avec ses contradictions de classes ou de couches sociales. C'est l'examen de l'éclatement de cette fédération qui fera apparaître comment au sein du monde paysan se sont constitués les groupes sociaux, ou plutôt, pour employer une terminologie plus dialectique, comment s'opère le passage de groupe "en soi" en groupe "pour soi".

L'hypothèse qui guidera ici la recherche est que dans l'unité dialectique de ces deux moments de la réalisation du groupe, un groupe n'existe véritablement "en soi" que s'il est capable de parvenir au moment où il existe "pour soi". Mais ce moment n'est pas une nécessité, il n'est qu'un possible parmi d'autres. Contre le déterminisme évolutionniste, il s'agit de réaffirmer que ce sont les hommes qui font l'histoire. Que rien n'arrive fatalement.

CHAPITRE I : LE SYNDICALISME DANS LA MANCHE DES ORIGINES A 1960 (12)

1. La naissance du syndicalisme: un enjeu politique.

La première période du syndicalisme agricole dans la Manche s'ouvre en 1886 lorsque fut fondé à Coutances le Syndicat des Agriculteurs de la Manche (SAM) affilié à la société des agriculteurs de France (SAF) rue d'Athènes. Conservateur, il sera concurrencé en 1906 par le Syndicat Agricole Départemental (SAD) créé à St-Lô par des républicains.

Cette différence d'origine géographique et sociale trouve son explication dans la différence d'hégémonie par petite région de la Manche: à Coutances, 50 familles nobles sont implantées. Par contre, "la noblesse est absente de la région de St-Lô, peuplée par la bourgeoisie républicaine et des exploitants en faire-valoir direct."

(12) Ce chapitre est une synthèse du travail de Y. DUPONT "Propriétaires fonciers contre exploitants modernistes dans le syndicalisme agricole de la Manche" INRA, 1977. Les citations non signées y renvoient.

Le syndicalisme paraît étranger au monde paysan. "Aucun syndicat n'apparaît comme une création spontanée du milieu rural" dit Letellier de Blanchard. En 1914, 7,2 % des exploitants seront syndiqués.

Effectifs des syndicats de la Manche:

	1886	1887	1888	1902	1906	1910	1919	1922	1925	1928
SAM	26	410	1100	1800	3600	5000	12000	15000	16000	18000
SAD					34	2250	1400		5000	5700

Le mode de diffusion de ce syndicalisme témoigne de cette caractéristique. "Le SAM s'y implante (dans la Manche-J.F) grâce à la concentration des familles nobles, le SAD par l'intermédiaire des caisses de crédit mutuel".

Le SAD fut particulièrement bien implanté dans l'Avranchin et le Mortainais. Celui-ci fut renforcé vers 1925 par la création du Syndicat des Agriculteurs du Val-De-Saire, dont le président, M. de Toqueville, "joua un rôle essentiel dans la corporation paysanne, puis dans la CGA, et enfin de la FNSEA! En 1929, le nombre de ses adhérents avait atteint 9000.

En 1910, la propriété nobiliaire se répartit surtout au nord du département et au centre-ouest (région de Coutances), ses points faibles étant St-Lô et le Sud. A cette époque, le mouvement coopératif est un enjeu de luttes pour le contrôle du développement rural: "Les nobles et gros propriétaires fonciers tenteront de freiner ou tout au moins de canaliser le développement du capitalisme dans les campagnes; leur participation essentielle au mouvement coopératif dans la Manche avait pour finalité d'en limiter l'ampleur et l'expansion en en conservant le contrôle et en luttant contre le développement des industries (...) chacune des coopératives du SAM était dirigée par des notables membres influents du syndicat, celles du SAD soutenues financièrement par l'Etat."

En ce qui concerne le SAM, "le cumul des fonctions, le contrôle des porte-clefs par des propriétaires fonciers non-exploitants est la règle."

2. La crise économique et ses conséquences.

La seconde période s'ouvre avec la crise économique (1929) et ne

se terminera qu'à la libération.

La crise économique sera durement ressentie par la noblesse: "ce sont 40 % des hobereaux qui doivent céder leurs domaines". Les fermiers, appauvris par la baisse du prix du blé et de la viande voient leurs biens saisis. Dès lors, pour s'opposer à la vente de leurs biens, s'organisent en Basse-Normandie les "comités de Paysans-Travailleurs" ⁽¹³⁾ dont on sait peu de choses. Trois affaires sont parvenues jusqu'à nous: l'affaire Delorme à Bonneville la Louvet, près de Lisieux (1935), celle de La Férière aux étangs près de Flers (Orne) et celle du Bois Jérôme (Orne). "...devant le retentissement de ces affaires, la solidarité des campagnes en face de telles menaces, devant l'agitation que provoquaient ces ventes-saisies, les préfets reçurent pour instruction d'arrêter toute saisie par huissier" (APL, page 5). Qu'à notre connaissance aucune affaire de cette sorte se soit produite dans la Manche n'exclue pas qu'elle seurent des retentissements sur le comportement des propriétaires, ni qu'elles soient parvenues aux oreilles des fermiers de ce département.

" D'une manière générale, la crise de 1929 entraîne une concentration des terres vers les grosses et moyennes exploitations, favorisant l'entrée des gros exploitants dans les syndicats, et à des postes de responsabilité. Dans la Manche, certains propriétaires échapperont à la vente de leur domaine en prenant la décision de l'exploiter eux-même, et malgré l'effritement en tant que couche sociale, ils conserveront le contrôle du syndicat."

Lorsque l'occupation arrive, le monde paysan se divise en 3 groupes:

- Les grands propriétaires fonciers, qui composeront les rangs de la Corporation Paysanne.
- Les moyens exploitants, militants de la Jeunesse Agricole Catholique qui compte 6000 adhérents en 1939 dans la Manche.
- Les petits exploitants que la rationalité économique capitaliste condamne à disparaître, qui fourniront les troupes des "chemises vertes" du démagogue d'extrême-droite Henri Dorgères.

L'Occupation, c'est aussi la disparition du SAD qui refusait de fusionner avec le SAM. Celui-ci devint, en avril 1942, l'Union Corporative de la Manche. Bien structurée, cette union regroupait 528 syndicats communaux sur 548 communes.

(13) APL, "Analyse et popularisation des luttes "Basse-Normandie 17 octobre 1973 ronéoté.

3. L'après-libération: l'ère des exploitants modernistes.

La troisième période s'étend de la Libération à 1959. La Corporation Paysanne avait rassemblé les structures essentielles de l'appareil d'encadrement de la production agricole, "réalisant historiquement la première représentation unitaire des agriculteurs." Dans la Manche comme ailleurs, "les candidats de tendance socialiste, même les plus connus, (...) furent battus à peu près partout, tandis que réapparaissaient nombre d'anciens dirigeants professionnels qui avaient joué un rôle du temps de la Corporation."⁽¹⁴⁾

C'est l'expansion des exploitations moyennes et l'émergence des producteurs modernistes. Alors que le nombre de toutes les catégories d'exploitations diminuait en chiffres absolus, les catégories des 20 à 50 ha. augmentait elle de 4753 en 1929 à 5576 en 1952. C'est désormais cette catégorie sociale paysanne qui prendra en main le syndicalisme paysan, c'est-à-dire qui impose sa représentation au développement agricole. Cette catégorie sera bientôt déchirée par les luttes autour des conflits fonciers qui fera apparaître les différenciations du monde paysan.

La durée de fermentation du syndicalisme progressiste dans la Manche se divise en trois périodes:

- La première, illustrée par la mise en avant des conflits fonciers, est une période où l'antagonisme propriétaires/fermiers, tout en devenant plus aigu, cherche à se dissimuler derrière une tentative de marginalisation à de "mauvais bailleurs". Elle prendra fin le 11 décembre 1969 lorsque 9 sections départementales de fermiers exigeront l'exclusion des bailleurs et menaceront de scissionner .

- La seconde période voit un renversement de tendance. Les modernistes d'hier se font plus critiques. C'est une période d'analyses et de réflexions. De plus en plus, soit en groupes soit individuellement, les paysans agissent en marge de la fédération. C'est surtout une période de malentendus. Si la FDSEA a donné sa caution à la création des équipes de défense collective c'est sans doute qu'elle croyait pouvoir les contrôler. Ce sera une période de tension croissante qui culminera le 10 février 1976, lorsque la FDSEA :

(14) M. FAURE "Les paysans dans la société française", page 84.

affirmera ne plus vouloir cautionner les équipes de défense collective, "excroissances des structures normales".

- La troisième période qui débute alors est au contraire une période de cristallisation, de regroupement. La réflexion est plus construite, plus systématique. Elle a abouti jusqu'à maintenant (septembre 1984) à la création de l'Union Régionale des Travailleurs et Syndicats Paysans (U.R. T.S.P)

CHAPITRE II : VERS L'EXCLUSION DES BAILLEURS DE LA FDSEA .

Les luttes sur le foncier avaient généralement 4 origines:

- Le non-renouvellement d'un bail. Dans ce cas, la mobilisation peut se faire sur le thème de la primauté du problème humain sur le droit de propriété.
- Le montant trop élevé du bail. La colère des fermiers est exacerbée par le fait que le barème préfectoral de la Manche, un des plus élevés de France, est rarement respecté du propriétaire.
- Les cas de cumuls, où une exploitation libre est reprise par quelqu'un possédant déjà suffisamment d'hectares pour vivre, parfois n'exerçant pas le métier d'agriculteur (boucher, marchand de chevaux, notaire...)
- Les ventes d'herbe ou "bannies" qui sont une sorte de location sans bail, dont le prix est généralement fixé souverainement par le propriétaire.

1. Les tentatives de conciliation.

Le 30 septembre 1960⁽¹⁵⁾, une commission FDSEA comprenant des représentants des ses sections bailleurs et preneurs et des CDJA, est chargée d'examiner les rapports entre propriétaires et fermiers.

S'accordant sur les difficultés d'intenter une action devant le tribunal paritaire -difficultés qui ne sont pas seulement morales, mais qui tiennent, ce qui n'est pas rapporté alors, à la menace de non-renouvellement du bail -, cette commission propose que "lorsqu'un différent éclate pour la fixation du prix des fermages, de faire appel à un arbitrage de représentants propriétaires et fermiers sur le plan local pour tenter d'aboutir à un accord amiable, accord toujours souhaitable et meilleur qu'un procès".

(15) Une partie de cet historique rappelant les luttes jusqu'en 1969 est extraite de l' "Agriculteur Normand " du 7 avril 1972, historique écrit à l'occasion du Congrès départemental de la SDFM. Les faits et citations non référées en bas de page en émanent.

Cet accord ne constituant aucunement, dans la pratique, une ébauche de solution aux difficultés des fermiers face à leurs propriétaires, les équipes de défense collective s'organisent.

Le premier semestre 1961 est une période de réunions et de discussions à la section des fermiers de la FDSEA et du Groupement Syndical des Jeunes Agriculteurs. Elles portent essentiellement sur les problèmes de fermage et de bannies.

Le 24 juin à St-Lô, à St Sauveur-le-Vicomte, 2000 agriculteurs bloquent les routes pour protester contre la non-application de la loi d'orientation agricole du 5 août 1960 qui prévoyait la parité de l'agriculture avec les autres secteurs de la nation (assurance maladie des exploitants et de leur famille, amélioration du statut des baux ruraux).

En septembre, c'est la commission rurale de l'Union Départementale des Associations Familiales qui sonne l'alarme contre les fermages abusifs ⁽¹⁶⁾. Des réunions eurent lieu à St-Lô, à Mortain, à Coutances. Le 30 octobre, 2000 fermiers réunis en Congrès à St-Lô décident d'agir contre "les cumuls abusifs, les reprises inconsidérées, la hausse progressive des fermages." Un militant fermier qualifie ce mouvement de contestation de "spontané, le résultat d'un malaise". Tout en rappelant: "le syndicalisme est le seul cadre dans lequel une action puisse être sérieusement menée."

Ce souci de rappeler la fidélité à la FDSEA procède paradoxalement de la volonté d'affirmer son indépendance, de ne pas être manipulé (par les partis politiques). La référence au communisme sert de repoussoir: "Vous devinez que nous sommes en train de leur couper l'herbe sous le pied. Le communisme n'a pas beaucoup de chances dans les pays heureux." ⁽¹⁷⁾ Le désir de bien marquer les distances vis-à-vis de celui-ci peut d'ailleurs conduire à abandonner l'"obligation de réserve" d'usage dans tout syndicat "a-politique": "Nous nous battons, vous le voyez, pour des formes d'économie capitaliste."

Ce mouvement eut suffisamment d'ampleur pour inciter la "Manche Libre" à organiser un débat sur Europe 1. Les premiers invités, représentants des fermiers, restèrent mesurés dans leurs revendications. Leur attitude fut légaliste: ils ne demandaient que le respect des barèmes préfectoraux. La semaine suivante, M. de Coniac, représentant la section des bailleurs, escamota le problème en le réduisant à des cas marginaux. Il rejeta la

(16) "La Manche Libre" 10 juin 1962.

(17) Idem.

responsabilité sur les prix agricoles que devraient défendre, à l'en croire, côte à côte fermiers et propriétaires car ils ont les "même intérêts".⁽¹⁸⁾

L'année 1962 s'illustre par de nombreuses manifestations à travers le département pour moraliser les prix et protester contre les ventes d'herbe: à POILLEY le 10 juillet, 1000 à 1500 personnes; au HOMMET d'ARTHENAY, pour protester contre les bannies faites par la ville de St-Lô; à REMILLY-sur-OZON, à cause d'une reprise, etc...

Ces manifestations se terminèrent par un succès relatif: un arrêté préfectoral vint réglementer les ventes d'herbe, la transaction devant faire l'objet d'un acte écrit signé des deux parties—ce qui ne sera pas toujours le cas.

Le 16 octobre 1962, une réunion départementale de la FDSEA⁽¹⁹⁾ jugea le nouvel arrêté préfectoral modifiant l'application du fermage "positif" mais insuffisant. Cette même réunion, soulevant le problème des "bannies" refusa de reconnaître le vendeur d'herbe comme un exploitant donc la bannie comme un mode de faire-valoir direct. Elle en tira la conclusion que la seule solution était d' "influencer le législateur".

Cette dernière remarque rompt avec la prétention à l' "a-politisme" de la FNSEA. Le rêve de construire un parti agraire qui prendrait en charge la destinée du pays n'existe plus: la population agricole n'est plus suffisamment nombreuse, et le syndicalisme participe à cette désertification. Ce qui est à l'ordre du jour, c'est "l'Action Civique", qui consiste à donner son investiture à tout parti reprenant les thèmes syndicaux. Le caractère partisan de telles revendications se dissimule derrière des déclarations à caractères généraux. (TOUT candidat, LE Législateur...)

Le 23 février 1963, Léon OURRY, déjà connu comme porte-parole des revendications des fermiers, est élu président de la section des fermiers FDSEA. Celle-ci s'inquiète sur le fonctionnement de la commission des cumuls: les marchands de bestiaux et les bouchers y ont un représentant, les preneurs sont au nombre de 4, les bailleurs de 5. Elle est donc organisée de telle sorte que les propriétaires, majoritaires, imposent leur intérêt et leur solidarité de classe.

Ce conflit se traduisit par des manifestations contre les cumuls. Le 9 octobre, rassembla 2000 agriculteurs. La section des fermiers réclama le respect du barème préfectoral. Nouveau succès: une loi du 30 décembre oblige le bailleur à envoyer un congé 18 mois avant la fin du bail, portant mention du motif de la reprise.

(18) "La Manche Libre", février 1962.

(19) P.V. de la réunion de la section "preneur" du 16 octobre 1962, ronéoté.

En 1965, la lutte pour le respect des barèmes n'ayant pas abouti, "les membres de la section (des fermiers-J.F) estiment nécessaire de faire appel à la solidarité des organisations professionnelles et familiales..."

1966 fut l'année des piétinements. La FDSEA crée une "commission fermage", comprenant des fermiers, des bailleurs et des propriétaires exploitants. Encore une fois, sous prétexte de dialogue et d'arrangement à l'amiable, c'est mettre ensemble voleur et volé, exploiteur et exploité; c'est tenter de concilier l'inconciliable.

En 1967, la section des fermiers prend l'initiative en présentant un catalogue des mesures à prendre pour la fixation des baux. L'affrontement éclatera en janvier 1968. Une assemblée réunissant la section des fermiers de la FDSEA vote "et à l'unanimité demande la suppression de la section des bailleurs", sous le motif que "la FDSEA est une fédération d'exploitants. Les bailleurs ne paient pas de cotisations, font obstruction à toute l'évolution souhaitée par les agriculteurs, ils n'ont pas leur place dans le syndicalisme agricole".⁽²⁰⁾

2. L'affrontement.

Le ton monte entre les bailleurs et les preneurs. De Coniac, président de la section des bailleurs, envoie à "La Manche Libre" un communiqué à l'occasion de la réunion à St-Lô des délégués cantonaux.⁽²¹⁾ Ordre du jour: "La situation tendue, créée artificiellement dans le département par la section des fermiers et concernant le problème des fermages". Le président national, invité à cette réunion, "souligne l'ambiance infiniment meilleure qui règne au stade national entre bailleurs et preneurs, assurant la section de la Manche de tout son appui pour le travail objectif qu'elle fait et dont il vient d'être le témoin" (souligné par moi-J.F)

La réponse des fermiers ne se fit pas attendre: elle paraît le 10 mars 1968 dans le même journal sous le titre: "Lettre ouverte à M. de Coniac, président de la section des bailleurs". Le ton se veut encore conciliant, la nature du support - journal d'information ouvert au grand public - l'exige. "Nous, ce que nous cherchons, c'est le bien du département,

(20) "La Manche Libre" 28 janvier 1968

(21) Idem, 25 février 1968

des propriétaires et des fermiers. "Un argument de poids vient à l'appui de leurs thèses: le témoignage d'un petit propriétaire qui "prend le parti des fermiers". Dans son article, celui-ci considère que:

- Les barèmes préfectoraux sont suffisamment élevés.
- La morale lui interdit de prendre à son fermier 30 % de son revenu.
- Les fermiers sont au bord de l'asphyxie économique.

Honnêteté, morale et raison économique sont les trois thèmes que mettent en avant les fermiers.

En mai a lieu leur Congrès. ⁽²²⁾ "Au début de la réunion, M. OURRY a, lui aussi, rendu justice aux bailleurs honnêtes et répété une fois de plus que les fermiers ne mettent pas tout le monde dans le même sac. Quant aux intermédiaires, dans le département, ce sont de véritables truands."

Cette fois-ci, les problèmes du fermage se posent avec la fédération nationale. Les bailleurs exigent d'être payés moitié en beurre, moitié en viande. Or la FNSEA veut augmenter le prix de la viande, ce qui aurait fait monter le prix des fermages. Le problème de la rupture est posé: "Si la Fédération ne donne pas la priorité au problème des fermages, lui, OURRY, ne voit plus ce qu'il fait à la Fédération." A l'occasion de ce Congrès, une revendication est avancée: le bail longue durée. Celle-ci sera reprise plus tard par la CNSTP qui demandera la création de baux de carrière. Le Congrès se terminera sur le vote d'une motion qui reprendra, sous un angle différent - celui de la raison pratique, de l'inutilité d'une double fonction - le problème de la présence des bailleurs dans la FNSEA: "compte-tenu de la double représentation, ils (les fermiers-J.F) demandent la suppression de la section des bailleurs représentés également par l'association de la propriété foncière."

En prévision du Congrès extraordinaire de la FNSEA des 17 et 18 décembre 1969, ⁽²³⁾ les délégués fermiers de 9 départements de l'Ouest (Calvados, Manche, Orne, Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan, Ille-et-Villaine, Mayenne et Sarthe) réunis à Laval ne demandent plus: ils "exigent l'exclusion des bailleurs de la FNSEA, déclarent dans l'hypothèse où le Congrès extraordinaire n'adopterait pas cette position, que les sections départementales sont prêtes à constituer un syndicat autonome." (Souligné par moi-

(22) "La Manche Libre" 5 mai 1968

(23) "Ouest-France" 11 décembre 1969

J.F). Cette nouvelle menace de rupture témoigne d'une lutte sur 2 fronts: celui des bailleurs et celui des gros fermiers qui dirigent la FNSEA. La seconde période, ainsi ouverte, révélera aux yeux de certains fermiers que lorsque "la fortune mobilière égalait la fortune immobilière des grands propriétaires" ⁽²⁴⁾ il s'instaure une alliance de classe entre ces 2 catégories. La ligne d'affrontements ne passera plus entre propriétaires et fermiers, mais entre propriétaires et gros fermiers d'une part, et petits fermiers -avec parfois de petits exploitants propriétaires -d'autre part. Le CNJA quant à lui vote à l'unanimité mais avec réticence sa participation au Congrès. Au même moment, la fraction la plus réactionnaire de la FNSEA, "La nouvelle Fédération de l'Agriculture attend le Congrès de la FNSEA pour se définir." ⁽²⁵⁾ Si la FNSEA ne retourne pas, selon eux, "à la réelle défense des intérêts de tous les agriculteurs, (...) alors la FFA se créerait effectivement dans un syndicat national et présenterait ses propositions et ses dirigeants."

CHAPITRE III : 1969 - 1976 ; LE COMBAT DE LA FNSEA CONTRE LE SYNDICALISME PROGRESSISTE .

Les années 70, ce seront surtout les grandes mobilisations autour des conflits fonciers (voir tableau page 32). Que ceux-ci aient connu une telle ampleur témoigne que désormais, pour les fermiers, rien n'est inéluctable; la loi ne sert qu'aux riches - les fermiers aiment à rappeler que dans le code rural, 30 articles accordent des droits aux fermiers contre 550 aux propriétaires, que les baux sont ainsi rédigés: le preneur "devra", le bailleur "pourra" -mais un rapport de forces favorable sur le terrain peut influencer les décisions des tribunaux .

1. Un cas exemplaire: "l'affaire de Courcy".

A cet égard, l'affaire dite "de Courcy" est exemplaire. La personnalité particulièrement détestable du propriétaire, Me CHALLE, notaire au Mans, ne doit pas faire illusion: ce qui est en cause, ce n'est pas une rencontre de personnalités plus ou moins sympathiques ou arrangeantes: c'est un rapport de classe.

En décembre 1963, Me Challe, propriétaire des Lemosquet, leur envoie une lettre recommandée pour les congédier; ceux-ci sont installés depuis 1898. Excédés par le nombre de lettres recommandées qu'envoie Me Challe après chacune de ses visites, ils renvoient la lettre sans l'ouvrir. Le notaire ne réagira pas.

(24) P. GEORGES, Cahiers Internationaux de sociologie, 1964, Volume 37

(25) "Ouest-France" 11 décembre 1969

Un mois avant la St Michel ⁽²⁷⁾ 1965, Me Chaille propose le paiement en viande du fermage, confirmant ainsi les fermiers dans l'idée que leur bail leur est assuré. Le congé est validé en 1968 par le tribunal paritaire, puis confirmé en janvier 1970 par la cour d'appel de Caen. Me Chaille demande aux fermiers 20 millions d'anciens francs d'indemnité d'occupation. Ce n'est qu'en décembre 1970 que le délégué cantonal FDSEA informe la section des fermiers. La démarche syndicale ne va pas de soi. Il est fréquent que les luttes contre une expulsion se composent de 3 étapes:

- Le fermier essaie de s'en tirer seul, soit en tentant de négocier avec le propriétaire, soit en prenant un avocat.
- Le fermier s'adresse ensuite à la section des fermiers de la FDSEA qui tente l'arrangement à l'amiable.
- Celui-ci ayant échoué, des équipes de défense collective se constituent et organisent l'action sur le terrain: occupation de la ferme, manifestations, tracts et pétitions en sont les formes courantes.

L'affaire de Courcy est exemplaire en ce qu'elle condense plusieurs tares propres à la classe des propriétaires: reprise abusive, usage du droit qu'il sait manier à son profit, vente d'herbe à des prix prohibitifs, location à un cumulard, répression à l'encontre de la solidarité.

Elle se divise ici en deux volets:

- 1° - Procédure d'expulsion à l'encontre des fermiers et exigence d'une indemnité exorbitante.
- 2° - Procédure menée à l'encontre de la solidarité: contre le maire de Courcy et des militants de la défense collective.

PREMIER VOLET : LA PROCEDURE D'EXPULSION .

A -La tentative d'arrangement à l'amiable.

En janvier 1971, les délégués syndicaux et fermiers du canton prennent contact avec Me Chaille pour lui expliquer, mais en vain, que laisser le tribunal paritaire fixer une telle indemnité d'occupation, c'était les amener à la ruine. Les tentatives de conciliation, les réunions d'information dureront jusqu'au 15 mars.

B -L'action.

Le tribunal de Grande Instance devant siéger le 24 mars pour désigner un expert, la décision est prise d'envoyer des tracts dans tout

(26) "L'affaire de Courcy" FDSEA-Manche, section des fermiers juillet 1973. document ronéoté.

l'arrondissement de Coutances pour y appeler à une manifestation. Le jour du jugement, 150 agriculteurs sont présents dans la salle d'audience, participent au meeting sur la place du palais de justice et défilent dans les rues pour manifester leur solidarité. Le tribunal de grande instance se déclare incompétent: C'est le tribunal paritaire qui se chargera de l'affaire.

En mai, la FDSEA de la Sarthe (où Me Challe est notaire) demande de renoncer à l'indemnité d'occupation des lieux. En contre-partie, les Lemosquet feraient l'impossible pour quitter les lieux avant la St Michel. Me Challe déclare qu'il est prêt à un accord. Un mois plus tard, les fermiers apprennent que celui-ci a fait appel à Caen pour que soit annulée la décision d'incompétence du tribunal de Grande Instance de Coutances.

Les Lemosquet, à 3 mois de la St Michel, n'ont pas trouvé de ferme.

Le 2 juillet, les fermiers sont prêts à partir. L'équipe syndicale de Courcy et celle du canton de Coutances, le délégué cantonal, le président de la section des fermiers et le secrétaire général adjoint de la FDSEA doivent prendre rendez-vous avec Challe pour lui demander d'arrêter la procédure et de renoncer à toute indemnité.

En août, le notaire fait parvenir son refus. Il refuse de recevoir le président de la section des fermiers et se déclare décidé à poursuivre la procédure. L'avoué des fermiers prévient Challe que les fermiers quitteront la ferme pour la St Michel.

Des réunions de fermiers ont lieu à la base pour préparer des actions au cas où le notaire ferait expertiser le cheptel. Challe arrive sur les lieux avec un expert. Les voisins donnent l'alerte. Challe est retenu sur la ferme. "50 à 850 personnes se relaient en permanence, jeunes et moins jeunes, hommes et femmes, fermiers et propriétaires-exploitants." Challe cède: il fait rédiger par son avoué à Coutances un papier par lequel il ne continue pas sa procédure.

Le 7 septembre, plus de 100 personnes participent à la réunion organisée à la salle des fêtes de Courcy. "Les gens de la commune, avec leur maire, sont félicités pour leur solidarité envers la famille des fermiers car c'est grâce à eux que l'action a pu avoir lieu." Le 29, les voisins de la famille LEMOSQUET l'aident à déménager. "Les responsables syndicaux font appel à un huissier de Coutances pour établir un constat

(27) Date à laquelle se font les baux.

d'état des lieux de la maison et des bâtiments d'exploitation et pour que Mme Lemosquet puisse lui remettre les clefs. "

Pour cette famille, l'affaire est terminée.

SECOND VOLET : LA REPRESSION QUE MENE CHALLE A L' ENCONTRE DU MAIRE DE COURCY ET DES MILITANTS DE LA DEFENSE COLLECTIVE .

A la mi-janvier 1972, Me Challe porte plainte contre le maire de Courcy. Un inspecteur de la police judiciaire de Rouen fait une enquête auprès d'un bon nombre de délégué syndicaux dont les noms ont été donnés par Me Challe. La solidarité des habitants de la commune et des maires des communes environnantes se manifeste aussitôt. En avril, à St-Lô, les fermiers réunis en Congrès départemental font de même. Une information arrive qui attise la fureur des fermiers: "Me Challe effectue avec sa mère la croisière des milliardaires sur le paquebot France."

Fin juin, ne trouvant preneur à un bail dont le montant est si élevé (1000 francs l'Ha), Challe procède à des ventes d'herbe à des prix prohibitifs. Le 1er juillet, les équipes de défense collective exigent que le prix des bannies soit imposé à Challe. Le 22 juillet, elles distribuent un tract afin que Challe mette fin aux bannies, qu'il loue son exploitation à un fermier dans des conditions normales et qu'il retire sa plainte. 4 jours plus tard, elles doivent intervenir contre un agriculteur occupé à faner sur les terres de Challe, " pour lui demander de laisser le foin en l'état tant que le propriétaire n'aura pas mis un nouveau fermier sur l'exploitation, alors qu'il avait promis de le faire dans un délai de 6 mois." Le 28, plus de 150 agriculteurs sont à nouveau à Courcy. L'agriculteur revenu pour botteler le foin est empêché d'effectuer le travail. Les responsables syndicaux exigent qu'un bail normal soit consenti pour la St Michel 1972.

Le 2 août, l'équipe cantonale de défense collective apprend que Challe est allé chez le président de la FDSEA. C'est le début d'un dialogue au sommet. Le 21 a lieu une rencontre entre la FDSEA, la propriété foncière et Me Challe, dont le contenu devait rester secret à la demande de la propriété foncière. Le 3 octobre, De Coniac écrit à A. LEFEVRE, président de la FDSEA: "J'ai la certitude que M. Challe a essayé de louer. Les éventuels locataires ont reçu une lettre anonyme disant: "Qu'il ne fallait pas s'occuper de cette ferme". Le 16 septembre 1972, une autre lettre dit: "si votre bail n'est pas conforme à nos idées, on brûlera tout."

Le 15 octobre, "La Manche Libre" annonce vente par regain (vente d'herbe) par M. Challe sur la ferme de Courcy. Le vice-président de la FDSEA

téléphone à Challe qui raccroche.

A la fin octobre, des animaux sont mis sur les terres de Challe. En décembre, ce sont des chevaux qui sont également installés.

Le 12 janvier est organisée une manifestation départementale: "Ras le bol et bol de lait". Le cortège, parti d'Avranches, passe par Coutances où une couronne de chardons est déposée sur la barrière de la propriété de Challe. A la ferme de Courcy, des emballages symboliques de désherbant sont laissés. Sur la place du champ de mars à St-Lô, 2500 agriculteurs sont réunis.

Le 13 mars 1973, à Coutances, en présence de P. ABBEGUILLE, président de la section nationale des fermiers et métayers, 450 délégués fermiers réaffirment leur solidarité et leur détermination à l'égard de l'affaire de Courcy. "A travers cette affaire, ils retrouvent l'ensemble des problèmes que vivent les fermiers de la Manche." 250 participants apprenant que 10 personnes étaient inculpées dans cette affaire, signent par solidarité une lettre de demande d'inculpation qui sera transmise au juge à Rouen.

Le 27 septembre, jour du procès, une manifestation aura lieu devant le palais de justice de Rouen. ⁽²⁸⁾ "L'accusation se contentera de demander 1fr de dommages et intérêts et la publication du jugement dans les journaux ayant parlé de "l'affaire". Les accusés étaient passibles de 2 à 5 ans de prison. Le juge d'instruction ayant déclaré non-lieu pour "violence et extorsion de signature", les prévenus n'étaient inculpés que de "détention et séquestration arbitraires." Le Procureur requiert une sanction d'amende "n'allant pas au-delà du principe": "Il faut préserver l'ordre public".

Les peines requises sont donc particulièrement légères en regard de ce que risquaient les inculpés. La mobilisation paysanne n'y est certainement pas pour rien".

2. La réaction de la FNSEA

L'efficacité des équipes de défense collective ne va pas sans inquiéter la FDSEA. Un conflit éclate entre les fermiers du bassin parisien et ceux de la Manche, auxquels ils reprochent leur esprit d'opposition aux propriétaires. Léon OURRY, pour sa défense, insiste sur les différences de situation: "Les fermiers de cette région (le bassin parisien-J.F) ont le rapport de forces envers leurs propriétaires et ont des moyens de négociation" ⁽²⁹⁾

(28) APL, Op. Cit.

(29) "L'Agriculteur Normand" 10 mars 1972

et justifie ainsi la création des équipes de défense collective: "Dans la Manche, par exemple, l'expérience nous a prouvé que ni le syndicalisme, ni la commission consultative, n'ont été capables de régler les problèmes importants."

La crise ainsi ouverte est structurelle. Les atteintes à la démocratie par la direction de la FNSEA amène L. Curry à ressortir une vieille menace: "Que le président de la FNSEA soit intervenu personnellement sur un problème aussi grave, en vue de faire virer la majorité du Congrès, s'opposant ainsi à la section nationale des fermiers qui avait pris une position très nette, amène à se demander s'il est souhaitable que la FNSEA continue à "chapeauter" ainsi l'action des sections spécialisées et si elle n'a pas à craindre que cela aboutisse un jour à l'éclatement syndical" (souligné par moi—J.F)

Le 7 avril 1972 a lieu le Congrès départemental de la section des fermiers. Léon Curry y rappelle ⁽³⁰⁾ que "après avoir reçu le feu vert du syndicalisme lors de l'AG de 1970, la section a procédé à la mise en place des équipes de défense collective." Il plaide à nouveau pour un syndicalisme revendicatif: "Ce rapport moral démontre finalement que seule l'action sur le terrain est payante et que les discussions entre responsables, sans action parallèle ne font que repousser les problèmes et de ce fait, retarder les solutions.

"L'Agriculteur Normand", le journal de la FDSEA, se prête encore à la publicité des équipes de défense collective. Dans son N° du 28 avril 1972, il rappelle qu'elles ont déjà fait leurs preuves et que "cette action repose sur le soutien et la solidarité entre agriculteurs et par conséquent répond aux préoccupations du milieu." A cette époque, 40 cantons sur 47 ont leur équipe et "une cinquantaine de cas ont été soumis ainsi en un an à ces équipes..." D'après ce compte-rendu, 3 formes d'action sont pratiquées:

- L'intervention directe de délégués auprès d'un acheteur (cas de cumul) et négociation à l'amiable.
- Conseils juridiques auprès du fermier afin qu'il puisse, lui-même et à l'amiable, régler son problème avec son propriétaire.
- La manifestation.

Le journal met toutefois en garde les fermiers contre des pratiques trop offensives: "...il faut savoir que par la suite de nombreux militants fermiers ont dû chercher pendant longtemps une exploitation, leur candidature étant chaque fois éliminée par les notaires ou les propriétaires. Des délégués

(30) "L'Agriculteur Normand" 14 avril 1972.

cantoaux ont été amenés même à démissionner de leur responsabilité."

Les équipes de défense collective s'attirent les foudres de la propriété foncière dont l'assemblée départementale recommande "de refuser systématiquement d'être en contact avec les groupes de défense collective... car il y a les tribunaux paritaires!"

Pour les fermiers, conscients que le Droit leur est opposé, il s'agit d'être convaincu "que la justice passe avant la loi". C'est sur un appel à l'action illégale - sans en préciser les limites - que se conclut une réflexion portant sur un an d'action des équipes de défense collective.

L'heure est au conflit ouvert. Pas seulement contre les propriétaires; mais contre les gros fermiers, les cadres de la FNSEA, les "hommes d'affaire" (Notaires, avoués, avocats...) et les bureaucrates. L'autogestion apparaît dès lors comme le corrélat nécessaire de la lutte qui s'engage: "ce n'est pas de St-Lô qu'on peut juger une affaire. Il faut absolument qu'on revienne à cette notion fondamentale que les gens à la base ont le sens des responsabilités et sont capables d'avoir des jugements valables."⁽³¹⁾

La direction des FDSEA ne reste pas passive. Pour faire face à ce qu'ils considèrent comme une déclaration de guerre, 5 présidents de FDSEA décident de lancer une offensive contre le syndicalisme progressiste de l'Ouest.⁽³²⁾ (Ille-et-Villaine, Vendée, Sarthe, Côtes-du-Nord et Maine-et-Loire). ARIAUX, vice-président de la FDSEA du Maine-et-Loire ne mâche pas ses mots. Tous les épouvantails sont utilisés: "Nous allons entreprendre une campagne d'information pour contrer et stopper la pénétration des milieux agricoles par des révolutionnaires formés à l'étranger et chargés, non pas de défendre les intérêts des agriculteurs comme ils le prétendent, mais de créer l'anarchie pour abattre le système actuel et préparer l'avènement d'un régime paysans-ouvriers conforme aux modèles qui existent dans les pays de l'Est." Après avoir qualifié la grève du lait de "guerre" et les manifestations contre les coopératives laitières de "guérillas", il accuse les paysans-travailleurs d'être "d'obédience marxiste" et précise que s'ils n'étaient pas nombreux, "ils étaient bien organisés et faisaient appel aux ouvriers, aux étudiants et même aux prêtres."

Si les équipes de défense collective n'en sont pas à l'agressivité théorique et pratique des paysans-Travailleurs, ils n'en constituent

(31) L. Ourry à "l'Agriculteur Normand" 5 mai 1972

(32) "Ouest-France" 21 septembre 1972.

pas moins, dans l'esprit des dirigeants de la FNSEA, une menace dans la mesure où une insatisfaction trop grande à leurs revendications les ferait se regrouper.

En mars 1973 débute l'affaire de Ronthon.

L'attitude de la FDSEA qui n'a pas soutenu les fermiers dont l'exploitation était considérée comme "non-viable", n'a pu que rejeter certains militants hors de ses rangs. Le paroxysme sera atteint dans les derniers mois de cette affaire en février 1976, lorsqu'elle qualifiera les équipes de défense collective "d'excroissance des structures normales"⁽³³⁾.

Une lettre datée du 12 avril 1973 proteste contre la pratique de la démocratie au sein de la FDSEA à l'occasion de l'AG du 27 mars: "5 heures pour les responsables et 1/4 d'heure pour la base"⁽³⁴⁾ se serait écrié un participant. Ces protestataires s'interrogent sur la présence du préfet à l'AG, contestent un "syndicalisme d'Etat-major" et demandent pourquoi la parole n'a pas été donnée dans "l'Agriculteur Normand" aux "grévistes du lait" bretons.

Une autre lettre⁽³⁵⁾ intitulée: "résumé des orientations prises le vendredi 20 juillet 1973 à Périers ouvre un début de structure parallèle: "La section des fermiers doit prendre son autonomie totale, sans craindre une rupture ou une exclusion, sachant que tout compromis est désormais impossible avec les responsables de la FDSEA." "Cela veut dire (...) que le groupe met en place un petit journal d'information (sachant que nous n'avons rien à attendre de "l'Agriculteur Normand") pour (...) préparer une éventuelle scission (au sens de ne pas être pris au dépourvu)." "

Un document de première importance peut nous aider à saisir l'attitude de la FDSEA vis-à-vis des équipes de défense collective et des conflits fonciers: une lettre de M. COTTEBRUNE, président de la FDSEA, datée du 18 juin 1974, et adressée au sous-préfet. Elle pour objet le conflit opposant Mme LABBE, tante du sous-préfet à son fermier, M. LEBLATIER. Cottebrune affirme que cette affaire a "quitté le domaine essentiellement agricole pour devenir une question de paix sociale dans la Manche." Il affirme son innocence: "...La section des fermiers de notre Fédération s'est emparée de cette affaire à bras-le-corps" et reporte la responsabilité, non sur les fermiers de la Fédération, mais sur "certains éléments incontrôlables qui n'appartiennent pas à notre organisation, (qui) veulent lui donner un retentissement départemental et régional, afin de dénoncer, comme le veut l'idéologie dont ils se revendiquent, "tous les maux de notre société". Son désir de contourner les équipes de défense

(33) "Ouest-France", février 1976

(34) Document ronéoté

(35) Idem.

collective en les rendant inutiles s'exprime ouvertement: "Dans l'intérêt de tous nous sommes prêts personnellement à rencontrer au plus vite vos parents afin de trouver avec eux une solution qui coupe l'herbe sous le pied (souligné par moi-J.F) à cette agitation et qui concilie leurs intérêts avec ceux de leur fermier."

Les fermiers, conscients de la tension qui devenait de plus en plus aigüe, décidaient de gérer leur propre budget afin de le mettre directement au service des fermiers en difficulté. Le 22 mars 1974, l'association "fond de solidarité des fermiers" était créée et ouvrait un compte au Crédit Agricole. Elle imprima des billets au prix de 100Fr l'unité, portant au dos le but du "fond de solidarité".

Le 16 mars 1974, une lettre "rédigée par des équipes locales" est adressée au président ainsi qu'au bureau de la FDSEA. Les auteurs se déclarent solidaires de 2 démissionnaires, délégués du canton d'Octeville, et font part d'une proposition qui deviendra "le quantum": "il nous paraît juste de revendiquer 90 cts pour les 50000 premiers litres et appliquer un tarif dégressif ensuite." Cette lettre contient en outre une critique du productivisme assez pertinente: "c'est comme si on disait à un salarié de travailler plus vite ou plus longtemps pour garder son pouvoir d'achat."

Le 18 novembre, les équipes syndicales et de défense collective organisent un carrefour entre agriculteurs et non-agriculteurs sur la ferme LEBLATIER (Annexe page 75). Le thème: la sécurité de l'emploi. Sont présents: le PCF, le PS, le PSU, la CGT, la CFDT, FO, le SNES, l'UDAF, le groupe révolution, Familles rurales de la Manche, le CMR, le MRJC, des aumôneries... Cette réunion a constitué -selon le mot d'un militant non-agricole, "un pas en avant dans la prise de conscience de problèmes communs, dans la recherche de solutions et dans l'union des travailleurs de la terre, de l'usine, du bureau." (36)

A l'occasion du meeting de soutien aux familles Leblatier et Falabregue du 27 novembre, la lettre d'invitation remercie le "collectif des postiers grévistes de St-Lô: CGT, CFDT, FO et CFTC. Ils ont bien voulu prendre en charge le courrier destiné à la préparation de notre meeting et ça par solidarité dans la lutte pour le maintien de l'outil de travail de 2 familles de fermiers comme pour la sécurité de l'emploi des postiers auxiliaires."

Le 26 février 1975, dans une lettre de la FDSEA intitulée: "Affaire FALABREGUE: pourquoi la FDSEA ne cautionne pas la manifestation de mercredi 26" Cottebrune essaie une fois de plus de négocier un arrangement tri-partite: propriétaire-fermier-crédit agricole pour court-circuiter les équipes

(36) "Ouest-France" 18 novembre 1974

de défense collective "des 9 cantons de la région, ainsi que la section des fermiers (qui) avaient prévu une manifestation de solidarité à Avranches le 26". Son argumentation se fonde sur un soi-disant élément nouveau: Falabrègue aurait trouvé "un travail complémentaire à la marche de son exploitation" ce qui était vrai... depuis plus d'un an. Dans un historique de cette affaire⁽³⁷⁾, écrit par des militants de la défense collective, on peut lire le jugement suivant: "ce qui est nouveau, à notre avis, c'est qu'en mars 1974 il n'y avait qu'un gars qui suivait l'affaire, en février 1975 c'est une équipe d'une centaine de personnes!"

Le 11 février 1975 se constitue l'Association des Paysans de la Manche. (c'est-à-dire: des Paysans-Travailleurs) Dans le document de présentation, ceux-ci affirment "... nous pensons qu'une organisation syndicale de type anti-capitaliste est nécessaire dans la Manche pour la défense des intérêts des petits et moyens paysans (...) Nous tenons à souligner le rôle positif joué par les équipes de défense collective dans la section des fermiers et nous pensons que le fonctionnement de ces équipes n'est pas contradictoire avec la présence de notre organisation syndicale (...) (mais) à elles seules, (elles) ne sauraient prendre en charge l'ensemble des problèmes des petits & moyens paysans de la Manche." En avril paraît le bulletin N°1 de "Paysans de la Manche". Son caractère associatif est revendiqué: "ce n'est pas un nouveau syndicat". Le mythe de l'unité paysanne est d'emblée dénoncé: "... il n'est pas possible d'unir dans une même lutte un producteur qui a 10 vaches et un qui en a 150, à plus forte raison le petit fermier du mortainais et le capitaliste beauceron avec ses 400 Ha." Une analyse des luttes de classe à la campagne est avancée: "... nous constatons qu'il y a conflit entre 2 intérêts contradictoires: - celui des gros producteurs - celui des petits & moyens paysans."

La voie tactique est choisie: "Nous n'avons pas à sortir de la FNSEA pour l'instant". Et une tentative est faite pour déplacer le centre de gravité des conflits du foncier sur l'intégration: "nous sommes de plus en plus nombreux à comprendre que les vrais responsables sont dans les grosses laiteries et que c'est là qu'il faudra aller les trouver!"

Le 15 décembre 1975, les équipes de défense collective se constituent à leur tour en association loi 1901.

(37) Document 4 pages réalisé par les travailleurs en grève de chez CARON-OZANNE.

A l'occasion des élections de 1976 aux chambres d'agriculture, un règlement des sections spécialisées de la FDSEA traduit le désir de celle-ci de mieux contrôler une section des fermiers rebelle. A titre d'exemples, l'alinéa 3 de l'article 2 prévoit: "La section ne peut, sauf avec l'accord exprès du conseil d'administration de la FDSEA (souligné par moi-J.F) rendre publiques ses positions, conclusions ou suggestions de quelque manière et pour quelque raison que ce soit." L'art. 6 ordonne que "les réunions des sections se tiennent au siège de la Fédération" et l'art. 7 stipule que le président de la Fédération ou son représentant est invité aux réunions des sections spécialisées et il peut toujours prendre part à leurs travaux et délibérations."

La marge de manoeuvre de la section des fermiers (même si elle n'est pas nommée) s'en trouve par conséquent considérablement réduite.

Le 10 février 1976, à la suite d'une réunion de bureau du 5 février, la FDSEA envoie une lettre aux président et responsables communaux, ainsi qu'à Ouest-France (voir annexe page 76). Elle s'intitule: "position très ferme du bureau concernant les problèmes fonciers et structures: "Depuis 3 ou 4 ans, des éléments étrangers à notre organisation se sont trouvés intégrés dans certaines affaires fermages un peu laborieuses, qu'il s'agisse de l'affaire de Courcy, des affaires Leblatier et Falabrègue. Aujourd'hui cette intrusion dans les problèmes professionnels continue de plus belle comme le montre une récente campagne d'affichage contre le Crédit Agricole ou l'affaire Lehérissey de Ronthon." "Désormais, la FDSEA ne cautionnera, ne participera et ne défendra plus aucune affaire ou intervention directe dans laquelle les comités de défense collective se manifesteraient." (souligné par moi-J.F)

La section des fermiers ne peut que prendre acte, tout en protestant contre la "collusion FDSEA et syndicat de la propriété agricole" (38) "La section des fermiers n'est pas fière de constater que le syndicat de la propriété agricole "prend acte avec satisfaction de la position prise par la FDSEA à l'égard de la défense collective". Elle rappelle que c'est elle qui a mis sur pied "la défense collective des fermiers". Elle avait reçu l'assentiment de l'AG FDSEA de 1970 pour cette cause. Ensuite, elle avait été chargée par le conseil de la fédération suivant cette assemblée d'en étudier l'organisation et la mise en place."

(38) Communiqué des fermiers à "Ouest-France"

CHAPITRE IV : 1976 - 1984 : VERS LE REGROUPEMENT SYNDICAL;

1. La gauche paysanne s'organise.

En février 1976, une réunion des Paysans-Travailleurs de Basse-Normandie a lieu pour faire le point. Elle constate sa faiblesse numérique, organisationnelle et théorique. Dans la Manche, ils évaluent leurs forces à "40 personnes favorables" à "un syndicat de classe et de masse." (39)

Le 17 décembre à Vire a lieu une rencontre plus élargie entre délégués de la section des fermiers, des Paysans-Travailleurs et des équipes de défense collective. (40) Un bilan réconfortant en est tiré des actions menées dans la Manche: "...les actions menées ont permis d'identifier la stratégie du syndicalisme officiel, du Crédit Agricole et de la SAFER, à partir d'exemples précis de récupération et de répression." Suite à cette réunion, l'équipe de défense collective de la Manche tire un tract intitulé: "rencontre avec les "Défense collective de l'Orne et de la Manche" dont la conclusion sera: "...que l'on soit de Malabri, de Lolif ou de St Quentin-sur-le-Homme, quand il s'agit de conserver à un fermier son Outil de Travail, la solidarité se développe et devient interdépartementale."

En avril 1977 paraît un document: propositions pour un regroupement d'actions syndicales", qui insiste sur la solidarité entre petits & moyens paysans.

Dès lors, le mouvement se précipite;

En septembre apparaît le Mouvement Syndical des Travailleurs-Paysans (MSTP), qui veut regrouper les agriculteurs de gauche. (41) Il deviendra plus tard le MSTT, afin d'éviter une confusion avec le sigle des Paysans-Travailleurs. Présent dans une vingtaine de départements, il résulte d'une fusion entre le MONATAR et une tendance des Paysans-Travailleurs.

Au même moment, "avec le lancement d'un bulletin de liaison, l'interdépartemental, l'opposition s'organise au sein de la FNSEA (Annexe page 76)

Le 1er novembre 1979 paraît le N°1 du "bulletin de liaison du comité de solidarité des petits & moyens paysans".

Le 29 septembre 1981 est créée par 70 paysans à St-Lô la SDTP-Manche (Section Départementale des Travailleurs-Paysans, affiliée à la CNSTP voir annexe page 77) qui regroupe les Paysans-Travailleurs de la Manche et le Comité de Solidarité des petits & moyens paysans de la Manche.

(39) Compte-rendu de la réunion Paysan-Travailleur de Basse-Normandie, février 1976, document ronéoté.

(40) Compte-rendu de la rencontre du 17 décembre 1976 à Vire, document ronéoté.

(41) "Ouest-France" 29 septembre 1977.

2. Un test: les élections aux chambres d'agriculture.

A. Les résultats au niveau national.

Une évocation rapide des résultats des élections aux chambres d'agriculture, (janvier 1983) dont les sièges furent, pour la première fois répartis à la proportionnelle, ont été exprimés cartographiquement par "Le Monde" du 8 février. Il ne s'agit pas de commenter leur implantation de façon exhaustive mais plutôt, s'agissant de la Gauche Paysanne, d'examiner s'il est possible de repérer des correspondances avec des facteurs déterminants. (types d'exploitation, techniques mises en oeuvre, zones de bocage, de plaine ou de montagne, etc...) En effet, la place de la classe paysanne - au contraire de la classe ouvrière - dans le procès de production est pour une large part déterminée par les conditions naturelles de production. C'est pourquoi les fermiers céréaliers du Bassin Parisien ont pu s'enrichir, ce type de production agricole autorisant la mécanisation et la division du travail. A contrario, les petits producteurs sont beaucoup plus nombreux dans la production laitière. ⁽⁴²⁾ C'est une opposition que l'on retrouve en Basse-Normandie entre la Manche, essentiellement productrice de lait, et la plaine de Caen, céréalière.

S'agissant de la CNSTP, le travail de Gontran PELLEN et Didier SEBILLEAU ⁽⁴³⁾ fait apparaître une correspondance entre le vote en faveur de la CNSTP et les types de production agricole (voir la carte du Monde répartissant les résultats de la CNSTP par département page 35/36 et celle des combinaisons systèmes de culture-tailles d'exploitations (1962) page 37) "...si on compare avec la carte du blé, on constate que la CNSTP est absente essentiellement dans les régions à forte production de blé et à fort rendement à l'Ha. Ceci tendrait à prouver que la CNSTP n'est pas spécialement le syndicat préféré des agriculteurs possédant de grandes superficies. C'est amplement confirmé si on compare les scores électoraux avec la carte de l'étendue des exploitations : la CNSTP est quasi-inexistante où plus de 30 % des exploitations ont plus de 100 Ha, et plus de 30 à 50 % à 100 Ha. Par contre, elle est bien implantée où plus de 50 % des exploitations ont entre 5 et 20 Ha ainsi que là où plus de 30 à 50 % ont de 20 à 50 Ha. Ces types d'exploitations sont, on peut le constater, regroupés en trois pôles: Ouest, Sud-Ouest, et Sud-Est, ce qui correspond très exactement aux trois pôles de la CNSTP." ⁽⁴⁴⁾

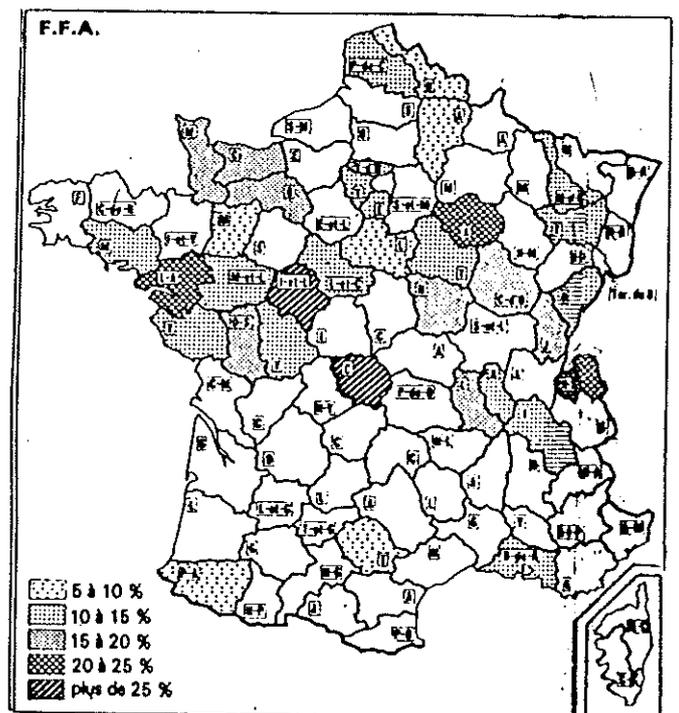
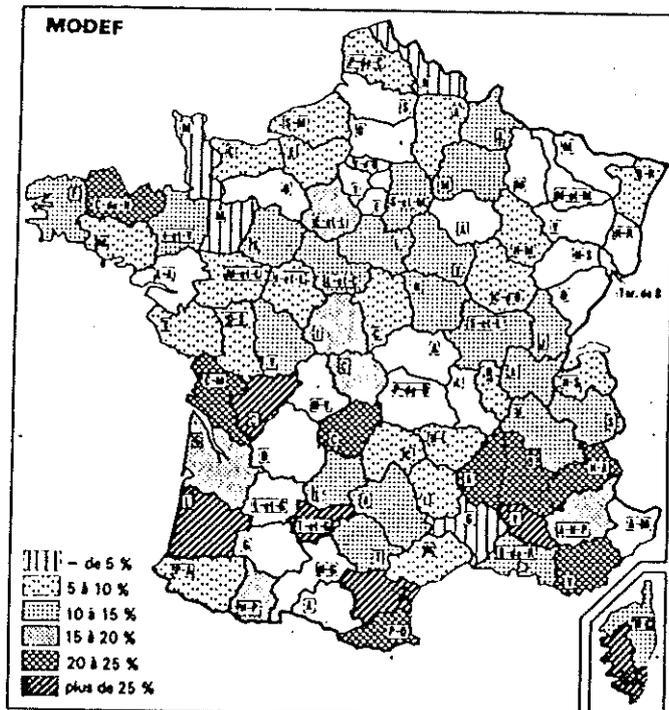
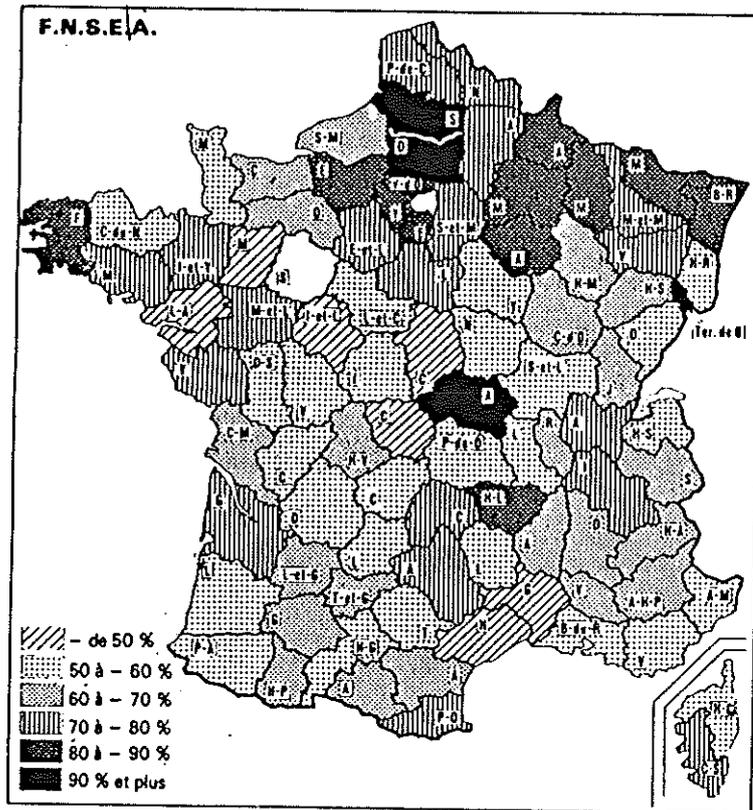
(42) Voir à ce sujet: Claude SERVOLIN: "L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste" in "l'univers politique des paysans" Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, A. Colin, 1972.

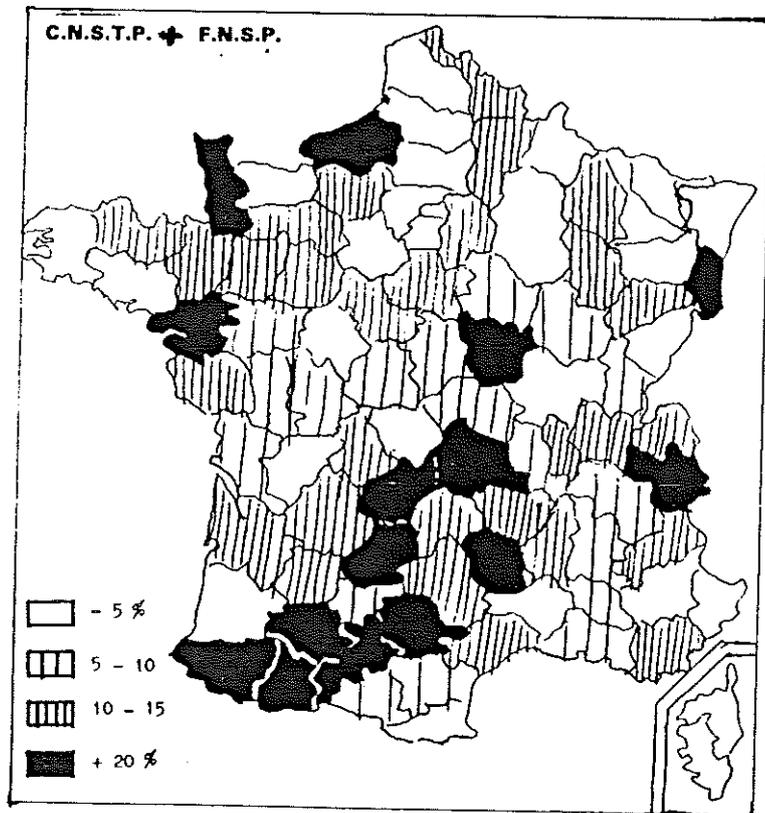
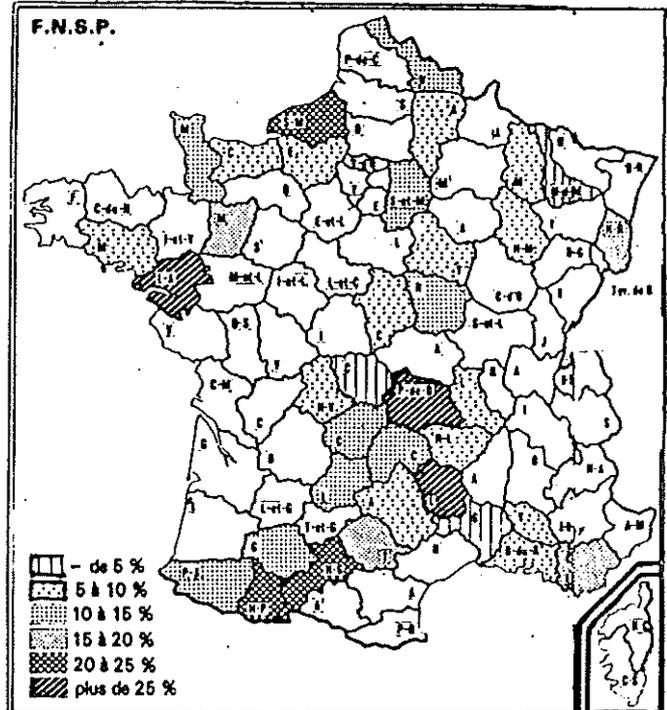
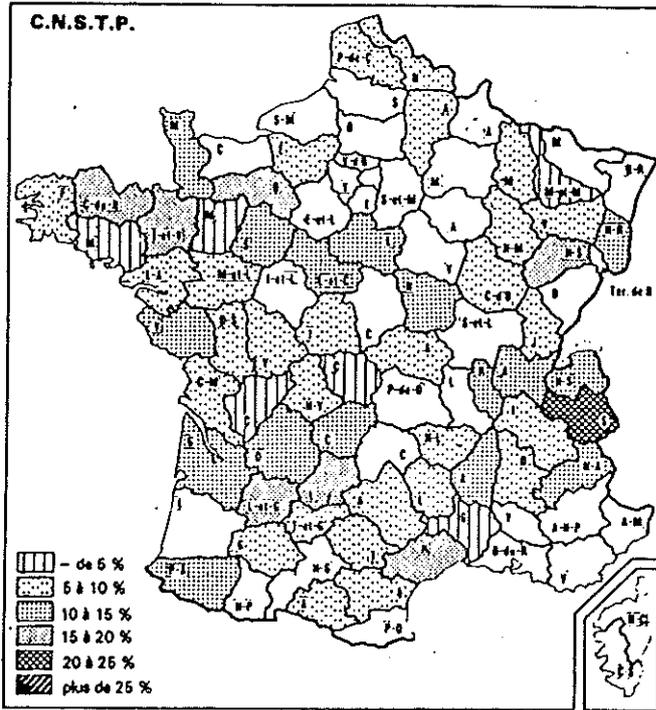
(43) G. PELLEN et D. SEBILLEAU "Syndicalisme paysan: l'alternative CNSTP"

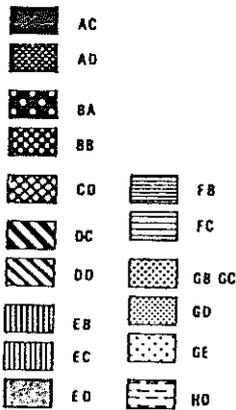
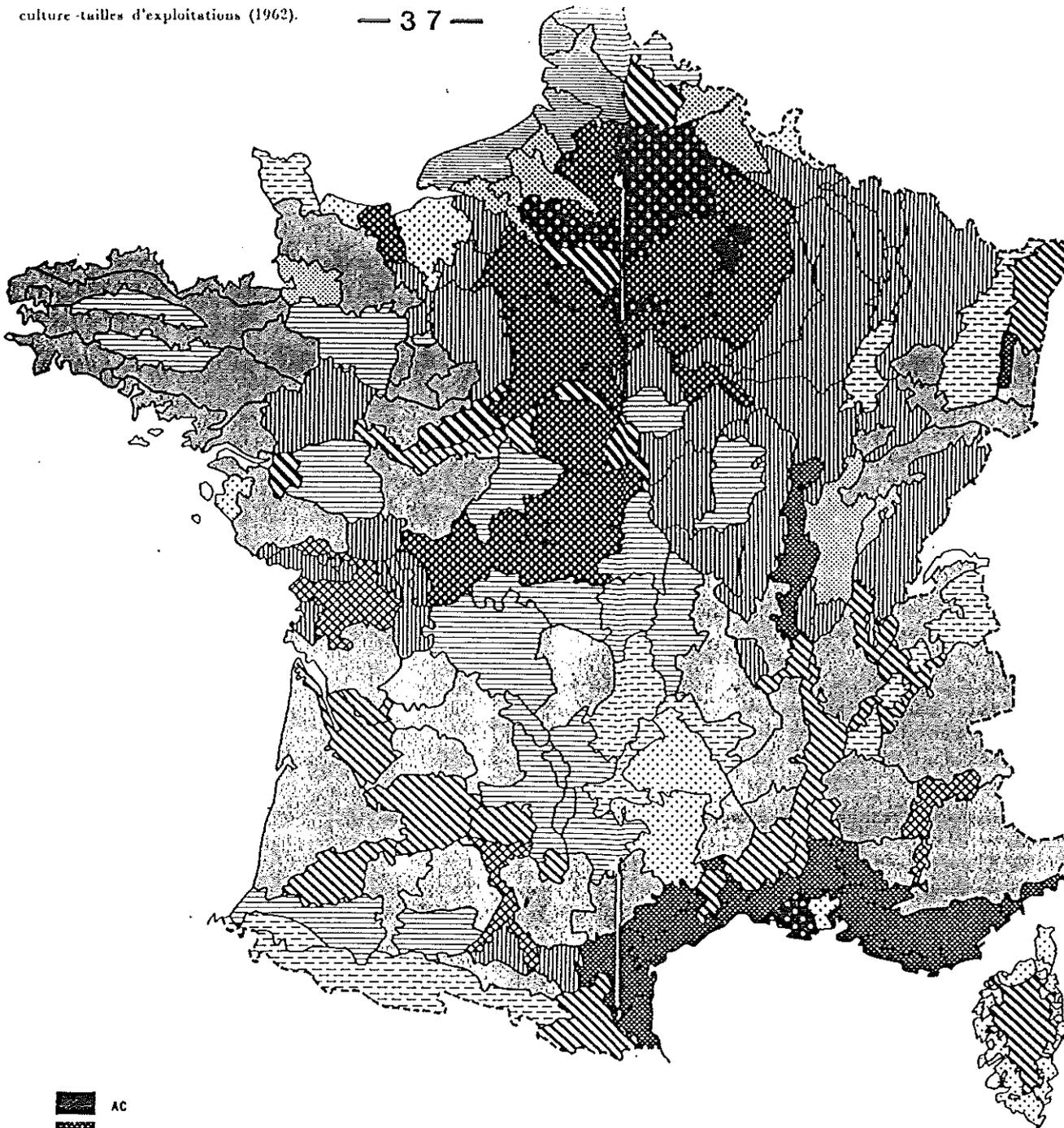
(44) Idem, page 39. Les cartes sont celles des pages 26 et 27 du nouvel Atlas Bordas (1973)

L'IMPLANTATION DES SYNDICATS

APRÈS LES ÉLECTIONS AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE







La première lettre désigne les modes d'utilisation du sol et le degré d'orientation vers l'élevage.
 A, B, C, D : systèmes à base essentielle de culture
 A : place importante des cultures spéciales
 B : orientation vers les céréales et les plantes sarclées
 C : labours et cultures spéciales (% important)
 D : place importante des cultures fourragères
 E, F : systèmes mixtes
 E : systèmes avec un type d'élevage prépondérant
 F : systèmes avec plusieurs types d'élevage
 G, H : systèmes d'élevage
 G : systèmes d'élevage à type prépondérant
 H : systèmes combinant plusieurs types d'élevage

La deuxième lettre caractérise les tailles d'exploitation :
 A : très grandes exploitations dominantes
 B : grandes exploitations dominantes
 C : moyennes exploitations
 D : petites exploitations
 E : toutes tailles d'exploitation

" (...) On constate en effet que les trois pôles Ouest, Sud-Ouest et Sud-Est correspondent à la combinaison ED. (voir carte page 37) C'est-à-dire qu'on y trouve principalement des petites exploitations avec un type d'élevage prépondérant."⁽⁴⁵⁾

Ce type de correspondance appliqué à la Basse-Normandie, accompagné d'une analyse en profondeur des traditions de lutte et des perspectives de sociabilité nouvelle, devrait permettre de corroborer ou d'infirmier cette thèse.

Grosso modo les données au niveau national des 4 autres syndicats sont les suivantes: (ces commentaires sur l'implantation géographique sont extraits de l'article de J. GRALL dans "le Monde" du 8 février 1983.)

- La FNSEA "est surtout très forte dans le bassin parisien, le Nord et le Nord-Est (...) Dans la Somme et l'Oise la FNSEA fait un score de 100 % (il n'y avait qu'une seule liste)"

- Le MODEF a "ses points forts dans les landes, où il fait, avec 48,75 % des voix, pratiquement jeu égal avec la FNSEA, la Charente, l'Aude, le Vaucluse et la Corse-du-Sud. L'implantation du MODEF est remarquable dans le Sud-Ouest, où il faut tenir compte des FDSEA qu'il soutient, et le Sud-Est."

- La FNSP est forte surtout dans "la Loire-Atlantique (42,2 %) le Puy-de-Dôme (49,5 %)"

- "La FFA, qui a son berceau en Indre-et-Loire où elle atteint 54 % des voix est surtout implantée en Pays de Loire (Pays chouan?), en Basse-Normandie, en Bourgogne, dans la Creuse et dans la Haute-Savoie." (souligné par moi, J.F)

B. Analyse du vote en Basse-Normandie.

La distinction qu'opère J. Grall entre les régions où la FNSEA est considérée comme "faible" (moins de 50 % des voix) et les régions où le syndicalisme minoritaire est considéré comme "fort" (plus de 20 %) sera retenue dans l'analyse du vote en Basse-Normandie.

Analyser le vote syndical, cela veut dire l'interpréter, c'est-à-dire le reconstruire. Celui-ci n'a de sens que par sa capacité de mobilisation, sans laquelle il n'est sans doute qu'un mouvement d'humeur, voire de conformisme; or l'observation des résultats électoraux est impuissante à nous en faire découvrir l'importance si on ne les met pas en rapport avec des traditions de luttes, des rapports de sociabilité spécifiques. Sans cette précaution, la FFA apparaîtrait comme le second syndicat paysan opposant au syndicalisme "unitaire" (de droite, productiviste, libéral, etc...) un syndicalisme conservateur (se posant en défenseur des propriétaires). Or l'alternative est toute autre. La reconstruction qu'exige une clarifi-

(45) G. Pellen et D. Sebilleau, Op.Cit. page 40

cation des forces en présence commande:

- 1. Que l'on cumule les résultats de la CNSTP avec d'autres listes progressistes (ex: Manche: SDTP/Progrès et Solidarité Paysanne; Orne: Action et solidarité Paysanne, soutenue par le MODEF mais comptabilisée avec la CNSTP; Calvados: Solidarité et Action Paysanne) avec lesquelles elle entretient des rapports constants en vue d'une éventuelle réunification.

- 2. Que l'on exclue le MODEF de ce cumul. Ce choix qui peut étonner le citoyen habitué à raisonner sur l'échiquier politique en "droite" ou "gauche"⁽⁴⁶⁾ s'impose cependant au paysan bas-normand pour 3 raisons:

-1° L'existence d'une tradition politique d'anti-communisme, particulièrement forte en Basse-Normandie. Celle-ci s'exprime par l'absence du MODEF dans l'Orne, par un score inférieur à 5 % dans la Manche et à 10 % dans le Calvados; dans ce dernier département, son importance relative peut s'expliquer par l'absence totale de militants CNSTP et le faible nombre de militants FNSP.

-2° Pour les paysans bas-normand, les animateurs du MODEF sont des "politiques", c'est-à-dire des gens considérés comme privilégiant l'action politique sur l'action syndicale.

-3° Le programme du MODEF est largement méconnu des paysans qui y introduisent ce qu'ils rejettent: lutte de classes pour les uns, productivisme pour les autres.

Si l'on ramène le choix syndical par région agricole à la surface moyenne de chacune de celles-ci, 2 tendances très fortes s'imposent: les régions de plus petites surfaces (moins de 20 HA) sont aussi celles qui votent le plus en faveur de la gauche paysanne (plus de 30 % pour l'Avranchin, 20 à 25 % pour le Mortainais.)

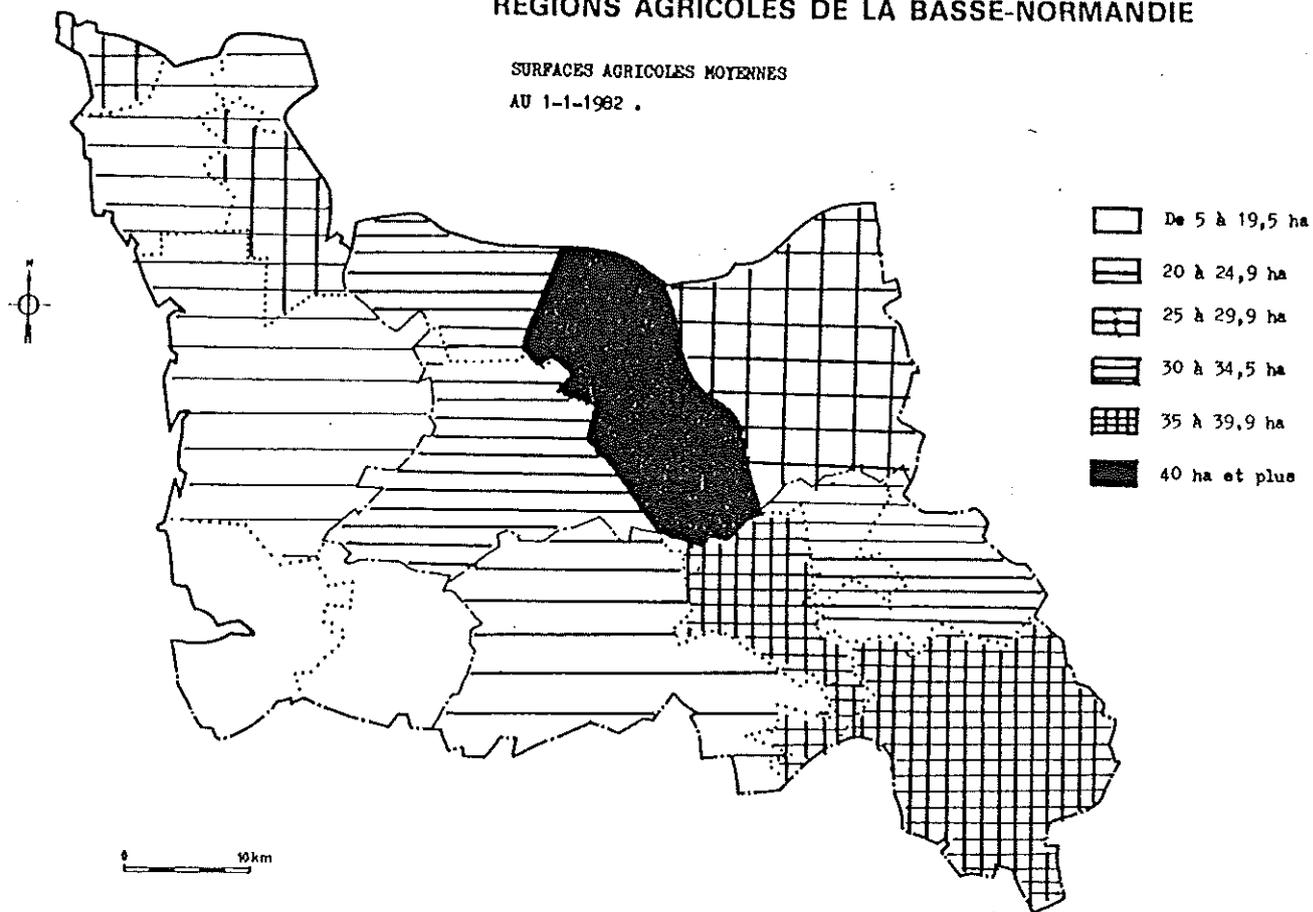
Les régions de plus grandes surfaces (35 à 40 Ha et plus) votent FDSEA-CDJA (Plaine de Caen: plus de 70 %); ces différences de vote par région agricole et surface moyenne induisent une première opposition: syndicalisme de petits éleveurs et syndicalisme de gros céréaliers.

Dire que le syndicalisme majoritaire est un syndicalisme de gros ne signifie pas qu'il soit socialement homogène, mais que le déterminant de son succès électoral est sa localisation dans les régions de grandes surfaces, ce qui n'exclue pas parfois une présence importante dans les régions de petites surfaces (Ainsi dans l'Avranchin, où avec un résultat moyen allant de 60 à 65 % des voix il fait figure de seul adversaire de la gauche paysanne, excluant la FFA.

(46) Voir par exemple l'art. du "Monde" déjà cité où J. Grall croit tirer la conclusion des élections en préconisant la réunification de tous les syndicats "de gauche".

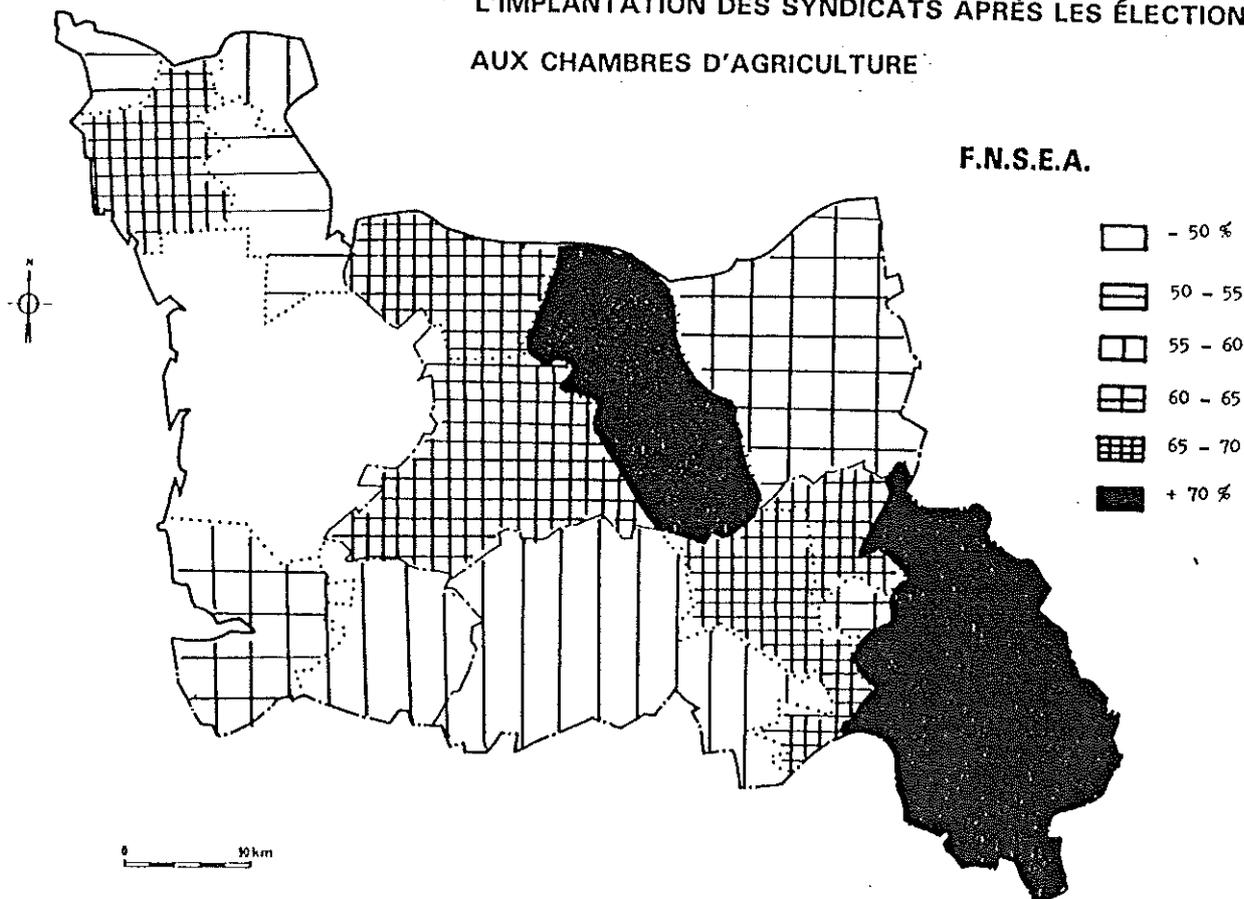
REGIONS AGRICOLES DE LA BASSE-NORMANDIE

SURFACES AGRICOLES MOYENNES
AU 1-1-1982 .

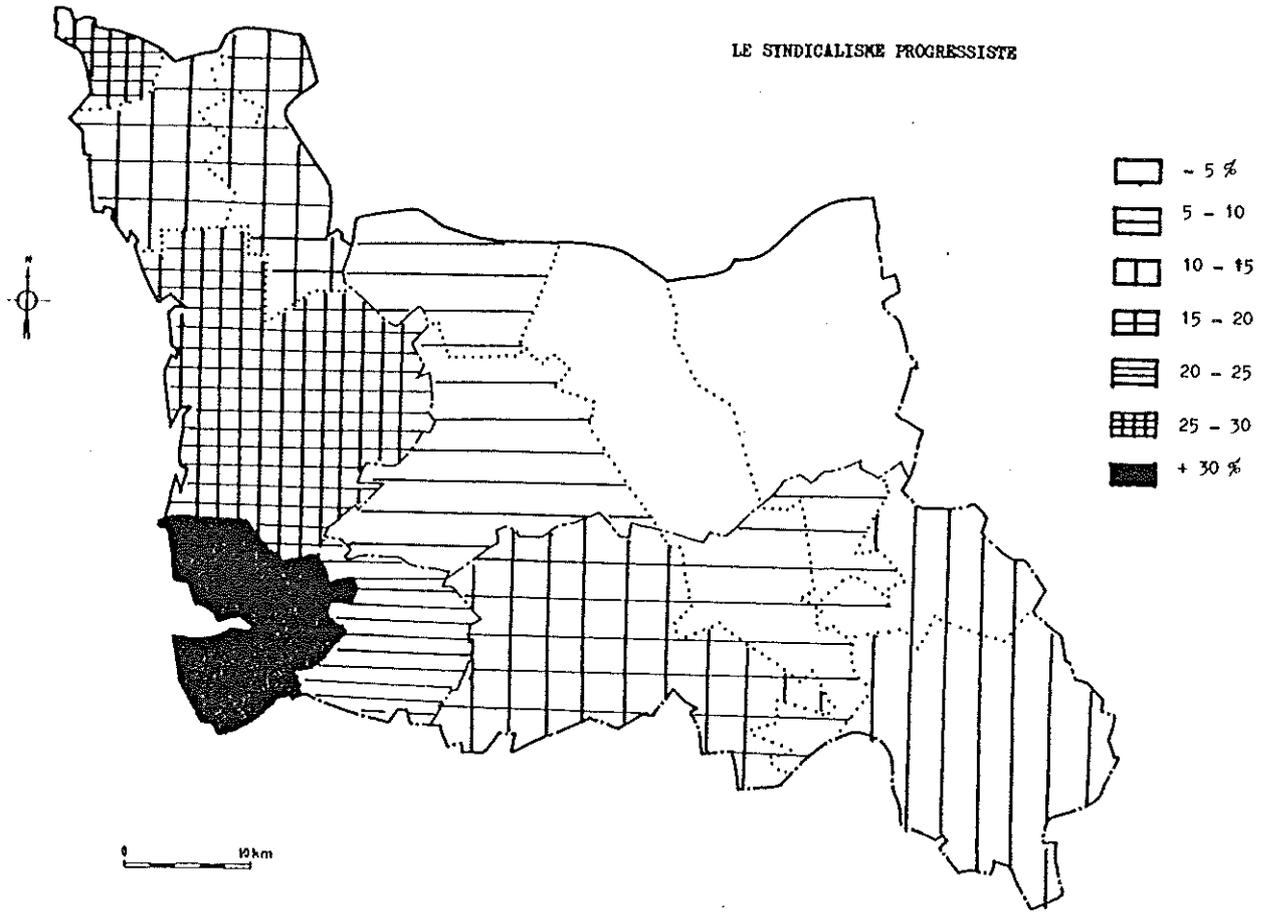


L'IMPLANTATION DES SYNDICATS APRÈS LES ÉLECTIONS AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE

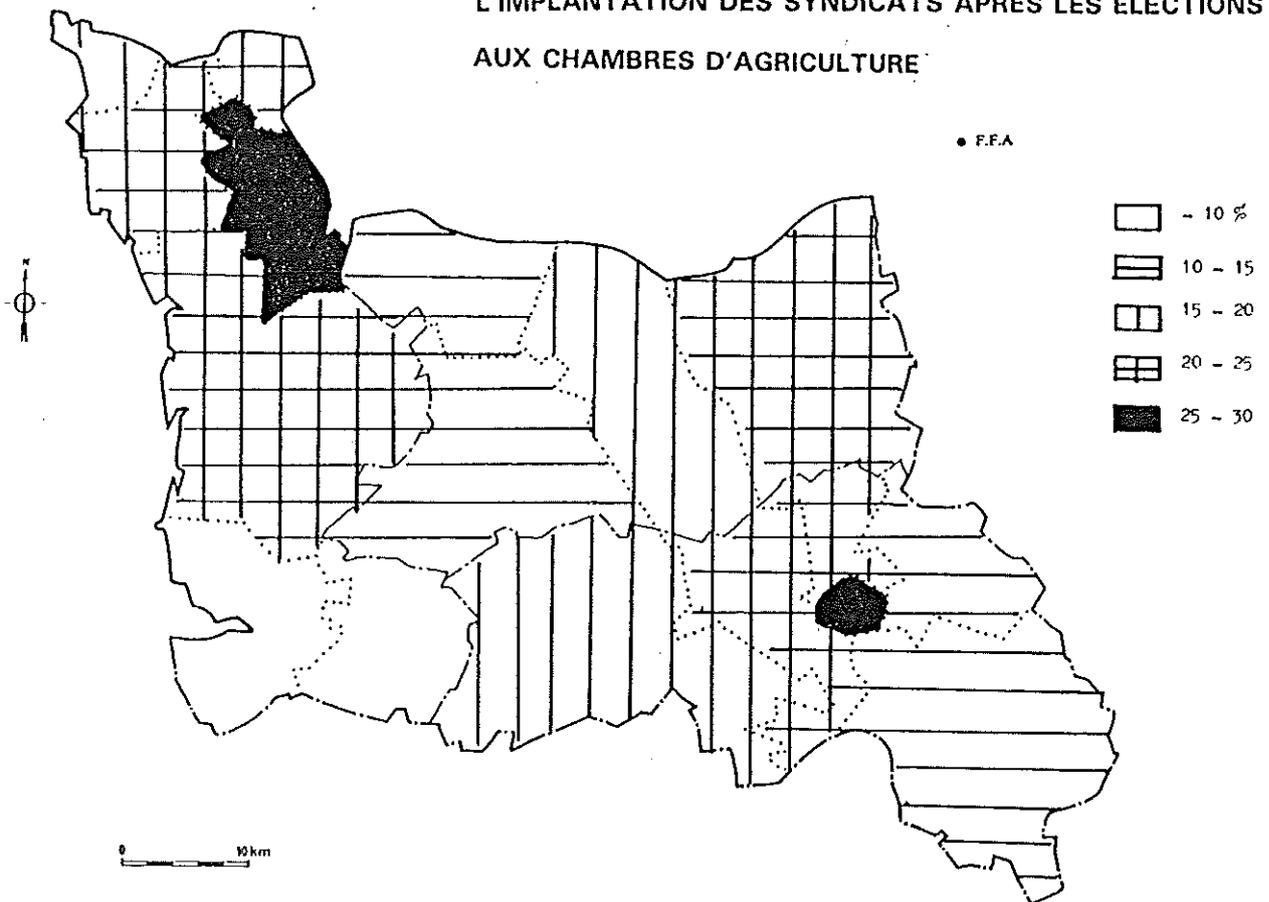
F.N.S.E.A.



LE SYNDICALISME PROGRESSISTE



L'IMPLANTATION DES SYNDICATS APRÈS LES ÉLECTIONS
AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE



N - B le pourcentage se rapporte aux votants et non aux inscrits.

Entre ces 2 rôles qui révèlent la nature et l'existence d'un syndicalisme de classe, se situent différentes variantes tenant aux spécificités locales et n'entrant pas en contradiction avec le schéma proposé.

Jamais, en effet, la gauche paysanne ne parvient à pénétrer (à dépasser les 20 %) les régions dont la surface moyenne est de plus de 25 Ha (à l'exception du cas spécifique de la Hague que l'on examinera plus loin). Le bocage ornais, région de l'Orne où la moyenne des surfaces est la plus faible en superficie, est aussi celle où la gauche paysanne fait son meilleur score dans le département: de 15 à 20 %.

De son côté, la FDSEA-CDJA ne dépasse jamais 65 % des suffrages ailleurs que dans les régions de surface moyenne supérieures à 35 Ha.

En ce qui concerne la Basse-Normandie, l'existence d'un vote en faveur d'un syndicalisme de classe, celle-ci étant pratiquement définie par les paysans par la mise en rapport avec la surface d'exploitation, est donc établie.

L'analyse des régions intermédiaires (de 20 à 30 Ha) est intéressante en ce qu'elle induit de nouvelles hypothèses. Si on reprend le cas de la Hague, région de surface moyenne supérieure à la moyenne nationale (plus de 25 Ha), les résultats semblent déroger à la règle. L'explication proposée partira de l'hypothèse suivante: la proximité du centre de retraitement, les expulsions et les dangers qu'il représente, ont orienté le vote paysan local vers la gauche. Pourtant, rien n'était moins évident. La proximité du fief de la FFA dans le Cotentin (41 % des voix dans le canton de Ste Mère l'Eglise), ses thèmes nostalgiques et conservateurs auraient pu ramener à elle nombre de paysans mécontents. S'il n'en n'a rien été, c'est sans doute grâce à l'action d'un militant anti-nucléaire, enseignant dans la région.⁽⁴⁷⁾ Ce qui n'aurait qu'un aspect anecdotique, si cela n'inférait un rapport différent à la société englobante, un rôle différent joué par le médiateur.⁽⁴⁸⁾ Si l'on compare cette situation avec celle du Cotentin, on découvre dans cette dernière une région demeurée relativement archaïque vis-à-vis du reste de la Basse-Normandie. La population paysanne y est encore encadrée par des vétérinaires et des marchandes de bestiaux, qui usent de leur position d'intermédiaire entre paysans avec lesquels ils nouent des relations personnelles, et la société englobante dans laquelle ils occupent une position privilégiée.

(47) Didier ANGER "Chronique d'une lutte"

(48) Sur le rôle des médiateurs dans la formation de l'opinion et le contrôle sur les paysans, voir Henri MENDRAS, "Sociétés Paysannes" Colin 1976

En définitive, un des facteurs qui semble orienter le vote d'une région c'est son système de médiation avec la société englobante. 3 types sont considérés:

- 1 médiation par de gros producteurs intensifiés, modernistes, dans un syndicat qui a l'oreille du gouvernement.
- 2 par des notables plus ou moins progressistes (plutôt moins) qui se présentent en négociateurs avec une société englobante jugée ennemie (en ce qu'elle est corruptrice pour la FFA; en ce qu'elle impose une centrale nucléaire pour les anti-nucléaires)
- 3 médiation "directe" par des représentants élus d'agriculteurs progressistes sortis du rang, nouveaux "notables" en conflit avec les pouvoirs traditionnels, qui ne doivent leur rôle de leader qu'à des raisons autobiographiques qui les distinguent de la moyenne; passage à la JAC, travail en ville, niveau technique plus élevé...

Les 2 premiers modes de médiation, quels que soient leurs intentions, font toujours de la petite paysannerie une "classe-objet"⁽⁴⁹⁾, incapable de se parler elle-même; le dernier en revanche rend la parole aux exploités et réclament la possibilité de se nommer soi-même, ni chef d'entreprise ni salarié mais "Travailleurs-Paysans".

Sans doute y aurait-il beaucoup à dire sur ces "dirigeants paysans" progressistes; peut-être retrouverait-on parmi eux des stratégies de reproduction du "leader-ship"⁽⁵⁰⁾ ou des rapports d'endogamie; une prise de parole plus aisée, soit par origine sociale différenciée (mais non différente, car il n'y a pas de rupture économique ou culturelle avec leurs mandants).

3. Et depuis ?

En avril 84,⁽⁵¹⁾ faute d'une représentation régionale, les SDTP Manche et Orne et la FDSP Calvados ne peuvent assister à une conférence laitière. Ils décident alors de créer une Intersyndicale bas-normande. C'est ainsi qu'en mai apparaît l'Union Régionale des Travailleurs et Syndicats paysans. Entre-temps apparaît une FDSP-Manche qui refuse de s'intégrer à la nouvelle union pour préserver son identité, d'autant plus que la FDSP-Calvados paraît camper sur les positions de la CNSTP. L'avenir nous dira s'il s'agit là d'un contentieux sérieux au sein du syndicalisme paysan progressiste.

(49) Voir P. Bourdieu, déjà cité

(50) Ce mot qui n'a pas un contenu très précis mais que l'on pourrait traduire par "direction" est employé pour désigner un statut d'autorité qui exclut le pouvoir.

(51) "Ouest-France 25 avril 1984

CHAPITRE V : LA REACTION DU CHAMP JOURNALISTIQUE.

Introduction:

Une lutte politico-syndicale se mène toujours, en dernier ressort, au niveau de la société globale. Au sein de celle-ci, le champ journalistique (ou politico-journalistique, car ayant partie-liée avec le pouvoir, non seulement comme expression, mais comme constitution de celui-ci⁽⁵²⁾) est à la fois un outil et un révélateur de la perception d'un enjeu de lutte par la société globale: être absent, c'est d'une certaine façon manifester son inexistence. Beaucoup de citoyens ne connaissent comme "partenaire agricole" que la FNSEA.

1. L'enjeu du champ journalistique.

L'enjeu de l'accès, sinon à la Une, du moins à l'information rapportée par les journaux, est vital pour la gauche paysanne, puisqu'il s'agit, en se faisant reconnaître du monde urbain, et particulièrement de sa composante ouvrière, de bouleverser la distribution classique des agents dans le champ de la lutte des classes par le jeu de nouvelles alliances. Tout se passe comme si la presse n'attendait qu'une flambée de violence de ce nouveau syndicalisme pour rapporter/discréditer leurs actions telles qu'elles apparaissent "traduisibles" dans ce champ, c'est-à-dire sous une forme spectacularisée, en omettant pour l'essentiel les thèmes qui font son originalité.

Encore ne suffit-il pas, pour exister comme événement existant objectivement, d'être rapporté par une partie des journaux seulement. (A cet égard, il est remarquable que plus un événement est rapporté à une place plus ou moins lointaine - et discrète - du journal, moins il a de chances de paraître dans un nombre important de journaux). C'est ce qui explique par exemple que la création de la FNSP, outre qu'elle fut discrète, par le fait qu'elle fut rapportée dans des journaux marqués à gauche, ne peut prétendre au statut d'événement existant en soi. L'enjeu de ce statut pour le syndicalisme minoritaire, est d'échapper à la condition d'événement épiphénoménal, étranger aux problèmes du monde paysan, condition qui fit le plus grand mal à la diffusion du MODEF en Basse-Normandie.⁽⁵³⁾

Le problème posé aux syndicalistes de la CNSTP et de la FNSP est donc double: il s'agit non seulement d'être vu, mais bien vu. C'est pourquoi il est à craindre que le seul moment où ceux-ci aient une chance d'accéder sous un jour favorable aux feux de l'actualité soit le moment des élections aux chambres d'agriculture. Seul un bon résultat, menaçant réellement le monopole de la FNSEA,

(52) P. CHAMPAGNE "La manifestation. La production de l'événement politique."
"Actes..." N° 52/53, juin 1984

(53) Idem. Page 30; "...obtenir... la 1ère page de l'ensemble de la presse parisienne, c'est démontrer que l'événement existe en soi et n'est pas fabriqué de

peut attirer, de façon durable, l'attention des journalistes, des lecteurs et des interlocuteurs politiques.

2. La réaction du champ journalistique.

Le champ journalistique sera rapporté à 3 périodes charnières de l'histoire du syndicalisme progressiste de l'Après 10-mai 1981; La création de la CNSTP (5 juin 1981), de la FNSP (28 avril 1982), et les élections aux chambres d'agriculture (28 janvier 1983).

Les journaux ont été regroupés selon 2 types de critères:

- politiques (grossièrement: Gauche / droite)
- suivant le rythme de parution (quotidien ou hebdomadaire).

Le nombre tente, par un équilibre entre les différents types, de constituer un échantillonage caractéristique du champ.

Dans la catégorie "quotidiens de gauche" ont été retenus: Libération, l'Humanité, le Matin de Paris, le Monde (la catégorisation de ce dernier journal, qui est plus une tribune relativement aux trois autres qu'un partisan, se justifie par l'honnêteté du journaliste chargé des questions agricoles, J. Crall, dont le refus de la dissimulation laisse clairement transparaître une sympathie en faveur de la "Gauche Paysanne".)

La faiblesse (qualitative et quantitative) des quotidiens de droite ne laisse la place qu'aux moins médiocres: le Figaro et le Quotidien de Paris.

Parmi les hebdomadaires, le Nouvel économiste, le Nouvel Observateur, font à gauche le contre-poids de l'Express, de la Vie Française et de l'Expansion.

Le cas de Ouest-France est un peu à part; globalement situé à droite, il doit compter avec différents lectorats moins "ciblés" que ceux de la presse parisienne, donc répondre aux attentes d'opinions différenciées. Ces nécessités commerciales - autant de gens parlés, autant de lecteurs - font que s'instaure un "pluralisme" de fait, le journal laissant à ses agences départementales la responsabilité du choix des journalistes chargés des questions agricoles. Il en découle, dans le cas de la Manche, que les prises de position personnelles des journalistes rompent avec l'esprit général du journal par des sympathies non dissimulées pour la Gauche Paysanne.

toutes pièces par les journalistes."

Les critères retenus pour définir les procédés de construction de l'évènement par les différents acteurs (journaux) du champ politico-journalistique sont :

- 1° - La présence ou l'absence d'information (marqué 0 dans le second cas).
- 2° - La place - c'est-à-dire l'importance accordée à l'évènement - au sein du journal : 13 / 26 13^{ème} page sur un total de 26. Dans le cas de Ouest-France dont les rubriques sont fixes, il sera simplement précisé si l'information a paru dans la page départementale ou agricole.
- 3° - Le degré d'implication ou de désimplication du journaliste (signature ou non de l'article) interprété comme un révélateur du degré de sympathie avec l'évènement rapporté. Le second cas pouvant faire l'objet de 2 interprétations: dé-responsabilisation du journaliste et / ou du journal; et / ou tentative de neutraliser l'information en la faisant passer pour "objective". (voir par exemple le Figaro du 5 février 1983: "chambres d'agriculture: la FNSEA conteste les chiffres" page 52)

A. Le 5 juin 1981.

Des journaux passés en revue, seul le Monde a relaté l'évènement.⁽⁵⁴⁾
Non comme une anecdote, mais comme un évènement majeur de la vie syndicale paysanne. Pour lui donner une dimension solennelle, sous le titre général: "Les organisations agricoles et le pouvoir socialiste" 3 titres sont développés:
- "Mme Cresson invite les chambres d'agriculture au dialogue", où l'auteur ne manque pas la "petite phrase" du ministre: les agriculteurs sont des travailleurs, ils ne sont ni des chefs d'entreprise, ni des salariés. En outre, l'ambiguïté de plusieurs expressions (voir le titre et aussi: "une vaste concertation avec la profession") laisse augurer d'une ouverture vers le nouveau syndicat Travailleur-Paysan.
- Cette impression est confirmée par la phrase figurant sous le second titre: "Regroupement dans la Gauche Paysanne: La nouvelle Confédération nationale syndicale des travailleurs-paysans sera reçue au ministère."
- Enfin, le dernier titre: "Les uns sourient, l'autre pas" (Entendez: F. Guillaume) est celui où l'auteur, en donnant ouvertement son opinion, cherche à saper la base de la légitimité de la FNSEA laissant entendre que le soutien dont elle bénéficie de la part des paysans n'est qu' "apportée par la palette des services para-publics que la centrale a su mettre en place."

(54) Si on met le cas de Ouest-France à part, qui obéit à d'autres règles. Voir plus haut.

B. Le 28 avril 1982

Si l'attitude du Monde ne se démentira pas par la suite (voir les commentaires de celui-ci à propos des élections aux chambres d'agriculture, chapitre 4, titre 2) il est surprenant qu'il n'est accordé que quelques lignes⁽⁵⁵⁾ à la création de la FNSP. Sans doute ce peu d'intérêt doit-il au fait qu'il ne fut pas invité à la Conférence de presse lors de la création de ce syndicat. (étaient invités: Libération, la Terre - journal du PCF consacré aux paysans-Agri-7 et peut-être le Matin) et que l'information lui vint avec retard.

Libération, bien qu'invité, n'accordera à l'évènement qu'une douzaine de lignes en bas de la dernière page. Manifestement, ce journal ne prit pas cette création très au sérieux.⁽⁵⁶⁾

L'Humanité a sans doute reçu le communiqué du journaliste de la Terre. Il lui accorde autant d'importance que Libération et semble justifier son insertion par un autre évènement dont le caractère politique est indiscuté: l'instauration de la proportionnelle aux chambres d'agriculture. De façon très symbolique, l'article relatant la répartition des sièges à la proportionnelle couvre graphiquement le communiqué de la FNSP. Dans ce cas comme dans celui de janvier 1983 tout se passe comme si le champ journalistique avait besoin de la caution de l'Etat pour rapporter l'existence des syndicats minoritaires, information qui se devait d'être neutralisée, "objectivée" (au sens de: faire paraître l'information comme existant objectivement.)⁽⁵⁷⁾

C. Le 28 janvier 1983.

Les élections aux chambres d'agriculture sont l'évènement le plus - à défaut de mieux - rapporté.

Libération⁽⁵⁸⁾ y consacre dans la rubrique "cocorico" 2/3 de page. Le titre "tous heureux" insiste sur l'interprétation électoraliste des résultats par les organisations syndicales. Le ton du journaliste - Guy BRESSON - se veut mesuré; il reconnaît "sportivement" la victoire de la FNSEA. Cela ne l'empêche pas de critiquer "l'a-politisme de celle-ci en rappelant le soutien que Giscard a apporté à Debatisse et le silence de F. Guillaume sur cette affaire. Enfin, sa sympathie en faveur de la FNSP apparaît nettement à la fin de l'article. Nommant celle-ci "grand vainqueur de ces élections" il prédit un bel avenir à cette formation qui "pourrait gagner, et sur son extrême gauche, et sur la FNSEA."

(55) Le Monde 30 avril 1982

(56) Libération 29 avril 1982

(57) L'Humanité 29 avril 1982

(58) Libération 31 janvier 1983

L'Humanité fait complètement l'impasse sur la Gauche Paysanne dont les sigles n'apparaissent à aucun moment de l'article. Le MODEF est posé comme l'unique alternative à la FNSEA.⁽⁵⁹⁾ Ce journal en fait une affaire politique. Après avoir annoncé en introduction que ces élections marquaient la chute de syndicats agricoles "qui ont combattu pendant 18 mois la politique du gouvernement " il conclut sur un satisfecit au gouvernement: "pour la première fois depuis 8 ans, le revenu paysan a augmenté" sans que l'on sache pour qui. La mystification traverse tout l'article. Oubliant que le grand perdant, c'est le MODEF (- 7,5 % des voix !) dont les voix se sont reportées sur les autres syndicats de gauche, il laisse croire à une victoire de celui-ci en omettant de rappeler que, désormais, le scrutin se joue à la proportionnelle; d'où ce titre triomphaliste: "le MODEF fait son entrée dans 55 départements. Le nombre de ses élus est multiplié par 6 ".

Le compte-rendu du Matin⁽⁶⁰⁾ ressemble sensiblement à celui de Libération, tant par la place qui lui est accordée (2/3 de page du même format) que par son contenu.

Le Figaro⁽⁶¹⁾ "se contente" de reproduire un communiqué de l'AFP rapportant la contestation par la FNSEA des résultats du ministère. Cette façon de médiatiser l'information ne doit sans doute rien à des nécessités techniques; on voit mal qu'un journal de cette importance, avec les moyens dont il dispose, n'ait pu charger un de ses journalistes de suivre ces élections. Plutôt faut-il y voir une façon de reporter sa responsabilité, une manière de dire: "vous voyez, ce n'est pas moi qui le dit." L'AFP ayant sans doute reçu tel quel le communiqué de F. Guillaume, c'est une manière dissimulée de lui donner la parole. C'est sans doute le plus haut point atteint dans la stratégie de neutralisation de l'information lors de ces élections.

Le Quotidien de Paris⁽⁶²⁾ consacre 2 grandes pages (4 et 5) à ces élections. Celles-ci sont intégrées à un dossier: "3 gros problèmes pour le pouvoir socialiste. 1- Les agriculteurs". Il s'agit d'une véritable apologie de la FNSEA. La querelle des listes litigieuses est attribuée à "une manoeuvre des autorités". Le ton est aussi violent que phallocrate. ("La gifle que vient d'envoyer le monde paysan sur la jolie joue gauche de Mme Edith Cresson est cinglante"). L'inscription des articles à droite est revendiquée par la présence d'un entretien avec P. Méhaignerie, ministre de l'agriculture sous Giscard, qui tint des propos catastrophistes. (voir la conclusion: "La politique actuelle est à très court terme, sans perspectives et sans vision d'avenir.")

(59) L'Humanité 3 février 1983

(60) Le Matin 31 janvier 1983

(61) Le Figaro 5 février 1983

(62) Le Quotidien de Paris, 31 janvier 1983

Côté hebdomadaires, le *Nouvel Economiste* ⁽⁶³⁾ annonce un "match nul" entre Cresson et Guillaume et conclut sur l'hypothèse du "début d'une évolution à long terme que M.F. Guillaume, défenseur du mythe de l'unité paysanne, pourrait un jour regretter."

Le *Nouvel Observateur*, journal BC - BG de la gauche parisienne, n'a rien observé du tout.

L'Express ⁽⁶⁴⁾ y consacre 3 pages, pour y dire finalement peu de choses, si ce n'est que Cresson et Guillaume sont deux personnalités incompatibles.

La Vie Française ⁽⁶⁵⁾ a également fait paraître un article assez léger où l'auteur insiste surtout sur "la très large représentativité de la FNSEA" et accuse le gouvernement de jouer "des oppositions entre interlocuteurs."

Enfin dans *L'Expansion* ⁽⁶⁶⁾ le compte-rendu est intégré au "bloc-note" de Jean Boissonat sous le titre: "Mobilisation paysanne".

Conclusion du chapitre 5.

Par la place qu'ils accordent ou refusent d'accorder à l'évènement, les journaux produisent son importance relative ou sa dénégation pure et simple.

Si, comme l'affirme P. Champagne, ⁽⁶⁷⁾ la presse constitue l'évènement en évènement politique, il est symptomatique de voir le refus ou, pour le moins, le lapsus professionnel, de l'ensemble de celle-ci, de rapporter à ses lecteurs la création de syndicats remettant en cause le monopole de la FNSEA comme représentant exclusif - et partant, légitime - de la paysannerie.

Cette mise sous silence d'un évènement syndicalo-politique participe de la dénégation collective du champ politico-journalistique - et de façon plus large, du monde urbain - de la différenciation du monde paysan que celui-ci ne constate qu'à titre d'anecdotes ou de reliquats. Si on admet la seconde hypothèse de cet auteur, qu'il existe bien une homologie structurale entre la hiérarchisation de l'information et les attentes des différents lectorats, on doit en déduire que ceux-ci l'ignorent, c'est-à-dire que le syndicalisme progressiste est étranger aux débats valorisés socialement, donc qu'il est, aux yeux de ces lecteurs, "invisible".

Il est remarquable de noter le comportement du champ journalistique, sorte de compromis entre l'évènement et le pouvoir. Celui-ci accepte d'autant mieux de relater les affrontements au sein du champ Syndical agricole que

(63) *Le Nouvel Economiste* 7 février 1983

(64) *L'Express* du 4 au 10 février 1983

(65) *La Vie Française* du 7 février au 13 février 1983

(66) *L'Expansion* du 4 au 17 février 1983

(67) P. Champagne...art.cité

La réaction du champ politico-journalistique.

JOURNAL	Rythme de parution	5 juin 1981			28 avril 1982			28 janvier 1983		
		Page	Article Signé	Art. Non Signé	-	-	-	-	-	-
Libération	Quotidien	0	0	0	dernière	Non	Oui	9/44	Oui	Non
L'humanité	-	0	0	0	?	Non	Oui	5/14	Oui	Non
Le Matin	-	0	0	0	0	0	0	7/48	Oui	Non
Le Monde	-	?	Oui	Non	30/40	Non	Oui	1/30	Oui	Non
Le Figaro	-	0	0	0	0	0	0	9/32	Non	Oui
Le Quotidien de Paris	-				18/40	Non	Oui	$\frac{4-5}{10}$	Oui	Non
Le Nouvel Economiste	Hebdomadaire	0	0	0	0	0	0	43/90	Non	Oui
Le Nouvel Observateur	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L'Express	-	0	0	0	0	0	0	$\frac{62-63-64}{170}$	Oui	Non
La Vie Française	-	0	0	0	0	0	0	16/87	Oui	Non
L'Expansion	-	0	0	0	0	0	0	7/127	Oui	Non
Ouest-France	Quotidien	Agriculture	Oui	Non	Agriculture	Non	Oui	Calvados-Agriculture	Oui	Non

ceux-ci se déroulent dans un cadre institutionnel, c'est-à-dire organisé et reconnu par le pouvoir dominant. Un événement n'est jamais autant vu qu'il est désigné par l'Etat. Plus la nature de l'évènement est proche du pouvoir, plus il a de chances d'apparaître. Ainsi, l'ignorance dont la CNSTP est l'objet peut en partie s'expliquer par son attitude distante à l'égard du parti socialiste au pouvoir, avec lequel il a toujours refusé l'amalgame. La création de la FNSP, considérée comme plus modérée, plus proche du pouvoir, a été rapportée par les quotidiens militant en faveur de l'union de la gauche. Les élections aux chambres d'agriculture, structures intégrées à l'appareil d'Etat, ont été rapportées par l'ensemble des journaux (unique exception: le Nouvel Observateur) apportant la preuve, si besoin était, que l'Etat est bien l'instance "permettant l'imposition officielle de la vision légitime du monde social"⁽⁶⁸⁾, accordant l'existence légitime à ceux qui, reconnaissant la légitimité du champ (de la représentation aux chambres d'agriculture comme enjeu de luttes à mener), se mettent en position d'être reconnu.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.

Le fait nouveau en matière de constitution des groupes sociaux au sein du monde paysan, consiste en une remise en cause des divisions du syndicalisme agricole reposant sur des bases politiques qui lui étaient extérieures. Avec la CNSTP et la FNSP, ce qui apparaît dans l'étude de la Basse-Normandie, c'est un syndicalisme reposant sur les différenciations internes de la paysannerie. La carte dessinée à partir des résultats des élections aux chambres d'agriculture fait très bien ressortir le vote de classe que l'on peut schématiquement réduire à une opposition entre "petits" et "gros" mais qui porte sous-jacent l'antagonisme productivisme / antiproduktivisme, libéralisme / anti-capitalisme, gros de conflits politiques à venir.

Ainsi, l'insoluble problème posé aux sociologues⁽⁶⁹⁾ de savoir si la paysannerie est divisée en classes et si oui sur quels critères, est résolu par les paysans eux-mêmes qui, se sachant menacés, se constituent en groupes dont l'opposition à la FNSEA fait l'homogénéité.

Le sociologue, souvent manipulé par le sens commun du langage officiel, ne perçoit jusqu'ici qu'un continuum, du paysan le plus pauvre au plus riche. Certains petits producteurs par contre se déclarent de plus en plus en rupture avec une image qui ne fait que reprendre le mythe de l'unité agraire pour revendiquer une opposition de classe.

(68) P. Bourdieu "Actes..." N° 52/53 juin 1984

(69) Idem. "...la construction du sociologue doit compter avec les constructions spontanées des agents..." page 117

UN EXEMPLE DE NEUTRALISATION DE L'INFORMATION : LA PRATIQUE DU COMMUNIQUÉ .

Ici, au second degré, insertion d'un communiqué de l'AFP rapportant un communiqué de la FNSEA. A noter: dans la seconde partie du communiqué, les expressions pour désigner la FNSEA reviennent 7 fois. (Fédération... Organisation de F. Guillaume)

Chambres d'agriculture : la F.N.S.E.A. conteste les chiffres

(A.F.P.) - Le ministère de l'Agriculture a communiqué hier les résultats officiels et définitifs des élections aux chambres d'agriculture qui se caractérisent par une révision en baisse du score de la F.N.S.E.A. ainsi que des organisations syndicales de gauche prises globalement.

La centrale de M. François Guillaume réalise ainsi 61,1 % des suffrages exprimés, contre 63,9 % lors des premiers résultats annoncés samedi dernier. Les syndicats qui revendiquent leur appartenance à la gauche : C.L.S.T.P., F.N.S.P. et M.O.D.E.F., obtiennent globalement 22,72 % des suffrages, contre 23,30 % lors de la première estimation.

Quatre critères ont été retenus pour réaliser cette classification, indique-t-on au cabinet de Mme Cresson : le dépôt des candidatures et l'inscription des listes dans les préfectures, le bulletin de vote, la profession de foi et le téléx de clôture envoyé après la réunion de la commission départementale de recensement qui s'est tenue en présence des organisations candidates.

Une quinzaine de protestations ont également été étudiées mais la majorité d'entre elles n'ont pas été prises en compte, ajoute-t-on de même source.

Voici les résultats du collège des exploitants : inscrits : 1 677 253 ; votants : 1 146 320 ; (68,35 %) ; exprimés : 1 134 377 ; blancs et nuls : 11 943, (1,04 %).

Confédération nationale des syndicats des travailleurs pay-

sans : 80 308 voix, 7,08 %, 127 sièges ;

Fédération française de l'Agriculture : 66 853 voix, 5,89 %, 108 sièges ;

F.N.S.E.A. - C.N.J.A. : 75 969 voix, 6,70 %, 145 sièges ;

F.N.S.E.A. - C.N.J.A. - U.F.T. : 476 467 voix, 42 %, 809 voix ;

Fédération nationale des syndicats de paysans : 65 832 voix, 5,80 %, 103 sièges ;

Mouvement de défense des exploitants familiaux : 111 652 voix, 9,84 %, 194 sièges ;

Liste d'union U.F.P. : 140 631 voix, 12,40 %, 262 sièges ;

Autres listes d'union : 72 687 voix, 6,41 %, 146 sièges ;

Divers : 43 978 voix, 3,88 %, 86 sièges.

Cette publication a entraîné une réaction immédiate de la F.N.S.E.A. qui « condamne » dans un communiqué « la présentation des résultats aux élections des chambres d'agriculture

faite par le ministère de l'Agriculture et dans laquelle », selon la fédération, « des erreurs flagrantes apparaissent au premier examen ».

La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles « confirme sa propre estimation des résultats de 70,85 % des suffrages exprimés en sa faveur ».

Selon l'organisation de François Guillaume, « la présentation ministérielle vise en fait à réduire la portée du succès incontestable de la F.N.S.E.A. et à surestimer abusivement les quelques fractions obtenues par certains de ses opposants cherchant ainsi à leur donner une audience que les agriculteurs leur ont refusée ».

La fédération estime que, « pas plus que l'opinion publique, les agriculteurs qui ont apporté leur soutien et leur confiance à la F.N.S.E.A. ne seront pas dupes de cette nouvelle manœuvre ».

DEUXIEME PARTIE : VERS UN CONTRE - APPAREIL D'ENCADREMENT ?

Un phénomène très récent:

Le pluralisme associatif est encore très jeune. Si dans d'autres départements, des initiatives sont apparues depuis plus de 10 ans (L'AFOCC est née en 1972 en Vendée) d'autres ne datent que de 1980 (AFIP) ou n'ont encore qu'un an d'âge; c'est le cas de l'ANFIPAR sur l'ensemble de la Normandie, et de l'AFOCC de la Manche dont il sera ici question.

La spécificité du phénomène associatif exigeait qu'il soit traité dans une partie à part. Cependant, son caractère très récent, une expérience encore insuffisamment développée, font que ce phénomène n'a pas encore été l'objet d'un bilan systématique. Le matériau à traiter est donc extrêmement mince: il se réduit à des entretiens (7 sur ce sujet, plus la participation à l'AG de l'ANFIPAR qui a permis de contacter un plus grand nombre de personnes) et à des feuilles publiées par ces associations pour se présenter, informer sur les sessions et tirer un premier bilan.

Le nombre de pages accordé à ce phénomène sera donc, par la force des choses, très réduit.

DEUXIEME PARTIE : VERS UN CONTRE - APPAREIL D'ENCADREMENT??

" (...) Il est créé entre les organisations spécialisées de services adhérents à la FNSEA une Commission Permanente de Coordination des Organisations de services (...) Cette Commission est présidée par le Président de la FNSEA ou son représentant ..."

Extrait de l'article 10 bis des statuts de la FNSEA .

"Si M.Guillaume est sûr de ses troupes, s'il est certain que la puissance de la FNSEA est fondée sur l'adhésion de ses membres à sa stratégie politico-syndicale et non pas apportée par la palette des services parapublics que la centrale a su mettre en place, il a tort de s'inquiéter. Dans le cas contraire, il a naturellement raison. "

Jacques GRALL, Le Monde 6 juin 1984.

L'appareil d'encadrement des agriculteurs peut être défini comme l'ensemble des institutions, publiques ou privées, qui ont pour charge d'assurer le développement agricole selon une rationalité définie par des négociations entre ces 2 secteurs. La définition de cette rationalité est un enjeu de luttes non pas entre les pouvoirs publics et la FNSEA, comme on pourrait s'y attendre d'après la représentation classique des rapports entre un syndicat et l'Etat en France; le principe de leur relation étant celui de la "cogestion" (et non celui de l'affrontement) que le syndicalisme majoritaire met en avant en raison de son efficacité, en ce qu'il permet d'éviter toute surenchère d'un syndicat par rapport à l'autre .⁽¹⁾ La lutte aura donc lieu entre ceux-ci et le secteur alternatif appelé ici "pluraliste".

(1) Voir un entretien de E.Leroy-Ladurie avec F.Guillaume dans "Le Débat" N°28 janvier 1984

Construire un contre-appareil d'encadrement, pour le monde paysan, ce n'est pas seulement contester la main-mise de l'Etat sur le développement agricole dans une perspective que l'on pourrait appeler "autogestionnaire", c'est surtout refuser le monopole de la représentation à un syndicat dont le modèle de développement signifie à terme la disparition des petits producteurs. ⁽²⁾

Il serait sans doute difficile de recenser toutes les associations de ce type en France, étant donné pour certaines le caractère trop récent, donc suffisamment développé, ou informel. Il est néanmoins nécessaire de citer, à titre de repère, l'AFIP ⁽³⁾ de dimension nationale, créée en 1980 à l'initiative de militants de différents syndicats. Lieu de services et de débats, elle cristallise les difficultés que rencontrent ses homologues régionaux. Parce qu'elle concurrence la FNSEA qui prétend à l'exclusivité de tout ce qui touche au monde agricole, elle doit multiplier les précautions de langage afin de ne pas passer pour "extrémiste", (c'est-à-dire: contestataire) ce qui pour bien des paysans agirait comme un repoussoir. Cette crainte permanente s'exprime dans les déclarations de certains de ses représentants insistant plus sur la dimension personnelle de leur engagement que sur leur étiquette syndicale. ⁽⁴⁾

Cette situation de concurrence s'accompagne de difficultés économiques: si la FNSEA a le monopole de la représentation, des organismes de formation, elle a aussi celui des subventions; c'est pourquoi un paysan agissant hors de ses structures ne peut prétendre avoir droit aux congés formation subventionnés par la FAFEA. ⁽⁵⁾

Les dirigeants de la FNSEA ne sont pas seulement détenteurs de capitaux économiques, culturels ou sociaux. S'ils dominent la paysannerie, c'est qu'ils sont également détenteurs des moyens de pression: le monopole de l'appareil de services, allant des sessions de formation aux conseils juridiques en passant par la prise en charge de la comptabilité des paysans.

Du point de vue du petit paysan, adhérer à la FNSEA c'est en quelque sorte contracter une assurance-vie. Face à un monde complexe qu'il ne maîtrise pas, la tentation est grande, pour sortir de l'isolement, de s'en remettre à la structure providentielle. Pour tous les tenants d'un autre développement agricole, la nécessité s'imposait de constituer un contre-appareil d'encadrement. Celui-ci devait

(2) F. Guillaume admet avec une franchise qui confine au cynisme cette acceptation de ce qui est présenté comme inéluctable: la faillite des "petits". Le Débat, op. cit.

(3) Association pour la formation et l'information paysannes, 2 rue P. Escudier 75009 Paris.

(4) Ce qui ne trompe personne. Signalons que la femme de B. Lambert est membre du collectif d'animation de l'AFIP. D'autre part, en privé, ceux-ci ne se font pas faute de rappeler leur sensibilité.

répondre à deux objectifs:

- 1- De fond, le premier consiste dès maintenant et sans attendre un hypothétique changement au niveau de la société globale, à impulser une dynamique à la base pour faire avancer la réflexion et remettre en cause la pratique quotidienne.
- 2- L'autre, tactique, visait à se donner les moyens de séduire les paysans pour les intéresser à une cause. Il s'agit de donner des garanties de sérieux pour rassurer.

Ce pluralisme n'est pas la copie "de gauche" de ce que serait un homologue de droite, la FNSEA. Une rupture s'instaure par le style de travail: à l'appareil de services de la FNSEA, le pluralisme oppose un contre-appareil de prise en charge par les paysans de leur formation. S'il y a bien des structures associatives, celles-ci privilégient le dialogue permanent et la formation des paysans dans le but de les rendre plus autonomes et plus responsables vis-à-vis du pouvoir politique.⁽⁶⁾ Ce pluralisme est donc porteur d'un projet autogestionnaire, d'une reprise en main du "développement" agricole, donc de leur avenir. À travers le pluralisme, on est souvent amené à rencontrer les mêmes personnes; chaque militant a de nombreuses étiquettes: CNSTP, AFIP, AFIPAR... pourtant, le "cumul des fonctions" tant reproché à la FNSEA est contrarié par l'absence d'un lieu de pouvoir.

(5) FAFEA: Fond d'assurance formation des exploitants agricoles, souvent géré par les CDJA.

(6) On peut voir par exemple les thèmes choisis par l'AFIP pour ses chemises de formation: "le développement agricole", "les chambres d'agriculture", "agriculture et relations internationales", "le syndicalisme..."

CHAPITRE 1 : L'ANFIPAR, UNE JAC DECONFESIONNALISEE ?

"Ce n'est plus la JAC qui produit le paysan moderne, mais l'appareil d'éducation d'Etat."

"Cette absence de lieu où les militants pourraient approfondir leur action fait que, face à des événements importants ou graves, "nous n'avons rien à dire et nous ne disons rien et nous ne pouvons rien dire". Il faut donc réagir et M. Debatisse propose: "N'est-il pas nécessaire de mener ensemble une réflexion globale et en profondeur sur la société de façon à ce que, lorsque les événements nous obligent à faire des choix, nous puissions les faire, les exprimer et en donner la raison?" "

P. COULOMB et H. NALLET : "Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle" pages 73 et 74.

1. Origines et motifs.

En 1982, 100 personnes se réunissaient à Airan et décidaient d'organiser des sessions de formation, dont une sur les chambres d'agriculture. En 1983, 4 à 5 personnes créaient l'Association Normande de Formation et d'Information des Paysans et des Ruraux, (ANFIPAR) correspondante régionale de l'AFIP. Ses liens avec l'AFIP sont doubles: elle en est dépendante en ce sens que l'AFIP, agréée par l'ANDA, détient des subventions dont elle reverse une part, et qu'elle met à sa disposition ses brochures, voire ses animateurs. A contrario, l'AFIP ne pourrait exister sans ses correspondants régionaux qui sont sa raison d'être et son relais dans les campagnes.

Depuis sa création, sont considérés comme adhérents de fait tous ceux qui ont participé à ses sessions. Tous auraient en commun "le souci d'un développement agricole et rural (...) organisé et voulu par ceux-là même qui sont concernés"⁽⁷⁾ Son projet: "renforcer les capacités d'initiatives de ceux qui, refusant certains fatalismes, veulent vivre et non subir les mutations du monde agricole et rural." Cette phrase qui plaide pour l'autogestion des campagnes prend tout son sens si on la rapproche de ce qu'écrivait B. Lambert, un des promoteurs du mouvement des paysans-Travailleurs: "Personne n'avait besoin de son concours (au paysan-J.F) de son apport culturel, pour bâtir un monde nouveau."⁽⁸⁾

(7) Document de présentation de l'ANFIPAR, page 1, ronéoté.

(8) B. LAMBERT, "Les paysans dans la lutte des classes" 1970, éd. du Seuil page 27

Extrait du tract de présentation.

L'ANFIPAR est une association (loi 1901)...

... créée à l'initiative de militants et responsables issus d'organisations syndicales, d'organisations professionnelles et d'associations du milieu rural de la région.

Deux raisons principales ont motivé sa création :

- la formation représente un enjeu considérable pour une évolution de la politique agricole et d'aménagement rural favorisant :

- l'emploi,
- de meilleures conditions de vie et de travail pour les travailleurs de l'agriculture,
- un développement rural équilibré,
- la réduction des inégalités et des disparités.

- De différentes sensibilités syndicales, politiques ou professionnelles, les fondateurs de l'association ont estimé possible de doter la région d'un outil de formation, d'information et d'étude au service de tous, dans un cadre pluraliste et ouvert permettant les contacts, les décloisonnements et une meilleure compréhension réciproque.

Cette association qui se veut "pluraliste et libre de toute tutelle" n'en n'est pas moins fortement marquée par un courant d'opinion. Rivale, par son existence même, des structures de la FNSEA, elle multiplie les précautions pour ne pas lui donner de motifs de la dénoncer en tant que structure "gauchiste". Son intention est de briser un monopole sans rechercher la polémique. Cette image de doctrinaire que l'ANFIPAR craint d'avoir la pousse fréquemment à rappeler son indépendance. Dans son tract de présentation elle consacre un paragraphe à rappeler que "L'ANFIPAR n'élabore pas de positions ou de "doctrine" pour elle-même. Elle n'a pas pour but de créer en son sein un "moule idéologique". Les discussions en AG reflètent l'embarras devant la volonté de ne se réclamer d'aucune doctrine, tout en jouant un rôle effectivement contestataire. Ainsi, au discours neutralisant affirmant que l'ANFIPAR "refuse de se substituer, de concurrencer des associations ou organisations syndicales" répond aussitôt un autre discours rappelant qu'"il ne faut pas penser que l'ANFIPAR est neutre; si on ne représente pas d'organisations, cela ne veut pas dire qu'on les ignore."

Son soucis d'un développement qui ne soit pas "seulement agricole mais rural"⁽⁹⁾ témoigne de son désir "de se démarquer des corporatismes"⁽¹⁰⁾ A ce propos, une question reste posée: l'absentéisme surtout non-paysan à l'AG devant faire le bilan d'un an d'activité de l'ANFIPAR témoigne-t-il d'un moindre intérêt de ceux-ci ?

Les services de l'ANFIPAR ont 3 buts:

- La formation, "principalement dans la dimension économique, sociale, juridique, culturelle".
- L'animation pour "favoriser l'emploi, de meilleures conditions de vie et de travail pour les hommes aussi bien que pour les femmes, de meilleurs services et l'accès à la culture pour le milieu rural et agricole."
- La circulation d'information.⁽¹¹⁾

En un an, 3 catégories d'activités ont été menées:

- 1 Celles dont l'ANFIPAR est "maître-d'oeuvre".
- 2 Les interventions à la demande d'organisations syndicales.
- 3 Les actions menées en collaboration avec des groupes.

Les activités de la première catégorie se répartissent en activités

(9) Bilan des actions 1983/1984, document ronéoté.

(10) Présentation...op.cit. page 1

(11) Idem, page 2

régionales, départementales et cantonales.

Parmi les sessions régionales, 3 thèmes ont été traités: la réforme de la politique agricole commune (PAC), à laquelle ont participé 40 personnes venues de toute la Basse-Normandie; la session "Expression Communication" qui dura 3 journées avec 7 participants venus de l'ensemble de la Normandie. Il semble que dans ce cas le faible taux de participation serait dû à "une actualité dense"; enfin, la session "quel développement pour l'agriculture ?" à laquelle ont participé 17 personnes, dont 7 agents de développement, en préparation aux journées d'études de l'AFIP: "Un an après les états généraux du développement".

Une seule session départementale a été organisée dont le thème était le développement agricole qui réunit 18 personnes sur 2 journées.

Au niveau cantonal, une session eût pour thème: "l'école et le milieu rural dans le canton de Torigny dont les participants, au nombre de 16, étaient des parents, des élus, des enseignants désirant faire "l'état des lieux" de la question scolaire dans le canton.

Une initiative a été prise à part afin d'étudier un projet de développement agricole avec un groupe de sénégalais immigrés et un groupe de paysans et techniciens normands: "Le caractère original de cette initiative est que partie d'un groupe de sénégalais, elle est une réelle démarche d'auto-développement qui rompt avec l'image traditionnelle de l'éternelle assistance au Tiers-Monde."

Le second groupe d'activités s'est adressé exclusivement à des organisations syndicales ayant présentées des listes aux chambres d'agriculture:

- 2 journées avec des membres de la liste présentée dans la Manche sous le nom: "Progrès et Solidarité paysanne" dont certains membres ont depuis fondé une FDSP-Manche. Les thèmes en étaient la production laitière dans la PAC et le développement agricole et les procédures nouvelles.
- Une journée avec la SDTP-Manche, sur "l'enjeu de la planification agricole".
- Deux demi-journées avec la FDSP-Calvados sur le développement, et une autre sur les excédents laitiers.
- 2 journées avec "Espoir rural" liste progressiste de Seine-Maritime, concurrençant la FDSEA avec 20 % des voix, sur le thème: les méthodes d'expression et de travail en groupe.

Le dernier groupe d'activités a été mené avec des animateurs de Pays (16 participants) sur le thème de la décentralisation et du développement local; et avec les sections agricoles du Centre de promotion sociale de Maltot pour réfléchir, à partir de témoignages d'agriculteurs, sur les perspectives de développement agricole avec les quotas.

Il apparaît donc que, quoique s'adressant aux ruraux dans leur ensemble, pluraliste et a-doctrinaire, l'ANFIPAR s'est adressée jusqu'à maintenant:

- en priorité aux paysans plutôt qu'aux ruraux: sur 12 interventions, 9 concernaient les problèmes agricoles.
- parmi ceux-ci, l'ANFIPAR n'a jusqu'à maintenant répondu qu'aux demandes de listes progressistes. La FOSEA ayant ses propres structures de formation, ses adhérents ne peuvent participer aux sessions de l'ANFIPAR qu'à titre individuel, ce qui semble-t-il s'est fait lors de la session du 20 décembre 1983 sur la réforme de la PAC.

2. Une nouvelle JAC ?

Le parallèle entre l'action de la jeunesse agricole catholique (JAC) et celle de l'ANFIPAR peut surprendre. Si la moyenne d'âge des participants à l'AG du 23 juin 1984 était de 32 ans, ses liens avec quelque église ou religion que ce soit sont inexistant. Pourtant, plusieurs militants paysans progressistes participant à l'ANFIPAR ont été autrefois membres de la JAC ou du MRJC. Celle-ci n'a pas eu selon les époques la même influence; Marcel FAURE distingue 4 périodes de la JAC au MRJC, qui lui succèdera:

- "- la génération des débuts de la JAC, avant et pendant la guerre, qui a ouvert la voie et qui s'est engagée principalement dans les organismes professionnels (notamment Mutualité sociale agricole) et familiaux;
- la génération de la JAC d'après-guerre, qui a remis en cause les structures et les conceptions qui avaient cours dans le monde paysan et dans les milieux dirigeants; mouvement de masse et de classe, libérant et révélant une expression originale des paysans dans la société moderne;
- la génération du MRJC, première formule, qui bénéficie encore de la lancée de la JAC mais qui m'apparaît comme un premier décrochage du mouvement de masse et de classe centré sur les paysans et animé par eux. (...)
- le MRJC, deuxième formule, à l'époque des jeunes scolarisés; cette nouvelle génération apparaît de plus en plus à la remorque des courants urbains

et étudiantins plus ou moins marxisants et politisés; elle paraît décrocher de plus en plus du milieu rural, et plus encore du milieu paysan, par des positions d' "avant-garde", un langage et des pratiques peu compréhensibles par la masse des gens".⁽¹²⁾

En 1928, la JAC s'installait "durablement dans les campagnes". Elle visait "une éducation totale des jeunes à travers la fameuse pédagogie du voir-juger-agir"⁽¹³⁾ Pour de nombreux fils et filles de paysans, c'était un lieu d'information, de débats, de culture. Des mots étaient lancés: "structures, efficacité..." qui connurent par la suite leur heure de gloire. Ces jeunes paysans devinrent des fervents du productivisme, des cadres dynamiques du syndicalisme. "La JAC a été une belle école de promotion sociale" écrivait Julie Coutouly; promotion dont certains usèrent à leur profit: "rien ne distingue plus un notable radical-socialiste à l'ancienne mode des notables issus de la JAC..."

Pourtant, née dans une société contradictoire, la JAC ne pouvait produire que des personnalités contradictoires. A un Michel Debatisse gaulliste répond un Bernard Lambert, marxiste. Cela entraine en contradiction avec les schémas proposés par l'église: "Le système de cooptation, l'élévation des meilleurs ou des plus doués à l'éminente dignité de dirigeant départemental ou régional, le sacre que constituait la nomination au "national", tout concourait à la création d'une élite calquée sur les modèles éprouvés de la société civile."⁽¹⁴⁾ Pour B. Lambert, la lutte a révélé une interprétation différente de la foi: "Nous découvrons la véritable signification de l'amour: exiger que les hommes qui se réclament du christianisme ne soient plus les exploiters de leurs frères et du peuple, qu'ils soient du peuple eux aussi, qu'ils se mettent au travail aussi et qu'ils apprennent les difficultés de ceux qu'ils avaient pour habitude jusqu'à maintenant de commander."⁽¹⁵⁾ Ce sont ces militants chrétiens qui ont fui l'église ("...Ce n'est pas la première fois dans l'histoire que les clercs ont trahi (...) c'est comme une de leurs fonctions principales"⁽¹⁶⁾) que l'on retrouvera dans le syndicalisme progressiste et à l'ANFIPAR. Celle-ci joue, pour eux, le rôle de lieu de rencontre et de réflexions que pouvait jouer la JAC. Cette fois-ci, les critères sont différents; c'est la convergence d'intérêts et d'idées qui fonde leur unité, et non plus la religion. Bien que des catégories sociales y soient mélangées, il s'agit d'une clarification de la réflexion portant sur les rapports sociaux à la campagne ainsi que sur ceux régnant entre la campagne et la société globale.

- (12) N.FAURE "La rencontre des paysans avec la société moderne" in "Esprit" N° 4-5 Avril-Mai 1977: les militants d'origine chrétienne, pages 68-69
- (13) J.COUTOULX "La JAC et la production des notables" in Esprit, même N°, page 62
- (14) Idem
- (15) Entretien avec Guy Goureaux pour "Lumière et Vie", reproduit dans Esprit même N° page 74
- (16) Idem, page 75

CHAPITRE 2 : L'AFOCC:UNE ACTIVITE TRES FEMININE.

" ...l'information, le CETA, le centre de gestion, la comptabilité nous ont ouvert les yeux sur la médiocrité de nos revenus."

déclaration d'un militant du "mouvement des fermiers de la Manche" à la Manche Libre du 10 juin 1962.

1- Présentation.

L'AFOCC (Association de formation à la comptabilité collective) est un mouvement né en 1972 en Loire-Atlantique. Ses animateurs -des paysans et des techniciens - ont quitté ou ont été chassés, suite à un conflit, d'un Centre de Gestion que la FDSEA contrôlait par personnes interposées.

Ouverte à tous et comprenant en son sein des personnes adhérentes aux FDSEA-CDJA, il n'en demeure pas moins que ses promoteurs étaient situés à gauche, proches de ce qui deviendra la CNSTP et la FNSP.

Sa création fut polémique et entraîna la mauvaise humeur des salariés des centres de gestions qui vécurent sa création comme celle d'un concurrent.

En 1981, suite au dynamisme qui succède à l'élection du 10-mai et à l'espoir que soulève la perspective du respect du pluralisme, les AFOCC départementales se fédèrent en 2 associations: l'INTERAFOCC et l'UNAFEOCC (Union Nationale des AFOCC). La première plus ancienne, est aussitôt reconnue par le ministère qui la subventionne (ANDA). La seconde, arrivée trop tard, ne touchera rien: de là un contentieux qui contribue à affaiblir 2 associations ayant une démarche similaire, si ce n'est identique.

Pour expliquer ce regroupement des AFOCC en 2 tendances, 2 types d'explication sont avancées:

1° Celles touchant à un problème de fond du fonctionnement des AFOCC: La première plaiderait pour une structure nationale, qui comprendrait des gens extérieurs à la profession.

La seconde insisterait sur la maîtrise de la gestion par des paysans uniquement.

2° Celles touchant à des problèmes de pouvoir:

La création de la CNSTP, qui résulte d'une fusion de Paysans-Travailleur avec le MSTP aurait effrayé certains militants de celui-ci. Pour ne pas se faire absorber et jouer le rôle d'un contre-roid ils auraient voulu prendre le contrôle d'une autre structure nationale dont ils auraient été les promoteurs. Cette explication, invérifiable, mettrait l'accent sur les querelles de pouvoir, d'autant plus étrange que, paraît-il, les anciens du MSTP étaient déjà majoritaires.

Dans l'Orne et le Calvados il existe une INTERAFOCC qui travaille pour les 2 départements. Dans la Manche, une AFOCC a été créée le 20 décembre 1983 par une vingtaine de personnes.

2. Une occupation très féminine.

Sur les 8 personnes contactées, seule l'une d'elles était un homme. Les adresses correspondent souvent à des noms dont le mari est connu pour ses activités syndicales. Bien que cela soit étonnant s'agissant de militants d'un syndicat, la CNSTP, qui réclame l'égalité des sexes, cela se comprend au regard des traditions paysannes: la femme y a pour tâche la traite et les comptes.

Les motivations semblent diverses, sans doute en raison de rapports de forces départementaux spécifiques. Ainsi dans le Calvados, en 1977 la FDSEA a récupéré l'ensemble des services comptables du Centre de Développement agricole⁽¹⁷⁾. Certaines animatrices de l'AFOCC considèrent celle-ci comme un tremplin pour la prise de conscience de l'exploitation dont sont victimes les paysans: sans mesure, comment savoir qui le productivisme enrichit? Dans la Manche, l'AFOCC aurait décidé certaines personnes à adhérer à la CNSTP: "les chiffres appuient la démarche syndicale". L'AFOCC "a été créée parce que les gens adhérents aux systèmes existant en ont marre de payer pour une comptabilité qu'ils ne comprenaient même pas." C'est un refus du système: "je donne mes papiers, je n'ai pas de responsabilité, si je ne comprends pas ce n'est pas grave, en payant le prix qu'il faut." C'est par conséquent une initiative autogestionnaire: mieux comprendre la marche de son exploitation pour mieux maîtriser son développement. L'AFOCC rencontre un succès qui a contraint la FDSEA de l'Orne à créer une structure équivalente; le Centre de Gestion et Vulgarisation et d'Administration rurale de l'Orne, dont le conseil d'administration est composé de membres de la FDSEA. Ce groupement de vulgarisation aurait été créé pour retenir les adhérents.

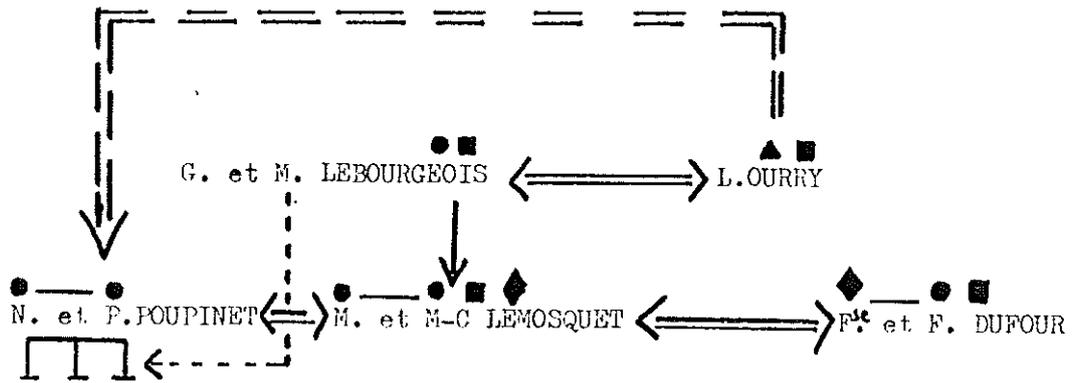
(17) P. ALPHANDERY: "30 ans d'unité: le syndicalisme gestionnaire dans le Calvados."

Dans sa maîtrise, ⁽¹⁸⁾Noël Hallé définit un des critères de l' "intégration dialectique" comme l'absence de comptabilité. Si on retient les autres critères techniques, les travailleurs-paysans sont en pleine intégration dialectique; mais leur soucis de la comptabilité, de la compréhension des circuits de circulation de l'argent, en font une intégration dialectique plus militante, plus syndicale, consciente d'elle-même. Il y aurait donc 2 types d'intégration dialectique:

- celle dont l'absence de comptabilité, malgré la monétarisation des échanges, les fait vivre au jour le jour; leur capacité de reproduction de l'exploitation est très faible.
- celle qui insiste sur la prise en charge et la compréhension de la comptabilité. S'il est impossible de dire s'ils ont plus de chances individuelles de reproduction, leur capacité de survie collective en est accrue.

Noël HALLE, maîtrise

CONCLUSION GENERALE : VERS UNE SOCIABILITE NOUVELLE ?



- | | |
|-----------------|---------|
| ascendance | CNSTP |
| oncle de | FNSP |
| parrain de | ANFIFAR |
| ami de | AFOCC |
| a été patron de | |

Le pluralisme: un exemple de sociabilité.

Dans la première partie de ce mémoire, nous avons vu comment, à travers les luttes, s'étaient constitués des groupes sociaux prenant pour référence le syndicalisme. Dans la seconde partie, nous avons vu comment, bien plus tard, s'était constitué un mouvement associatif dont le terrain (concurrent à la FNSEA) et les objectifs (mettre le développement au service des petits producteurs) étaient les mêmes. Il resterait, pour compléter cet exposé, à traiter des nouveaux rapports de sociabilité qui s'instaurent nécessairement entre des gens qui ont souvent une histoire commune, des pratiques militantes qui le font souvent se rencontrer et, parfois, s'allier. Seuls quelques grands traits seront ici esquissés.

Pour que le pluralisme soit rendu possible, il a d'abord fallu que se brisent les liens traditionnels de dépendance envers les notables. Parmi ceux-ci, les châtelains, si on en croit G. DUBY, étaient loin de passer pour des exploiters aux yeux de la communauté paysanne: "Les contraintes morales qui, en temps de famine, obligeaient alors tout seigneur à ouvrir ses greniers aux pauvres, venaient en fait pour un temps matérialiser une générosité permanente qui, dans l'invisible, faisait ruisseler des mains des "puissants" les principes de la fertilité et de l'abondance (...). Ce qui légitimait leurs exigences et faisait converger vers leurs maisons tout un système d'offrandes ritualisées. Cessons une fois pour toutes de voir dans toute redevance et les corvées, un "loyer de la terre" une "rente foncière"⁽¹⁾.

Le notable est défini par son rôle de médiateur entre la société paysanne et la société englobante. Sa position médiane est la source de son pouvoir: "La marge de manoeuvre de l'intermédiaire est d'autant plus grande qu'il est le seul à assurer les relais et que les 2 mondes, qu'il est seul à connaître, s'ignorent plus complètement"⁽²⁾. Le notable est vécu comme un rempart contre une société englobante considérée menaçante. Mais son pouvoir est menacé; non de l'intérieur, mais de l'extérieur, par l'extension du tissu urbain et la pénétration des rapports de production capitalistes à la campagne: "...le notable...serait lié à une homogénéité et une autonomie très fortes des collectivités paysannes; du jour où celle-ci s'ouvre largement à la pénétration de la société englobante, il ne pourrait plus y avoir de notables."⁽³⁾

(1) G. DUBY "Annales" 1974 page 1366

(2) H. Mendras "Sociétés paysannes" page 104

(3) Idem, page 106

Au début des années 60 dans la Manche, les rapports d'interconnaissance avec les notables sont encore très forts, ce qui retarde la prise de conscience paysanne; ainsi cet entretien d'un fermier avec "la Manche Libre": "J'ai parlé avec des propriétaires du fermage (...) on leur explique notre point de vue. Ils réfléchissent (...) puis ils finissent par déclarer que bien entendu il y a un malaise, "mais qu'il ne faut pas tout renverser" (...) J'ai vu un marchand de bestiaux l'autre jour; il a voulu que je lui explique tout. "Bon, si c'est ça, ça va aller (...) J'ai confiance en toi (...)" J'ai même vu un notaire, l'autre jour, venir chez moi. Parfaitement. Le notaire de la famille. Je lui ai expliqué tout ce que je viens de dire et nous en avons discuté tous les 2 très aimablement"⁽⁴⁾. Ces rapports sont de nature paternalistes. Le paysan est fier que son notaire lui ait fait l'honneur de venir chez lui. Ils sont vécus comme des rapports de respect plutôt que de domination. Ces rapports personnels sont encouragés par la FDSEA qui y voit la solution des conflits avec les propriétaires. Ne faudrait-il pas plutôt y voir là le produit d'un rapport de forces établi par les équipes de défense collective qui dissuadait le propriétaire d'entamer une lutte longue et aléatoire?

Ne pouvant reporter leur rancœur contre leurs propriétaires, les paysans de la Manche ont longtemps cru à l'unique responsabilité d'un bouc émissaire, plus proche culturellement de la ville que de la campagne: les véritables fauteurs de troubles seraient "les hommes d'affaire (...) conseillers (qui) n'ont que le souci de défendre l'intérêt de l'argent et ne se préoccupent pas des hommes."⁽⁵⁾ Ainsi, dans la société paysanne d'interconnaissance, le propriétaire, homme que l'on rencontre, ne serait mauvais que parce que mal conseillé; au rapport direct avec le propriétaire, on oppose le rapport médiatisé du technocrate, froid, qui ne voit que le calcul. Aujourd'hui, les syndicalistes progressistes paysans interprètent mieux leur ancienne situation de soumission, les

(4) La Manche Libre, 24 juin 1962

(5) Voir aussi: l'intervention de P. Lesault, vice-président de la section nationale des fermiers, au meeting du 27-novembre 1974, en soutien aux affaires Falabrègue et Leblatier: "...les hommes d'affaire ne sont que les poux de la misère et quand on aura supprimé la misère, quand on aura supprimé la possibilité d'exploiter les autres, eh bien, les hommes d'affaire, ils auront disparu. et H. Harasse, même meeting: "De quoi vivraient-ils s'il n'y avait pas d'affaire, si tout s'arrangeait à l'amiable."

analysent et les explique aux autres paysans: "Pour sortir de l'isolement lié au métier, pour parler, échanger au-delà du petit groupe familial, il fallait se rendre au 'bourg' (commune ou canton), à l'occasion du marché, de la messe, des parties de belote ou de pétanque. Dans cette circonstance, par accord tacite, tous sujets de disputes, de divisions, pour des raisons personnelles ou politiques étaient évacués. C'est d'ailleurs pourquoi ces oppositions longtemps contenues, prenaient beaucoup d'ampleur quand malgré tout elles éclataient au grand jour. (...) les jacistes de cette période (les années 50) (...) sont entrés dans un processus de rupture (et donc d'isolement) par rapport à leur milieu. Ils se sont opposés, non seulement aux caciques de la FNSEA, mais aussi aux notables locaux, aux structures paroissiales, voire même à leur propre famille." (6)

La naissance des syndicats progressistes ne pouvait apparaître qu'à un certain stade de la pénétration du capitalisme en agriculture, déstructurant la communauté traditionnelle. En détruisant une totalité sociologique, le mode de production capitaliste détruisait les liens d'interdépendance et de soumission qui s'étaient édifiés au cours des siècles pour mieux faire apparaître ses contradictions. En rendant inutiles parce que désuets les modes anciens de régulation des conflits qui permettaient à la communauté de perdurer malgré ses divisions objectives, le capitalisme a été son fossoyeur: les "gros", les notables ne suffisent plus à lui assurer le relais de la domination sur les campagnes. L'exode rural a été un facteur important de cet éclatement de la société paysanne, notamment par la fuite des élites: "Cet exode rural par le haut (de la pyramide sociale) renforce encore le caractère quasi-exclusivement paysan du village et contribue aussi à préparer aux changements politiques en laissant le champ libre à d'autres notables plus modestes (cabaretier, instituteur), voire à la pure et simple démocratie". (7) Cet éclatement de conflits jusque-là latents a entraîné la riposte des notables restés au pays, se mobilisant dans une alliance contre les fermiers en lutte: "...les notables, propriétaires fonciers, se déchaînent contre les responsables CDJA (...). Ce sont calomnies, intimidations: le matin du procès, un propriétaire foncier vient voir l'un de ses fermiers afin de savoir s'il va au procès..." (8)

(6) Document CNSTP, août 1982: "Pour une alternative syndicale en agriculture" pages 2 et 11.

(7) G. DUBY et H. WALLON "Histoire de la France rurale" T3, page 474

(8) B. LAMBERT et H. LECLERC: "Répression des luttes: des paysans parlent" PC Maspéro, 1972, page 31.

Ce n'est pas pour autant que le mythe de l'unité agraire a éclaté aux yeux de tous les paysans. Ils sont encore nombreux à adhérer à la FNSEA, qui soutient "une conception de l'unité du monde agricole proche de celle prônée par la Société des Agriculteurs de France: aujourd'hui comme hier, le thème de l'unité syndicale ne se résoud pas à la seule nécessité économique de disposer d'un groupe de pression efficace et constituant un front uni d'agriculteurs, l'unité est toujours vécue comme une valeur sociale fondamentale."⁽⁹⁾ Les notables d'aujourd'hui, ce ne sont plus seulement les propriétaires fonciers, les notaires ou les médecins. Sont venus s'ajouter à eux les gros fermiers, dans une alliance qui n'a rien de "paysanne".

La FNSEA est pour une rupture de la société paysanne par rapport à la société globale⁽¹⁰⁾; elle assume la charge de médiateur autrefois dévolue aux notables afin de mieux s'assurer son emprise sur la paysannerie en se présentant comme indispensable puisque exclusif. Le syndicalisme progressiste au contraire, constatant l'alliance entre les bourgeoisies paysannes et urbaines, cherche à produire une alliance équivalente sur le thème de la sécurité de l'emploi.⁽¹¹⁾

Quel avenir pour le pluralisme syndical progressiste ?

Au niveau régional et départemental de la Manche, deux initiatives ont conforté les travailleurs-paysans sur la popularité de leurs thèses.

La première est une enquête menée par les chambres d'agriculture en 1982 auprès de 400 exploitants. A la question: "Que pensez-vous de l'idée qui vise à garantir le prix d'un produit jusqu'à une certaine quantité selon les régions pour assurer une rémunération minimale à chaque producteur ?" Proposition connue chez les travailleurs-paysans sous le nom de "quantum", 71 % des personnes interrogées se sont déclarées "plutôt favorable".

La seconde question: "Beaucoup d'agriculteurs ne sont pas satisfaits des SAFER, on parle de les remplacer par des organismes dont le rôle serait plus étendu que celui des SAFER et qui seraient plus proches des utilisateurs puisqu'il en existerait dans les cantons" a reçu 54 % de réponses "plutôt favorables" contre 20 % "plutôt défavorables".

(9) P. COULOMB et H. NALLET: "Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle".

(10) Voir par exemple le rejet des éléments étrangers "militants divers, étudiants, ecclésiastiques" lettre FDSEA du 10 février 1976

(11) Voir par exemple le carrefour sur la ferme FALABREGUE, op.cit. chap. 4, 1ère Partie.

Ces résultats devaient, paraît-il, rester secrets, les chambres d'agriculture ne tenant pas trop à ce que la popularité des thèmes travailleurs-paysans s'ébruite.

La seconde tentative a été menée par les travailleurs-paysans de la Manche eux-même. En juin 1984, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des producteurs d'une laiterie par l'intermédiaire des chauffeurs-laitiers. Les questions étaient les suivantes: "Etes-vous d'accord pour l'application des quotas à tous le monde? Ou êtes-vous pour ne pas appliquer les quotas en dessous de 50000 litres produit par personne travaillant sur l'exploitation, et doubler la taxe au dessus de 100000 l. par personne? Ou croyez-vous préférable de faire cesser la collecte des producteurs en dessous de 100000 l. pour permettre la croissance des producteurs les plus importants?" Sur 149 personnes qui ont répondu, 64 % ont dit oui à la deuxième, c'est-à-dire au quantum. ⁽¹²⁾

Au niveau national, les rapports avec l'Etat sont tendus. Le pluralisme a fait long feu: en mettant la barre de la représentativité à 15 %, Rocard a tenu à mettre la FNSEA à l'abri pour quelques temps encore. Celle-ci conserve donc le monopole de la représentation de la paysannerie, et ce avec la complicité de ceux qu'elle croyait devoir combattre. Rocard n'a pas attendu l'affaire Ranc pour cesser les contacts: déjà un an auparavant, les 14 et 15 septembre 1983 Rocard avait préféré, pour éviter de se compromettre, d'envoyer un sous-fifre au Congrès de la CNSTP. ⁽¹³⁾ Aujourd'hui avec le gouvernement Fabius, la CNSTP se sait exclue des négociations. Plus que jamais, il lui faudra compter sur ses propres forces.

(12) Le Travailleur-Paysan,

N°31—septembre 1984

(13) Le Monde, 20 septembre

1983

28.VII.84

**M. FABIUS CONSULTE
LES PARTENAIRES SOCIAUX**

M. Laurent Fabius a décidé d'engager une concertation avec les partenaires sociaux à partir de ce vendredi 27 juillet. Le premier ministre reçoit le 27 juillet la CGT à 10 h, FO à 15 h; le 30 juillet la CFDT à 10 h et la CFTC à 15 h; le 31 juillet la CGC à 16 h; le 1^{er} août la CGPME à 15 h; le 2 août la FEN à 10 h, le CNPF à 15 h et la FNSEA à 17 h; le 3 août le CNJA à 10 h et l'Union professionnelle artisanale à 15 h.

Manche Libre 28-1-68 « Pas de bailleurs à la F.D.S.E.A. »

SUITE DE LA 1^{re} PAGE

niveaux. Du temps précieux a été perdu à vouloir discuter avec les représentants des bailleurs qui, systématiquement, s'opposent à toute amélioration du sort des fermiers.

« C'est un des objectifs de nos réunions cantonales de rendre compte des actions menées et des obstacles rencontrés au niveau de la propriété foncière, qui n'est pas unanime, bien sûr, mais qui se range derrière son président, M. de Coniac ».

MOTION

- Les fermiers présents demandent, en ce qui concerne les terres avec bâtiments que 25 % du fermage soient obligatoirement investis sur l'exploitation. Dans le cas où le propriétaire ne peut investir, une extension de la loi du 12 juillet 67 doit permettre au fermier d'investir avec garantie d'indemnisation en cas de reprise.
 - L'indemnité viagère de départ doit être attribuée à tout fermier quittant une terre, celui-ci n'étant pas responsable de la destination de la terre.
 - Déposition immédiate du projet de loi concernant les équivalents (projet déjà déposé par les députés pendant la législature précédente).
 - Toute parcelle de terre, quelle que soit sa superficie, doit être soumise au statut du fermage.
- Solidarité : Les fermiers présents s'indignent de la lenteur de la commission d'hygiène départementale, au sujet de la construction d'une stabulation libre, par un fermier du canton de Saint-Sauveur-Lendelin, ils demandent que dans les cas litigieux, la commission se rende sur place pour juger en connaissance de cause.
 - A la demande d'un fermier, une discussion s'engage au sujet de la suppression de la section des bailleurs au sein de la fédération des exploitants. La F.D.S.E.A. est une fédération d'exploitants. Les bailleurs ne paient pas de cotisations, font obstruction à toute l'évolution souhaitée par les agriculteurs, ils n'ont donc pas leur place dans le syndicalisme agricole.

L'assemblée passe au vote et à l'unanimité demande la suppression de la section des bailleurs.

Avant de se séparer, les participants conscients d'être de plus en plus lésés, exigent des positions très fermes sur tous les points à faire aboutir, se déclarent prêts à une action directe vis à vis :

1. — De ceux qui bloquent les solutions.
2. — De ceux qui ne veulent pas prendre leurs responsabilités.
3. — De tous ceux qui profitent de la situation, par surenchères, reprises, contraintes : propriétaires, intermédiaires ou fermiers ».

"Ouest-France" 11 décembre 1969 Les fermiers et métayers de l'Ouest demandent l'exclusion de la section des bailleurs de la F.N.S.E.A.

Hier, à la Chambre d'Agriculture de Laval, se sont réunis les délégués des sections départementales des fermiers et métayers de neuf départements de l'Ouest : le Calvados, la Manche et l'Orne pour la Normandie; le Finistère, les Côtes-du-Nord, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine pour la Bretagne; la Mayenne et la Sarthe pour les Pays de Loire.

Cette réunion, présidée par M. Lubonde, président de la section nationale des fermiers et métayers, assisté de M. Abeguilé, secrétaire général et Fabre, directeur, s'inscrit dans le cadre des réunions régionales décentralisées, afin de préparer le prochain congrès national extraordinaire de la F.N.S.E.A., les 17-18 décembre prochains et le congrès de la S.N.P.M., prévu pour les 16 et 17 février 1970.

La réunion dont les débats furent parfois agités et même passionnés a donné lieu à une motion aux termes très vifs puisque les délégués régionaux, « exigent l'exclusion des bailleurs de la F.N.S.E.A. ».

Déclarent dans l'hypothèse où le congrès extraordinaire n'adopterait pas cette position, que les sections départementales sont prêtes à constituer un syndicat autonome...

Sur un plan général, ils réclament la sécurité du preneur et son maintien en place avec interdiction de reprise aux non professionnels de l'agriculture et le maintien de l'ex-

ploitant jusqu'à son reclassement en cas de reprise autorisée y compris dans les périmètres urbains.

Fermages et projet d'un nouveau statut

Ils demandent également que les coûts de production ne soient pas anormalement gonflés du fait de prix de fermage abusifs.

Ces derniers doivent être calculés en fonction du produit brut moyen de la région naturelle considérée, toutes charges étant comprises dans ce prix.

A ce propos les délégués des fermiers et métayers dénoncent les textes en préparation tendant essentiellement à accentuer la dégradation des statuts des baux ruraux, en particulier quant à l'inclusion d'une partie des impôts fonciers dans les charges des fermiers et quant à la libération des prix de fermage, sous le prétexte de dispositions favorisant les baux de longue durée.

Enfin, ils exigent une politique d'affectation des terres et font sienne la proposition de la section départementale des fermiers et métayers du Morbihan tendant à la constitution d'une commission composée à majorité d'agriculteurs élus démocratiquement chargée de contrôler la destination des terres et le respect des dispositions des statuts des baux ruraux ».

"Ouest-France" 21 septembre 1972

Cinq présidents de F.D.S.E.A. décident de lancer une offensive contre le "syndicalisme progressiste" de l'Ouest

« Nous en avons assez de recevoir des coups sans rien dire », a déclaré, hier à Paris, au cours d'une conférence de presse, M. Ariaux, vice-président de la F. N. S. E. A. et vice-président de la F. D. S. E. A. de Maine-et-Loire.

« Nous allons entreprendre une campagne d'information pour contrer et stopper la pénétration des milieux agricoles par des révolutionnaires formés à l'étranger et chargés, non pas de défendre les intérêts des agriculteurs comme ils le prétendent, mais de créer l'anarchie pour abattre le système actuel et préparer l'avènement d'un régime paysans - ouvriers conforme aux modèles qui existent dans les pays de l'Est ».

Entouré de MM. Marcel Daunay, secrétaire adjoint de la F. N. S. E. A. et président de la Fédération départementale d'Ille-et-Vilaine; Auguste Grit, membre du bureau de la F. N. S. E. A., président de la F. D. S. E. A. de Vendée; Robert Coulon, administrateur de la F. N. S. E. A., président de la F. D. S. E. A. de la Sarthe; André Bléjean, administrateur de la F. N. S. E. A., membre de la F. D. S. E. A. des Côtes-du-Nord; François Guézou, président de la F. D. S. E. A. des Côtes-du-Nord, M. Ariaux a ainsi annoncé aux journalistes parisiens, le début d'une offensive générale contre la tendance paysans - travailleurs qui a déclenché en mai dernier la « guerre du lait » et conduit de nombreuses manifestations de grèves contre les coopératives laitières.

Des éléments de réflexion...

Cette offensive menée pour l'instant sous la seule responsabilité des Fédérations départementales citées plus haut, a commencé par la publication d'une brochure destinée à donner des éléments de réflexion sur les divergences fondamentales qui opposent le syndicalisme agricole (F.D.S.E.A. - F.N.S.E.A.) et la tendance paysans - travailleurs.

Cette brochure fait apparaître combien les objectifs et les moyens d'action de ces deux tendances sont divergents.

Il semble que la partie engagée par ces cinq Fédérations va constituer un nouvel épisode de la lutte, ouverte ou intestine, à laquelle se livrent depuis plusieurs années, les militants agricoles de l'Ouest.

Pour M. Ariaux et ses amis, il s'agit de faire comprendre aux agriculteurs que l'objectif des F.D.S.E.A. et de la F.N.S.E.A. est d'améliorer leur situation, leurs revenus, leurs conditions de vie et de travail... en insérant cette action dans le contexte économique et politique déterminé par les suffrages des citoyens.

Pour un syndicalisme « apolitique »

Autrement dit, le syndicalisme refuse d'œuvrer pour ou contre le système politique.

Aujourd'hui il se bat pour les agriculteurs dans un système économique donné, avec toutes ses imperfections qu'il convient de corriger au jour le jour. Si, demain, estime M. Ariaux, un autre système venait à s'instaurer démocratiquement en France, le syndicalisme n'aurait pas à renverser ce système. Il aurait à continuer son combat pour améliorer les conditions de vie des agriculteurs. A ce niveau, il apparaît important de bien distinguer les

deux fonctions du syndical et du politique, sous peine de tromper les agriculteurs et, à terme très rapproché, détruire l'outil de défense professionnelle qu'est le syndicalisme agricole.

C'est en cela que le syndicalisme se veut « apolitique ». Il refuse de travailler à l'instauration d'un ordre politique quel qu'il soit, afin d'éviter de se retrouver, comme le syndicalisme étudiant, sans véritable autorité.

Evoquant les méthodes d'action, des paysans-travailleurs d'obédience marxiste, M. Ariaux a précisé qu'ils n'étaient pas nombreux, mais qu'ils étaient bien organisés et faisaient appel aux ouvriers, étudiants et même aux prêtres.

Pour eux, l'agriculture est un terrain privilégié de pénétration en raison de la passivité habituelle de l'agriculteur et de son manque d'information.

« Nous ne pouvons accepter cette exploitation du désespoir, ont répété, l'un après l'autre, les orateurs, à l'heure où les syndicalistes ouvriers se battent pour avoir des responsabilités dans les usines ».

« Les responsabilités qu'il assumera dans son exploitation est l'élément essentiel de la promotion de l'agriculteur », a déclaré M. Ariaux.

L'offensive décidée par les syndicalistes de l'Ouest, sera évoquée aujourd'hui même, lors du Conseil national de la F.N.S.E.A. On ignore encore quelles réactions elle suscitera de la part de ce Conseil.

Jacques BASSIERE.

"Ouest-France" - Manche 18 novembre 1974

Les affaires LEBLATIER et FALABREGUE (suite)

UN CARREFOUR ENTRE SALARIÉS AGRICOLES ET NON-AGRICILES SUR LA SÉCURITÉ DE L'EMPLOI



De gauche à droite : Roger Delahaye, Léon Oury, Marcel Lemarchand, Michel Lebourgeois, qui ont animé les trois heures de discussion

AVRANCHES. — C'est une nouvelle initiative originale qu'ont eue, samedi après-midi les équipes syndicales et de défense collective des cantons de Sartilly, La Haye-Pesnel, Granville, Bréhal et Avranches, et la section des fermiers de la F.D.S.E.A. de La Manche.

Après le pique-nique qui en septembre dernier, avait rassemblé sur la ferme Leblatier, à Saint-Pierre Langers, 800 personnes venues apporter leur soutien aux fermiers menacés d'expulsion par leurs propriétaires, les responsables agricoles avaient invité, au même endroit, les délégués des organisations non agricoles (partis politiques, syndicats). « Toutes ont été prévenues de cette réunion le 16 novembre » affirmait le président Oury (section des Fermiers), suite à une observation de M. Ropers (Parti Socialiste) : « Je ne crois pas avoir entendu les noms des représentants R.I., U.D.R. et centristes ».

Quels étaient donc les groupes présents ? Il y avait le Parti Communiste Français (Fédération de la Manche et section d'Avranches), le Parti Socialiste (section d'Avranches), le P.S.U., (Fédération de la Manche et section de Granville), la C.G.T. (Unions locales d'Avranches et Granville, bâtiment d'Avranches), la C.F.D.T. (Union de secteur d'Avranches et Granville, Enseignement privé d'Avranches, santé), F.O. (C.A.P. d'Avranches), S.N.E.S. (C.E.S. et lycée d'Avranches), école émancipée, groupe Révolution (Saint-Lô), U.D.A.F., Famille Rurale de la Manche, Chrétiens en monde rural (branches ouvrière et agricole du C.M.R.), M.R.J.C. (branches J.A.C., salariés scolaires) aumôneries (C.M.R., A.C.G. scolaire de Granville).

Pendant plus de trois heures, exposés et discussions se sont succédés, dans l'étable de la ferme dont les murs étaient recouverts de panneaux rappelant l'historique de l'affaire Leblatier et les revendications des fermiers.

Plus de trois heures d'échanges

inédits puisque c'est bien, semble-t-il, la première fois qu'un tel carrefour était organisé entre agricoles (et à l'instigation de ceux-ci) et non-agricoles, sur un problème qui intéresse les uns et les autres : la sécurité de l'emploi. Et cette première rencontre a certainement permis au syndicalisme agricole et au syndicalisme ouvrier de faire un pas en avant dans la solution du « contentieux » (le mot a été employé sans ambages, ce qui est une preuve de la franchise de la discussion) entre salariés agricoles et salariés ouvriers et employés, et aussi « un pas en avant dans la prise de conscience de problèmes communs, dans la recherche de solutions et dans l'union des travailleurs de la terre, de l'usine du bureau » comme nous disait, à la sortie, un militant non agricole.

C'est un militant agricole qui, par ailleurs, disait au cours de la réunion : « Nous apprécions le soutien des partis et syndicats représentés ici ; il ne nous fait pas peur à nous tous qui sommes présents aujourd'hui. Mais il n'en est pas de même dans tout le milieu paysan où communisme, socialisme, union de la gauche sont encore des mots qui peuvent effrayer. Aussi, si nous acceptons le soutien, nous voulons conserver la maîtrise de la lutte que nous avons engagée et lui garder la forme et le style que nous lui avons imprimés... »

Finalement, le point de vue du non agricole et de l'agricole ne sont pas tellement éloignés l'un de l'autre. La réunion de samedi après-midi l'a montré.

Le but de la rencontre fut exprimé par M. Oury, président de la section des fermiers de la F.D.S.E.A. :

« Élargir notre information au niveau de tous les groupes constitués qui vivent dans la région, leur expliquer notre lutte pour la sécurité de l'emploi, réunir des gens de tous les milieux pour créer une solidarité autour des familles Le-

blatier et Falabregue menacées d'expulsion de leurs fermes. »

M. Marcel Lemarchand, secrétaire adjoint de la F.D.S.E.A., expliqua ce qu'était la fédération qui regroupe 550 syndicats locaux et la position qu'elle a pris pour le maintien de leur outil de travail aux familles éprouvées.

M. Roger Delahaye, d'Octeville, montra l'objectif de la défense collective, créée en 1970, et du Fonds de solidarité créé en 1973.

« Il n'est plus question de traiter son petit problème tout seul, mais de façon collective et dynamique. »

Puis MM. Michel Lebourgeois et Rémi Cossé exposèrent l'historique des deux affaires :

« Qu'un propriétaire vende ou non son bien, ce n'est pas notre problème en tant que fermiers. Nous sommes respectueux du droit de propriété, mais qu'on nous laisse la sécurité du travail jusqu'à l'heure de notre retraite. Il faut qu'un statut nous accorde cette sécurité et ne mette plus l'homme au service du capital. »

Bien sûr, en cas de vente de la ferme, à laquelle se trouve conférée indubitablement une plus-value, le fermier peut acheter seul ou avec l'aide de la S.A.F.E.R. Mais cet achat ne représente pas pour lui autre chose que de s'assurer la sécurité de son emploi, la possibilité de rester exploitant.

L'auditoire tomba vite d'accord sur le fait que la terre, devant de plus en plus objet de convoitise (résidences secondaires, loisirs...) et encherissant de plus en plus, on va vers l'élimination des cultivateurs, ce qui serait une menace pour l'économie du pays.

LE MEETING DU 27 NOVEMBRE

La solidarité de tous les fermiers s'affirmera le mercredi 27 novembre, à 14 h, place Valhubert, à Avranches. Ce jour-là, les propriétaires demanderont au tribunal paritaire de décider de l'avenir des deux familles.

"Ouest-France" février 1976

AFFAIRE DE RONTHON ET EQUIPES DE DÉFENSE COLLECTIVE

Prise de position de la F.D.S.E.A.

« La F.D.S.E.A. ne cautionnera, ne participera et ne défendra plus aucune affaire ou intervention directe, dans laquelle les comités de défense collective se manifesteraient », écrit le bureau de la Fédération à l'issue d'une réunion exceptionnelle consacrée à l'affaire de Ronthon et aux équipes de défense collective.

Concernant ces dernières, le bureau constate « qu'elles sont une excroissance des structures normales de la F.D.S.E.A. et qu'elles tentent de se substituer aux élus de la Fédération en créant une confusion et un malaise dans tous les esprits, notamment en raison de l'amaigame, en leur sein, de personnes venues d'horizons variés, militants divers, étudiants, ecclésiastiques, etc. ».

En conséquence, le bureau rappelle « à tous les élus de la F.D.S.E.A. leurs prérogatives et leurs responsabilités qu'ils sont seuls à détenir à chaque échelon ».

La F.D.S.E.A., lors de sa prochaine assemblée générale, fera le point sur l'ensemble des problèmes fonciers. En effet, poursuit le communiqué, « elle n'entend pas voir ceux-ci lui échapper compte tenu de leur importance dans le département, et fait confiance à ses équipes élues pour résoudre les problèmes à leur niveau ».

Concernant l'affaire de Ronthon, « le bureau s'interroge sur l'efficacité pour la famille des actions telles qu'elles ont été conduites. Il mettra tout son poids, avec les responsables locaux, pour trouver une solution définitive si la famille Le Herissey en exprime le désir ».

« Aucune confusion ne doit subsister conclut le communiqué. Certes la F.D.S.E.A. reconnaît à quiconque le droit de poursuivre ses objectifs, mais la Fédération ne peut admettre de cautionner des actions dont l'initiative et la responsabilité échappent à son conseil d'administration ».

"Ouest-France"

SYNDICALISME

30 septembre 1977

Avec le lancement d'un bulletin de liaison, l'opposition s'organise au sein de la F.N.S.E.A.

Coincidence : alors que le « mouvement syndical des travailleurs paysans » annonçait sa naissance (O.F. du 29 septembre), le lancement d'un bulletin de liaison syndicale vient de concrétiser un début d'organisation de l'opposition au sein de la F.N.S.E.A.

Ce bulletin intitulé « l'inter-départemental », a pour destinataires 5 à 600 responsables au niveau départemental, des F.D.S.E.A. de L'Ouest (notamment Finistère, Loire-Atlantique et Morbihan) du Sud-Ouest, de l'Est et du centre de la France. On remarquera que se trouve ainsi relancé le vieux projet de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Ouest « ancienne formule », d'un point de rencontre des régions d'élevage (parmi les destinataires, on note aussi certaines sections spécialisées de la F.N.S.E.A. et... la presse).

C'est d'ailleurs sur un problème précis touchant à l'élevage que cette initiative a été prise : il s'agit bien sûr, de la taxe de coresponsabilité qui fait l'objet de l'essentiel de ce premier numéro. La taxe aura été en quelque sorte, à propos de la politique et des méthodes d'action de la F.N.S.E.A. la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Les F.D.S.E.A. ou fractions minoritaires de F.D.S.E.A., ainsi rassemblées par ce bulletin s'opposent en effet, à l'équipe dirigeante de la fédération nationale sur certaines options fondamentales et sur la façon d'exercer la démocratie syndicale : c'est un reproche souvent revenu, au cours de manifestations récentes dans certains départements que les états majors parisiens prennent des décisions sans

consulter la base, et sans tenir compte de son avis.

Autre reproche, adressé personnellement à M. Débatisse, président de la F.N.S.E.A., et qui émane surtout des départements du Sud-Ouest, de tradition radicale, ses prises de position politique au travers des G.I.R. (Groupes Initiative et Responsabilité).

Il faudra maintenant attendre que les choses se décantent un peu pour y voir plus clair. Mais il apparaît déjà une différence essentielle entre le mouvement ainsi concrétisé et celui des travailleurs paysans, c'est la volonté de continuer à militer au sein de la F.N.S.E.A. :

« Nombreux sont ceux, dit en effet, l'éditorial du bulletin à propos des syndicalistes opposés à la direction nationale, qui militent toujours dans leur département, leur canton, au sein de la F.N.S.E.A. Malheureusement leur action, leur expression ne traverse jamais, ou bien rarement, les différents échelons d'une structure qui se veut plus un appareil de négociation qu'un outil d'expression des agriculteurs les plus défavorisés... La création de ce bulletin devrait permettre aux nombreux militants qui se battent au sein de la F.N.S.E.A. de rompre leur isolement, de faire entendre leur point de vue à l'intérieur comme à l'extérieur de l'agriculture, alors que leur position n'est actuellement jamais diffusée. Ce bulletin n'a pas pour objectif, immédiat d'exprimer une nouvelle doctrine syndicale... Il se veut être le moyen de favoriser le débat au sein d'un courant syndical interne à la F.N.S.E.A., courant qui n'approuve pas les orientations de l'équipe dirigeante... »

"Ouest-France" 4 octobre 1977

SYNDICALISME :

Paysans-travailleurs contre travailleurs-paysans

La décision d'une fraction des paysans-travailleurs d'abandonner l'organisation pour fonder, aux côtés du Montar, le M.S.T.P. (Mouvement Syndical des Travailleurs-Paysans), a vivement été critiquée hier soir à Paris par les dirigeants du Mouvement. La crise qui a abouti à cette scission remonte au congrès de Poissy (en février 76) ont expliqué les leaders des paysans travailleurs, qui ne expliquent pas que la tendance menée par M. Gavouty ait décidé de se lancer dans ce qu'ils appellent un « aventure ».

Pour leur part, les paysans-travailleurs s'opposent à une « main mise » des formations politiques sur leur appareil et c'est pour cette raison essentielle qu'ils auraient renoncé à participer à la création

d'un vaste rassemblement des forces de gauche de l'agriculture, comme il avait été question il y a quelques mois. Rassemblement qui devait regrouper le M.O.D.E.F., les F.D.S.E.A. dissidentes (qui ont choisi finalement de manifester de manifester leur opposition au sein de la F.N.S.E.A.) le MONATAR et quelques organisations spécialisées.

La tentative a avorté, estiment les paysans-travailleurs qui ne croient pas à l'avenir du S.M.T.P. Les paysans-travailleurs préparent actuellement une plateforme pour leurs journées d'étude des 17 et 18 novembre prochains, dans laquelle, ils insisteront à nouveau sur la nécessité de promouvoir le développement d'un « syndicalisme de classe ».

"Ouest-France" - Manche 5-6 novembre 1977

AFFAIRE DU MAIS DE CÉRENCES

Vers un jugement de clémence

Les six agriculteurs de Cérences bénéficieront sans doute d'un jugement de clémence par la cour d'Appel de Caen, qui fera connaître sa décision le 18 novembre prochain.

Soutenus par une centaine de leurs collègues, MM. Delacour, Danlos, Herpe, Josséaume, Rabine et Lebailly comparaissent hier devant la cour d'Appel de Caen. Le tribunal de Coutances, les avait condamnés en Première Instance, en mai dernier, à un mois de prison avec sursis et 1800 F d'amende pour « vol et soustraction frauduleuse de maïs ».

Hier à Caen, l'avocat général a réclamé une simple amende : « peine de pur principe pour cette faute de pur principe », et le retrait de la peine de prison.

Les faits

Septembre 1976 : La sécheresse vient de frapper. Les premières gouttes de pluie font leur apparition. Les réserves fourragères sont entamées. Chaque agriculteur s'interroge : « Mes bêtes passeront-elles l'hiver »

Un mouvement de solidarité se développe alors entre les maïsiculteurs du Sud de la Manche et les éleveurs. La Fédération Départementale des syndicats d'exploitants agricoles achète du maïs sur pied. Des équipes se forment pour le couper, le charger et le transporter chez les plus nécessiteux.

A Cérences, M. Lebraton, agriculteur, est de ceux-là. Il obtient donc 16 tonnes de maïs. M. Legros, boucher en fait également demande. Celle-ci n'est pas acceptée. M. Lebraton, pour honorer une

dette de deux tonnes de foin envers M. Legros lui cède alors quatre tonnes de maïs.

Les agriculteurs de Cérences qui avaient la responsabilité de la répartition, estiment que ce maïs de la solidarité avait été détourné de sa destination initiale. Ils vont, dès le lendemain, le récupérer chez M. Legros puis le portent chez un vieil agriculteur.

Après constat, M. Legros porte plainte pour vol.

En Première Instance, le tribunal de Coutances admet cette thèse et condamne les agriculteurs.

Aujourd'hui, les responsables du syndicalisme local estiment avoir cassé net un trafic de maïs qui aurait pu gagner en ampleur et développer une dangereuse spéculation.

Deux questions de fond

Tels sont les faits, largement exposés à l'audience, à l'issue de laquelle les agriculteurs se sont réunis pour en tirer un bilan. Deux problèmes de fond ont alors été évoqués.

Premièrement : peut-on considérer que des agriculteurs, lancés dans une opération de solidarité, appliquant les décisions gouvernementales, responsables de la répartition et de la destination de ce maïs, aient commis un vol en retenant ces quatre tonnes ?

Deuxièmement : peut-on considérer qu'un boucher de profession, dont les revenus essentiels viennent de cet exercice, puisse se prévaloir de l'état d'agriculteur, sous couvert de la possession de huit hectares ?

Jean LE DOUAR

Agriculture

"Ouest-France" - Manche 30 septembre 1981

Syndicalisme agricole

Naissance du Syndicat des travailleurs paysans

Soixante-dix cultivateurs ont participé, hier à Saint-Lô, à la constitution du Syndicat départemental des Travailleurs paysans de la Manche. Ce nouveau syndicat est principalement issu de la fusion des Paysans travailleurs et du Comité de défense des petits et moyens paysans. Ce sont d'ailleurs les leaders de ces anciennes

formations qui ont présenté les raisons et les bases de la constitution de ce nouveau syndicat, ainsi que les finalités de son action. Ce syndicat départemental se rattache à la Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans (C.N.S.T.P.) constituée après l'élection de François Mitterrand le 10 mai dernier.

Le C.N.S.T.P. résulte de la fusion du Syndicat national des paysans travailleurs, du Mouvement syndical des travailleurs de la terre, du Syndicat démocratique des paysans de Savoie, du Comité de solidarité des petits et moyens paysans de la Manche, de l'inter-syndicale des Deux-Sèvres et du Comité de défense des petits et moyens paysans de la Côte d'Or. Ces organisations se sont regroupées pour s'assurer une expression nationale unitaire, mettre un terme à la division de l'opposition externe à la F.N.S.E.A. La C.N.S.T.P. veut mener des actions de grande ampleur, accueillir les paysans en recherche d'une meilleure justice ou mis à l'écart du progrès technique par la politique agricole. Enfin, elle veut définir et faire admettre « une politique agricole basée sur un développement différent devant bénéficier à l'ensemble et non à l'ensemble et non à une minorité ».

Ni salariés ni chefs d'entreprises

Les agriculteurs de la C.N.S.T.P. ne se considèrent ni comme des salariés ni comme des chefs d'entreprises. Cependant, ils veulent obtenir un statut de travailleur et défendre en priorité la rémunération de leur travail. C'est pour cela qu'ils refusent à la fois un syndicat qui rassemblerait petits et gros, bailleurs et preneurs, cumulards et paysans à la recherche de terre. Ils estiment aussi que le rôle d'un syndicat n'est pas de gérer, mais de revendiquer, de critiquer et de proposer dans l'intérêt de ses adhérents, la C.N.S.T.P. insiste sur son indépendance tant à l'égard des partis et pouvoirs politiques qu'à celui des puissances économiques.

Les finalités de la nouvelle confédération sont principalement au nombre de quatre : vivre du travail au pays, arrêter l'exode rural, produire des denrées saines pour

nourrir les hommes, utiliser toutes les richesses naturelles du sol sans les épuiser.

Vers un réveil syndical dans le département ?

La naissance de ce nouveau syndicat dans la Manche est peut-être susceptible de réveiller quelque peu la vie du syndicalisme agricole dans ce département. Pour deux raisons : la première est qu'elle met un terme à près de dix ans de division et de marginalisation des opposants extérieurs à la F.D.S.E.A. ; la seconde, c'est que la reconnaissance du pluralisme syndical par le nouveau gouvernement et le rattachement de ce syndicat à une confédération nationale va peut-être conduire certaines organisations professionnelles à devoir reconnaître les agriculteurs qui s'estiment représentés par la C.N.S.T.P.

Jean LE DOUAR

TRAVAILLEURS PAYSANS

"Ouest-France" 25 avril 1984

Les petits producteurs menacés par les quotas laitiers

La C.N.S.T.P. (Confédération nationale des syndicats des Travailleurs paysans) s'est entretenue hier avec M. Basset du ministère de l'Agriculture, des problèmes liés à l'application des quotas laitiers.

La confédération s'est notamment déclarée très attachée à la garantie du maintien du revenu des exploitants produisant moins de 100 000 litres de lait par an et des producteurs de zone de montagnes, revenus qui sans compensation auraient baissé de 14 % en 1984.

Les Travailleurs paysans réclament aussi l'application de la circulaire Cresson sur les primes de quantité. Les entreprises continuant à les appliquer seraient exclues des associations gérant les quotas disponibles, a accepté M. Basset.

La confédération réclame aussi la modulation de la taxe de corresponsabilité en faveur des petits producteurs.

Au sujet de la « défense des petits », la confédération craint l'éviction de ces derniers de la collecte laitière (des entreprises auraient déjà retiré des tanks à lait dans le Finistère, selon la

C.N.S.T.P.), mais le ministère a donné des apaisements sur ces principaux points. Sauf pour le problème de la « transparence de la production », présenté par la C.N.S.T.P.

"Ouest-France"

TRAVAILLEURS-PAYSANS ET F.N.S.P.

14 mai 1984

Une union régionale bas-normande « pour se faire mieux entendre »

Fin avril, ils n'avaient pas été conviés à la consultation régionale sur les quotas laitiers. Motif officiel : ils n'avaient pas de structure régionale.

Ils ont pris l'administration au mot : la semaine dernière, à Vire, les Travailleurs-Paysans de l'Orne et de la Manche et le Syndicat du Calvados affilié à la F.N.S.P. (Fédération nationale des syndicats paysans) ont constitué une « Union régionale des travailleurs et syndicats paysans » (U.R.T.S.P.)

Si l'incident de la conférence laitière a « précipité » les choses, le rapprochement était en fait en cours depuis dix-huit mois : « Nous avons déjà coordonné nos positions sur des problèmes importants comme le lait. Nous avons aussi réfléchi et travaillé ensemble sur des cas concrets de problèmes fonciers. On s'est aperçu qu'il n'y avait pas entre nous de divergences fondamentales mais beaucoup de convergences. »

Le fait d'appartenir à deux structures nationales différentes n'est-il pas un obstacle ? « Non, le dernier congrès de la F.N.S.P. avait d'ailleurs clairement évoqué cette perspective de rapprochement là où les gens le souhaitent. »

Des solutions alternatives

« Nous voulons être représentés dans les instances de consultation régionales parce que

nous avons des propositions alternatives à y défendre. Nous voulons pouvoir être présents partout où nous le jugerons utile à la défense de 80 % des paysans de la région, condamnés par les propositions de la F.N.S.E.A. »

Aussi les animateurs de cette union souhaitent-ils qu'elle s'élargisse (tant au niveau régional qu'au plan national) à « tous ceux qui sont d'accord » avec la plateforme suivante :

1. — Maintenir et créer le maximum d'emplois en agriculture par un nouveau financement des installations et par « la garantie d'un revenu minimum à chaque travailleur, ce que les quotas ne permettraient à aucun cas. »

2. — Empêcher que soient pénalisés les exploitants non responsables de la surproduction :

« Plus de 90 % des producteurs de Basse-Normandie n'y sont pour rien. »

3. — Agir pour une meilleure répartition des terres et des ateliers de production.

4. — Créer une solidarité avec l'agriculture du tiers-monde en contribuant à la mise en place d'autres modèles de développement.

Un bureau de l'Union régionale a été constitué : secrétaire général, Michel Lebourgeois (Manche) ; secrétaires adjoints, Michel Haudier (Calvados) et Michel Delaunay (Orne) ; membres du bureau, Jacques Destrées (Manche), Bernard Vautier (Calvados) et Daniel Lambert (Orne) ; secrétariat de l'union, Bernadette Lecoutour, 50, rue des Jasmins, 50 000 Saint-Lô.

J.-P. C.

18 Juin

74

HL/PY
N° 74/100

Monsieur Patrice CORBIN
Ancien Elève de l'E.M.A.
Direction de la Sécurité sociale
Ministère de la Santé et du
Travail,

Monsieur le Sous-Préfet,

Je cherche, en vain, à joindre vos parents à Caen depuis le début de la semaine, afin de tout mettre en oeuvre en vue de parvenir à un accord amiable dans le différend qui les oppose (ainsi que votre tante, Mme LABBE) à leur fermier, M. LEBLATIER de St Pierre Langers.

Cette affaire risque de mettre le monde agricole de notre département en effervescence dans les tout prochains jours. Aussi, nous mêmes, mais également Monsieur le Sous-Préfet d'Avranches, Monsieur le PREFET, CAZEJUST lui-même, devant la tournure des événements, souhaitons ardemment qu'un arrangement intervienne.

Le problème ayant donc quitté le domaine essentiellement agricole pour devenir une question de paix sociale dans la Manche, je me permets de m'adresser à vous afin que vous puissiez nous dire où nous pourrions joindre rapidement vos parents et afin que, le haut fonctionnaire que vous êtes, puisse éventuellement nous aider à trouver une issue favorable dans l'intérêt de tous.

Dans ce but, je me contenterai de vous dépeindre sur le plan juridique et humain le différend qui oppose le fermier de votre père, et de vous présenter le contexte syndical qui entoure actuellement cette affaire.

1°) la situation sur le plan juridique et humain :

En Septembre 1973, l'un de mes collègues de la F.D.S.E.A. a rencontré votre père et celui-ci a accepté d'accorder une année de grâce à son fermier pour lui donner le temps de retrouver une autre ferme et de n'être pas mis à la rue avec ses 10 enfants.

.../...

Ayant appris que votre père avait eu l'intention de vendre sa terre nous avons alors demandé à la S.A. F.E.R. d'entrer en contact avec lui afin que celle-ci se porte acquéreur et puisse rétrocéder au fermier, Monsieur LEBLATIER. Vos parents semblent avoir renoncé à vendre.

Alors que les recherches se poursuivaient pour trouver une ferme de rechange à M. LEBLATIER avant le 29 Septembre prochain, celui-ci a reçu récemment une convocation pour se présenter au Tribunal d'Avranches Mercredi prochain 26 Juin afin de fixer le montant de l'indemnité d'occupation des lieux pour les 6 has appartenant à M. CORBIN et les 8 ha en indivision avec Mme LABBE, votre tante. L'indemnité demandée est de 250 frs par jour, soit pour un an un peu plus de 9 millions anciens !

Cette convocation et la somme réclamée ont littéralement jeté le désarroi dans cette famille de 12 personnes que votre père considère lui-même comme des gens honnêtes et travailleurs.

Monsieur LEBLATIER est au bord de la dépression, son épouse qui porte le 11ème enfant est dans état lamentable, tous craignent de se voir endettés et à la rue. Tout cela pourrait vous être confirmé par le Maire de la commune et les agents de police qui sont passés les voir récemment.

2*) le contexte syndical

Depuis la réception de la convocation des LEBLATIER au Tribunal, la section des fermiers de notre Fédération s'est emparée de cette affaire à bras le corps. Plusieurs réunions ont été organisées sur le terrain. Certains éléments incontrôlables, qui n'appartiennent pas à notre organisation, veulent lui donner un retentissement départemental et régional afin de dénoncer, comme le veut l'idéologie dont ils se revendiquent "tous les maux de notre société" et clouer au pilori : la police, la justice, les hommes d'affaires, la propriété, l'Administration, etc....

Ayant appris que vous étiez nouveau sous-Préfet, certains envisagent même, de façon indirecte de porter atteinte à votre jeune carrière.

Déjà 5.000 tracts (dont vous trouverez ci-joint un exemplaire) vont être distribués en cette fin de semaine dans la région d'Avranches et de Granville et une manifestation de solidarité envers les LEBLATIER est prévue pour Mercredi prochain 26 à Avranches à la faveur de l'audience des fermiers au Tribunal..

Pour notre part, nous estimons la situation créée et les méthodes utilisées infiniment regrettables. Dans l'intérêt de tous nous sommes prêts personnellement à rencontrer au plus vite vos parents afin de trouver avec

eux une solution qui coupe l'herbe sous le pied à cette agitation et qui concilie leurs intérêts et ceux de leurs fermiers. Votre père est apparu, à ceux qui l'ont rencontré, comme un homme de dialogue, nous sommes nous même, comme la F.N.S.E.A. à laquelle nous appartenons, d'ardents défenseurs de la concertation et c'est pourquoi nous accord amiable nous apparait possible.

Nous l'appelons de tous nos vœux de même que l'Administration départementale.

Nous vous serions reconnaissants de le favoriser soit en nous disant, dès ~~qu'il est possible~~, où nous pourrions joindre ou rencontrer vos parents au plus vite, soit en nous téléphonant au 57.03.27 (demander notre Directeur M. LEVEEL) ou chez moi au 54.14.59 ou au 2 à Vezins chez notre Secrétaire Général.

D'avance, je vous remercie de votre contribution et vous prie de m'excuser d'être venu vous importuner dans vos hautes fonctions.

Je vous prie d'agréer l'expression de mon profond respect.

Michel COTTEBRUNE
PRESIDENT

BIBLIOGRAPHIE.

P.ALPHANDERY "30 ans d'unité:le syndicalisme gestionnaire dans le Calvados" INRA 1977

D.ANGERS : "chronique d'une lutte"

P.COULOMB et H.NALLET: "Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle" INRA

G.DUBY "Annales" 1974

G.DUBY et H.WALLON "Histoire de la France rurale tome 3

Y.DUPONT "propriétaires fonciers contre exploitants modernistes dans le syndicalisme agricole de la Manche" INRA 1977

M.FAURE "Les paysans dans la société française"

P.GEORGE "Cahiers internationaux de sociologie, 1964, V 37

B.LAMBERT "Les paysans dans la lutte des classes" 1970 éd. du SEUIL

B.LAMBERT et H.LECLERC "répression des luttes: des paysans parlent.

S.MARESCAT "Les dirigeants paysans" éd. de minuit, 1983.

H.MENDRAS "Sociologie de la campagne française" PUF 1959 coll "Que sais-je?"
"Sociétés paysannes" Colin 1976

G.PELLEN et D.SEBILLEAU; "Syndicalisme paysan: l'alternative CNSTP" ronéoté.

F.PREVOST; "Mutation dans le syndicalisme agricole: le courant paysan-travailleur" éd. Chroniques sociales de France coll "l'essentiel" 1976

JOURNAUX ET REVUES .

- Actes de la recherche en sciences sociales :N° 17/18,1977;N°52/53, juin 1984
- L'Agriculteur Normand : 21 avril 1972;7 avril 1972;février 1962;10 mars 1972;14 avril 1972;5 mai 1972
- APL "Analyse et popularisation des luttes" 17 octobre 1973
- Chemise AFIP N°4
- CNSTP, août 1982:"pour une alternative syndicale en agriculture"
- Critique socialiste, janvier-février 1971
- Le Débat N°28 janvier 1984
- Esprit N°4-5 Avril-mai 1977
- L'Expansion 4-17 février 1983
- L'Express 4-10 février 1983
- Le Figaro 5 février 1983
- L'Humanité 29 avril 1982;3 février 1983
- Libération 29 avril 1982;31 janvier 1983
- Le Matin 31 janvier 1983
- La Manche Libre mars 1963;10 juin 1962;28 janvier 1968;25 février 1968
5 mai 1968;24 juin 1962
- Le Monde 29 octobre 1975;8 février 1983;6 juin 1981;3 avril 1982;28 juillet 1984
- Le Nouvel Economiste 7 février 1983
- Ouest-France 5-6 novembre 1977;11 décembre 1969;21 septembre 1972;
février 1976;18 novembre 1974;29 septembre 1977;25 avril 1984
- Le Quotidien de Paris,31 janvier 1983
- Le Travailleur-Paysan N°31 septembre 1984
- La Vie Française 29 juin 1981;7-13 février 1983